

CAL
EA730
92P43f

DOCS

Canadian	Institut
Institute for	canadien pour
International	la paix et
Peace and	la sécurité
Security	internationales

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 43

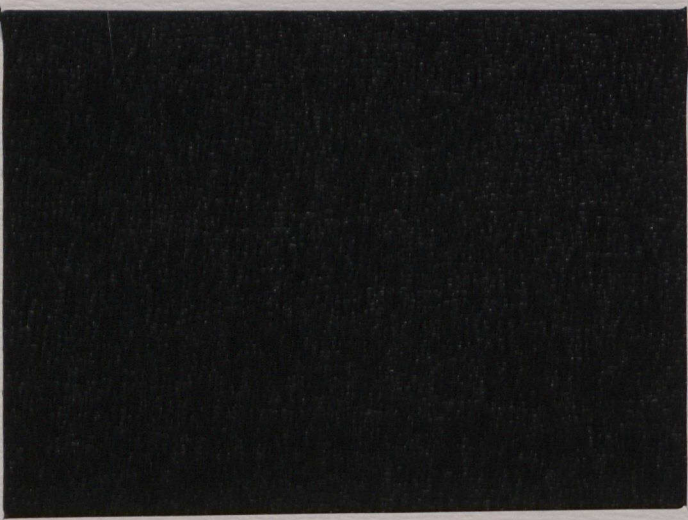
**LA PAIX AU LIBAN ?
Obstacles, défis et perspectives**

Rapport sur un projet international de
recherche et sur une série d'ateliers
présentés à Ottawa entre septembre 1990 et
novembre 1991

par

Deirdre Collings et Jill Tansley

Mai 1992



PRÉFACE

Les documents de travail, résultats de travaux de recherche en cours, ou résumés de conférences, sont souvent destinés à être publiés ultérieurement par l'Institut ou par un autre éditeur et, selon l'Institut, ils peuvent être diffusés comme tels en quantité limitée, surtout à des spécialistes du domaine.

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CANADA)

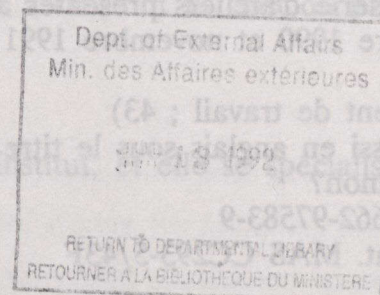
Les opinions énoncées dans ces documents sont celles des participants et elles ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut ou de son Conseil d'administration.

Le rapport sur un projet international de recherche et

Liban

M^{me} Jill Tansley est agent de programme

affaires du Moyen-Orient



DOCUMENT DE TRAVAIL N^o 43

LA PAIX AU LIBAN ? Obstacles, défis et perspectives

Rapport sur un projet international de recherche et sur une série d'ateliers présentés à Ottawa entre septembre 1990 et novembre 1991

par

Deirdre Collings et Jill Tansley

Mai 1992

43-863-390

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CANADA)

Collings, Deirdre, 1962-

La paix au Liban ? obstacles, défis et perspectives :
rapport sur un projet international de recherche et
sur une série d'ateliers présentés à Ottawa entre
septembre 1990 et novembre 1991

(Document de travail ; 43)

Publ. aussi en anglais sous le titre : Peace
for Lebanon?

ISBN 0-662-97583-9

N° de cat. MAS CC293-5/43F

1. *Liban -- Conditions sociales -- Congrès.*
2. *Liban -- Conditions économiques -- Congrès.*
- I. *Tansley, Jill, 1962- . II. Institut
canadien pour la paix et la sécurité internationales.*
- III. *Titre.* IV. *Coll.: Document de travail
(Institut canadien pour la paix et la sécurité
internationales) ; n°43.*

DS80.C6414 1992

956.92

C92-099693-0

REMERCIEMENTS PRÉFACE

Les documents de travail, résultats de travaux de recherche en cours, ou résumés de conférences, sont souvent destinés à être publiés ultérieurement par l'Institut ou par un autre éditeur et, selon l'Institut, ils peuvent être diffusés comme tels en quantité limitée, surtout à des spécialistes du domaine.

Les opinions énoncées dans ces documents sont celles des participants, et elles ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut ou de son Conseil d'administration.

M^{me} Deirdre Collings est chargée de recherche à l'Institut et chef du projet sur le Liban.

M^{me} Jill Tansley est agent de programme, à l'Institut, et elle se spécialise dans les affaires du Moyen-Orient.

consultation à Paris; l'Oxford Centre for Lebanese Studies de nous avoir fourni des documents de référence pour les personnes participant aux ateliers; M. Paul Salem (Centre libanais d'études politiques, à Beyrouth) d'avoir tracé la carte présentée dans ce rapport; et M^{me} Marcia Rodriguez, relectrice du document.

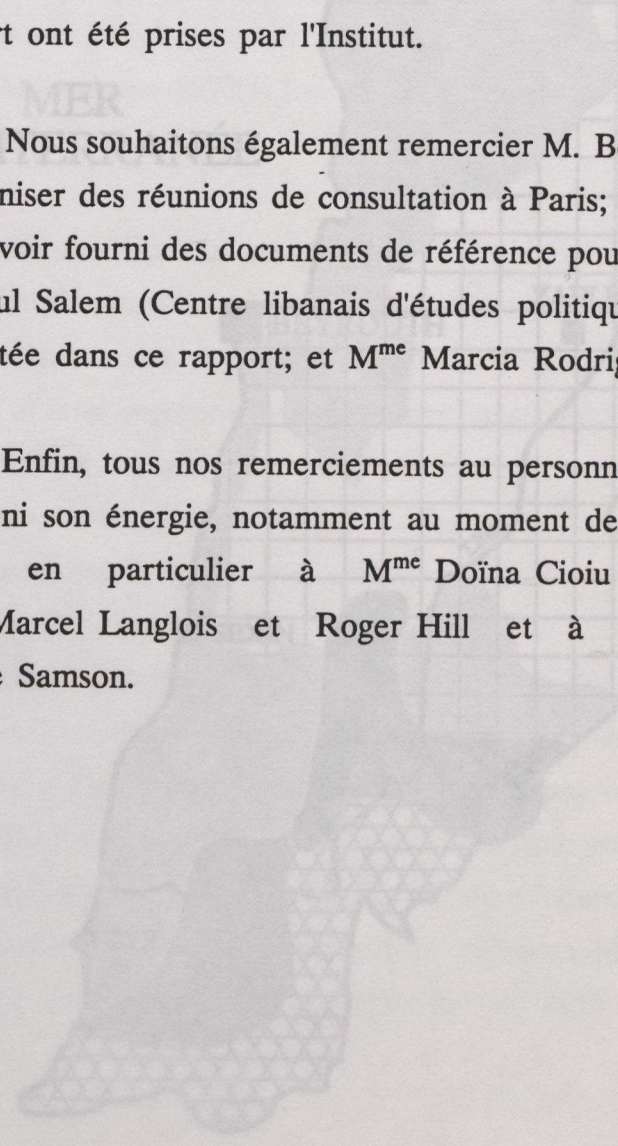
Enfin, tous nos remerciements au personnel de l'Institut, qui n'a ménagé ni son temps ni son énergie, notamment au moment des manifestations publiques. Un grand merci en particulier à M^{me} Doïna Ciolu (administratrice du projet), à MM. Marcel Langlois et Roger Hill et à M^{me} Cécile Sicard, Sue Connell et Hélène Samson.

REMERCIEMENTS

Les présents projet et rapport n'auraient pu se concrétiser sans le généreux concours de bien des gens. L'Institut a bénéficié de nombreux conseils tant pendant la planification que pendant le déroulement de ce projet, et nous voudrions témoigner de notre sincère reconnaissance à tout ce réseau d'amis. Cinq personnes, notamment, étaient au coeur de ce réseau, et nous les avons constamment mises à contribution. Il s'agit de MM. Hani Faris, Georges Corm, Atif Kubursi, Mahmoud Ayoub et Samir Khalaf. Nous leur savons infiniment gré du temps, des compétences et des conseils avisés qu'ils nous ont dispensés. Précisons toutefois qu'ils ne sont responsables d'aucune erreur ou omission. Toutes les décisions finales concernant le projet et le rapport ont été prises par l'Institut.

Nous souhaitons également remercier M. Bechara Tarabay de nous avoir tant aidé à organiser des réunions de consultation à Paris; l'*Oxford Centre for Lebanese Studies* de nous avoir fourni des documents de référence pour les personnes participant aux ateliers; M. Paul Salem (Centre libanais d'études politiques, à Beyrouth) d'avoir tracé la carte présentée dans ce rapport; et M^{me} Marcia Rodriguez, relectrice du document.

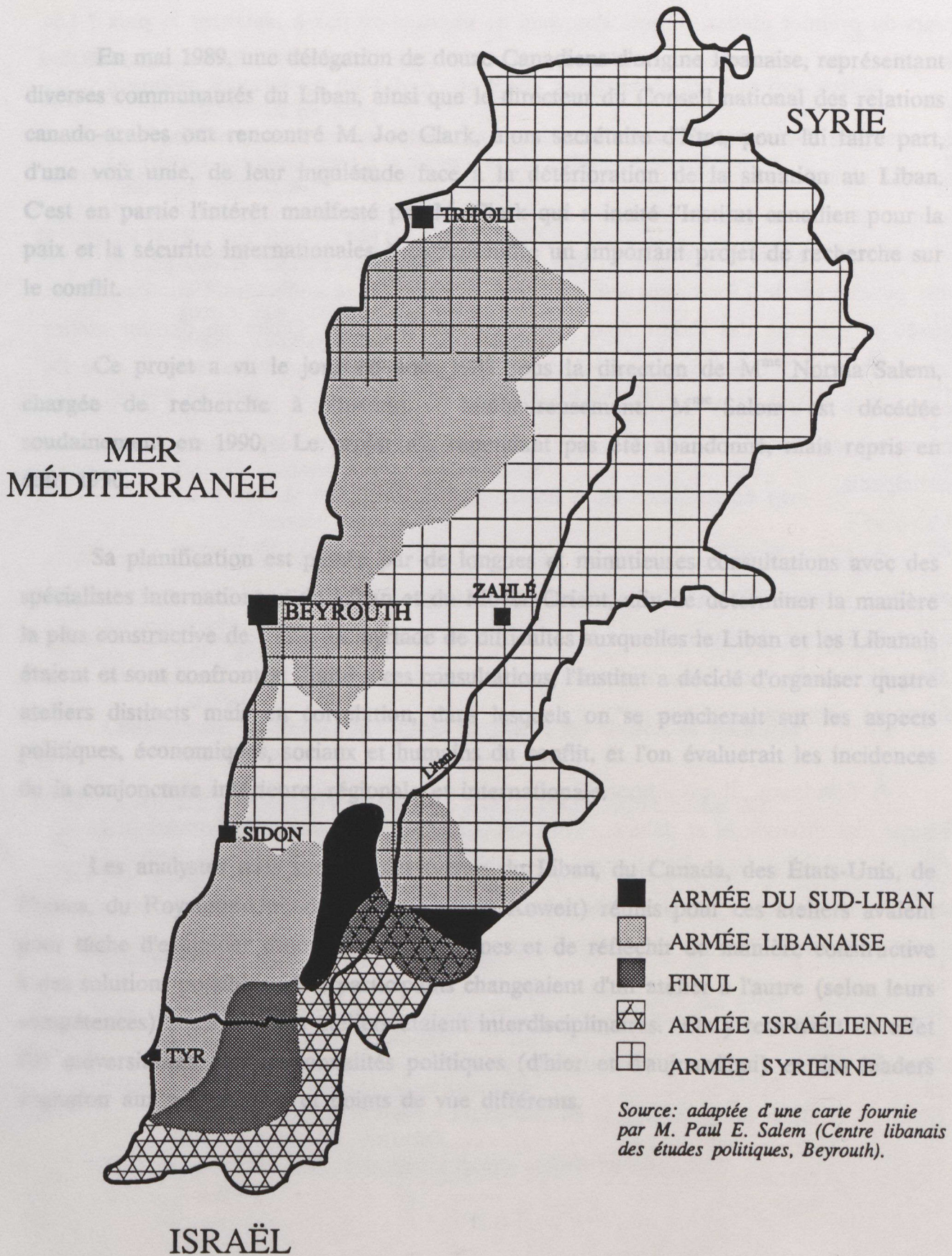
Enfin, tous nos remerciements au personnel de l'Institut, qui n'a ménagé ni son temps ni son énergie, notamment au moment des manifestations publiques. Un grand merci en particulier à M^{me} Doïna Cioiu (administratrice du projet), à MM. Marcel Langlois et Roger Hill et à M^{mes} Cécile Sicard, Sue Connell et Hélène Samson.



ARMÉE DU SUD-LIBAN
ARMÉE LIBANAISE
FINUL
ARMÉE ISRAËLIENNE
ARMÉE SYRIENNE

Source: adaptée d'une carte fournie
par M. Paul E. Salem (Centre libanais
des études politiques, Beyrouth).

LIBAN
Situation stratégique en mars 1992



Source: adaptée d'une carte fournie par M. Paul E. Salem (Centre libanais des études politiques, Beyrouth).

AVANT-PROPOS

En mai 1989, une délégation de douze Canadiens d'origine libanaise, représentant diverses communautés du Liban, ainsi que le directeur du Conseil national des relations canado-arabes ont rencontré M. Joe Clark, alors secrétaire d'État, pour lui faire part, d'une voix unie, de leur inquiétude face à la détérioration de la situation au Liban. C'est en partie l'intérêt manifesté par M. Clark qui a incité l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales à entreprendre un important projet de recherche sur le conflit.

Ce projet a vu le jour en août 1989 sous la direction de M^{me} Norma Salem, chargée de recherche à l'Institut. Malheureusement, M^{me} Salem est décédée soudainement en 1990. Le projet n'a cependant pas été abandonné, mais repris en août 1990.

Sa planification est passée par de longues et minutieuses consultations avec des spécialistes internationaux du Liban et du Moyen-Orient, afin de déterminer la manière la plus constructive de traiter la myriade de difficultés auxquelles le Liban et les Libanais étaient et sont confrontés. Suite à ces consultations, l'Institut a décidé d'organiser quatre ateliers distincts mais en corrélation, dans lesquels on se pencherait sur les aspects politiques, économiques, sociaux et humains du conflit, et l'on évaluerait les incidences de la conjoncture intérieure, régionale et internationale.

Les analystes triés sur le volet (venus du Liban, du Canada, des États-Unis, de France, du Royaume-Uni, de Jordanie et du Koweït) réunis pour ces ateliers avaient pour tâche d'examiner ensemble les problèmes et de réfléchir de manière constructive à des solutions possibles. Les participants changeaient d'un atelier à l'autre (selon leurs compétences), mais tous les ateliers étaient interdisciplinaires. On y retrouvait en effet des universitaires, des personnalités politiques (d'hier et d'aujourd'hui) et des leaders d'opinion aux perspectives et points de vue différents.

Le présent rapport résume les résultats de ces travaux étalés sur deux ans. Au cours du premier atelier, intitulé **Pourquoi ne parvient-on pas à instaurer la paix ? Les tentatives de règlement du conflit depuis 1975** (septembre 1990), on a examiné les raisons de l'échec des diverses tentatives de règlement depuis 1975, ainsi que l'actuel processus de Taïf. Au cours du deuxième, intitulé **Guerre et reconstruction : situation actuelle et besoins futurs** (décembre 1990), on a étudié les principales conséquences économiques et sociales de la guerre et envisagé diverses mesures constructives. Pendant le troisième, intitulé **La paix au Liban : obstacles, défis et perspectives** (juin 1991), on s'est penché sur le Liban dans son contexte régional, en se concentrant sur l'incidence passée et présente des Palestiniens, d'Israël et de la Syrie. Quant au dernier atelier (novembre 1991), il a été consacré à des débats sur les trois premiers, sous le titre **De la guerre à la paix : le Liban de demain**. En tout, le projet a donné lieu à soixante-douze exposés en bonne et due forme et cent vingt heures de débats animés entre les participants.

Deux manifestations publiques ont été organisées parallèlement au projet. À la première, intitulée **Liban : l'espoir interne**, deux grands philanthropes libanais ont pris la parole devant quelque deux cents Canadiens concernés. La seconde, intitulée **Le Liban de demain**, a eu lieu conjointement au dernier atelier et a réuni environ deux cent cinquante personnes intéressées.*

À l'évidence, il est impossible dans le présent rapport de transcrire toute la richesse des discussions et débats. Tous les participants ne seront pas d'accord avec la teneur totale de ce résumé, bien que des efforts considérables aient été déployés pour présenter les grands points ainsi que certaines opinions divergentes. En principe, on n'a précisé le nom de l'auteur que pour des propos tenus pendant les exposés-mêmes.

* Dans le présent rapport, l'analyse porte généralement sur des événements survenus jusque fin 1991.

TABLE DES MATIÈRES

I TOILE DE FOND D'UNE GUERRE	1
Première République du Liban : le Pacte national de 1943 et des visions différentes du pays	3
Déséquilibres socio-économiques : les graines du mécontentement	5
Le régime confessionnel : le préserver, le réformer ou laïciser ?	8
Tensions régionales	10
II TENTATIVES DE RÈGLEMENT DU CONFLIT	12
Principales tentatives de règlement avant Taïf	13
1975 - 1976	13
1976 - 1982	16
1982 - 1989 (<i>pré-Taïf</i>)	18
<i>Obstacles au règlement du conflit : remarques sommaires</i>	21
Accord de Taïf : la Deuxième République du Liban	23
<i>Aperçu</i>	23
<i>L'application de l'Accord de Taïf</i>	24
<i>Les dispositions de l'Accord de Taïf</i>	26
<i>Le Traité de fraternité, de coopération et de coordination syro-libanais</i>	27
<i>Accord de Taïf et Traité de fraternité : évaluation provisoire</i>	28
III LE LIBAN DANS LE CONTEXTE RÉGIONAL ET INTERNATIONAL	37
La conjoncture régionale	37
<i>Les Palestiniens</i>	37
<i>Israël</i>	43
<i>La Syrie</i>	55
Conjoncture internationale après la guerre du Golfe : la politique américaine	62
IV GUERRE ET RECONSTRUCTION : SITUATION ACTUELLE ET BESOINS FUTURS	66
L'économie libanaise avant la guerre	66
Les années de guerre : 1975-1990	67
<i>Domination des milices et économie parallèle</i>	68
<i>Les indicateurs économiques</i>	70
Reconstruction économique : méthodes	71
<i>Infrastructure</i>	74
Les conséquences sociales de la guerre	78
<i>Changement démographique</i>	78
<i>Déplacement interne et enclaves confessionnelles</i>	80
Décentralisation et «exode rural inversé»	82
<i>La génération de demain : incidences de la guerre sur les enfants</i>	83
<i>Services sociaux particuliers</i>	85
Redressement socio-économique : quelle approche adopter ?	87

V AIDE À LA RECONSTRUCTION	90
Modes de prestation	91
Aide à la reconstruction : rôle des pays industriels	92
Rôles des gouvernements et des organismes de financement régionaux ...	94
Rôles des ONG	96
Rôles des agences de l'ONU	98

VI LE LIBAN DE DEMAIN :

DÉFIS À LA STABILITÉ ET À LA PAIX

La scène intérieure libanaise	102
L'unité nationale	102
La réactivation de l'État	103
La reprise et le développement économiques	104
La sécurité nationale	105
Les problèmes non résolus du Sud	106
La dépolitisation de l'identité : vers la Troisième République	107
La communauté internationale	110
<i>Soutien politique</i>	110
<i>Aide à la reconstruction et au développement</i>	111
<i>Les Libanais expatriés</i>	112

ANNEXES

Annexe A : Glossaire	115
Annexe B : Repères chronologiques de 1970 à 1991	122
Annexe C : L'Accord de Taïf	127
Annexe D : Programmes des ateliers I-IV	136
Annexe E : Liste des participant(e)s	146

Notre combat n'est pas pour l'État ou pour l'économie du Liban, mais pour l'être humain, pour la justice sociale.

Monseigneur Grégoire Haddad,
Ottawa, le 27 septembre 1990.

I TOILE DE FOND D'UNE GUERRE

Le 12 avril 1991, le président Élias Hraoui proclamait que le Liban connaissait sa «première année de paix», une proclamation dont on espérait qu'elle marquerait la fin d'une guerre qui ravage le pays depuis 1975. De récents développements laissent entrevoir un possible retour à la stabilité sur la majeure partie du territoire libanais, encore que la situation dans le Sud soit toujours critique. Le conflit a eu des conséquences dévastatrices. Voici quelques indications brutes des destructions humaines, sociales et économiques : plus de 150 000 morts, 700 000 blessés, 40 000 handicapés, un tiers de la population déplacée, des moyens de subsistance bouleversés, un taux d'émigration en croissance rapide, la destruction des installations scolaires et médicales ainsi que des entreprises industrielles, une grave paralysie des services de base, des pertes immobilières se chiffrant à des milliards de dollars et la ruine de l'économie libanaise jadis qualifiée de «miraculeuse».¹

Une interaction extrêmement complexe de facteurs internes, régionaux et internationaux entraine en jeu dans l'explosion de violence au Liban. Souvent, les simplifications dont on se sert pour tenter d'expliquer le conflit empêchent de comprendre les problèmes sous-jacents. Les participants aux ateliers étaient particulièrement consternés par le fait que les médias internationaux ne présentent pas d'analyse poussée de la situation.

Les télévisions montraient essentiellement des images de destruction «qui en valaient la peine», où l'on voyait toute une société en train de se désagréger. Ce que l'on ne voyait pas, cependant, c'était l'immense majorité des Libanais, les civils non

¹ Beaucoup des statistiques socio-économiques citées dans le présent rapport sont des estimations, dont certaines, contradictoires. Les disparités tiennent aux immenses difficultés méthodologiques que pose la réalisation d'études «scientifiques» dans une région en guerre. En outre, les sommes sont données en dollars américains, sauf lorsqu'on parle expressément du Canada.

armés qui ne prenaient pas part aux violences mais en étaient les victimes réduites au silence. On parlait rarement de la résistance inébranlable que ces civils opposaient à la domination de leur société et de leur État par des groupes armés.

La presse écrite prenait aussi des raccourcis, donnait aux protagonistes des noms généralisateurs, parlant de «chrétiens contre musulmans», de «maronites», de «chiïtes» et ainsi de suite.² Décritant les clichés populaires utilisés pour décrire le conflit, les participants ont demandé plus de subtilité de la part des journalistes : «Il est trop simpliste de qualifier tout nationaliste arabe de musulman et tout nationaliste libanais de chrétien. En outre, le soi-disant *establishment* maronite n'est pas représentatif de l'entière communauté maronite; on trouvait des chrétiens parmi les partisans du mouvement palestinien et du Mouvement national, et il y avait assurément dans la crise un problème de classes qui dépassait les divisions confessionnelles.» Comme M. George Corm l'a souligné, il existait une formidable rivalité entre groupes concurrents à l'intérieur du bloc chrétien et à l'intérieur du bloc musulman : «Les querelles au sein des mouvements étaient bien plus virulentes que le 'problème entre chrétiens et musulmans'».

Il y avait également de profonds désaccords au sein des communautés, comme en atteste la profusion de luttes intra-confessionnelles. Les participants convenaient qu'au début de la crise, notamment, **il n'y avait pas** de stricte division confessionnelle. Après que les violences ont éclaté, toutefois, la question de l'identité de groupe est devenue une pomme de discorde croissante, surtout à cause des activités des milices. En effet, les seigneurs de la guerre ont déclenché des violences confessionnelles considérables, obligeant les civils libanais à se réfugier, tant psychologiquement que physiquement, dans des enclaves que ces mêmes milices confessionnelles «protégeaient». Ce qui ressemblait à un soutien populaire donnait donc à leur chefs un vernis de «légitimité». Les médias

² Les doubles guillemets indiquent que l'on cite les débats des ateliers ou que les termes sont employés dans un sens ironique. Ils mettent également en évidence des mots ou des expressions souvent utilisés abusivement à propos du Liban. Les termes mis entre guillemets auraient besoin d'être étoffés mais, pour des raisons d'espace, ce n'est pas possible chaque fois.

internationaux ont renforcé cette perception en donnant la parole à des chefs de milices autorisés plutôt qu'à des personnes n'appartenant pas aux milices.

Le présent rapport passera brièvement en revue les principaux problèmes qui ont enflammé la nation à la veille de 1975. Citons déjà le désaccord intérieur sur l'identité du Liban et sur son rôle dans la région, les déséquilibres socio-économiques, le système politique et les pressions imposées par des acteurs régionaux (notamment les Palestiniens et Israël).

Première République du Liban : le Pacte national de 1943 et des visions différentes du pays

Avant la proclamation de l'indépendance du Liban et la formulation du Pacte national en 1943, des éléments de l'*establishment* politique voyaient leur pays de façons différentes. Certains dans la population «chrétienne» du Liban préféraient rester sous mandat français parce qu'ils croyaient avoir encore besoin de la protection coloniale de la France face à la nombreuse population musulmane de la région et parce qu'ils espéraient conserver un statut relativement privilégié. Cependant, en 1943, la plupart de ces chrétiens avaient accepté d'officialiser l'existence de l'État libanais, estimant qu'il pouvait garantir leur sécurité collective et leur indépendance dans une région à dominante musulmane. En revanche, un autre segment important de la population, c'est-à-dire la majorité des musulmans plus des chrétiens indépendantistes, se félicitait de l'indépendance, car il y voyait le premier pas du Liban vers une intégration dans la région. Le Pacte national sut concilier ces deux visions du Liban, mais les orientations pro-occidentale et pro-arabe continuèrent de diviser les Libanais sur la question de l'identité régionale de leur pays : «Le Liban est-il arabe ou non ?»

Certains participants interprétaient le Pacte national comme un mariage construit sur un «double divorce» : «non» à une alliance étroite, doublée d'une protection, avec la France et «non» à une fusion avec une plus large entité arabe. Il précisait quelles

politiques ne devaient pas être suivies sans dire lesquelles devaient l'être.»³ Selon M. Paul Salem, le flou du Pacte a été l'une des premières raisons de l'instabilité de la politique étrangère du Liban depuis l'indépendance. En outre, des événements régionaux ont bientôt pris le pas sur les dispositions du Pacte en la matière : «Le conflit entre les orientations pro-française et pro-arabe a vite été dépassé avec l'effondrement de l'empire colonial français; cette entente de 1943 ne disait rien du conflit israélo-arabe d'après 1948, de la Guerre froide entre États-Unis et URSS ou des diverses guerres froides entre Arabes.»

Outre de percevoir différemment le rôle régional de leur pays, les Libanais ne s'entendaient pas sur la raison d'être de celui-ci. M. Charles Rizk a laissé entendre que, si les «musulmans» ont prêté allégeance au nouvel État libanais, c'est en partie parce qu'ils allaient y bénéficier d'un meilleur statut politique, plus acceptable qu'il n'était sous le mandat français. Le régime confessionnel instituait un partage du pouvoir qui serait fonction de l'importance démographique de chaque communauté confessionnelle.⁴

À cause de ce meilleur statut, beaucoup de musulmans - surtout les sunnites, majoritaires - voyaient dans l'allégeance nationale au Liban un moyen de garantir leurs droits et de s'assurer une participation politique. Comme nous l'avons déjà précisé, les éléments conservateurs chrétiens ont prêté allégeance au Liban pour des raisons de «sécurité». Ces perceptions divergentes de l'objet de l'État libanais se sont accentuées dans les années précédant la guerre. Pour des raisons que nous exposerons par la suite,

³ Pas tous les participants convenaient que le Pacte national était aussi flou. M. Raghid el-Solh affirmait qu'il précisait ce que serait l'orientation du Liban en matière de politique étrangère, soit indépendante vis-à-vis de la France et de toute autre domination étrangère, fraternelle avec la Syrie sur la base de relations égalitaires, adhésion à la Ligue arabe et entrée dans la communauté internationale. Le Pacte visait à encourager la participation active du Liban dans la collectivité arabe et à favoriser la coopération et les relations mutuelles avec les pays arabes. Dans une interprétation confuse du Pacte, on assimile l'«arabité» du Liban à son rapprochement avec la Syrie : «Se rapprocher de la Syrie signifie que le Liban est arabe; s'en éloigner, qu'il ne l'est pas.» M. el-Solh rejetait entièrement cette interprétation.

⁴ Sous le mandat français, les chrétiens jouissaient du statut de majorité politique, alors que les musulmans étaient traités en minorité. En mettant l'accent sur les communautés, le confessionnalisme estompait cette division politique, puisque la répartition s'y faisait ainsi : les maronites chrétiens en premier, puis les sunnites musulmans, les chiites musulmans, suivis des Grecs orthodoxes chrétiens et ainsi de suite.

dans les premières années de celle-ci, les protagonistes conservateurs chrétiens se préoccupaient de la souveraineté et de la sécurité du Liban, alors que les protagonistes «progressistes» s'inquiétaient de la réforme politique. En fait, si les tentatives de règlement du conflit ont échoué dans les premières années, c'est entre autres essentiellement à cause de l'incapacité des élites libanaises à s'entendre sur cette question : fallait-il donner la priorité à la sécurité ou à la réforme ?

Déséquilibres socio-économiques : les graines du mécontentement

Malgré une économie de libre-entreprise florissante, la croissance «miraculeuse» du Liban ne profitait ni à l'ensemble de la population, ni à l'ensemble du pays. Les participants ont analysé quatre sources de mécontentement : une absence de «contenu social» dans les réussites économiques (fait aggravé par l'absence de planification gouvernementale sauf sous l'administration du président Fouah Chehab⁵), la centralisation des activités économiques dans la métropole beyrouthine au détriment des provinces, la prépondérance marquée du commerce et des services, et un développement inégal entre les communautés et à l'intérieur des communautés du Liban.

Comme l'a souligné M. Ahmed Sbaiti : «Le manque d'améliorations sociales était des plus évidents dans l'importance du secteur public et dans ses dépenses dans l'infrastructure sociale (santé, éducation, logement et système sanitaire). Même l'électricité et l'eau courante ne sont arrivées que récemment dans les zones rurales. L'État n'a construit d'infrastructure que dans la mesure où elle était nécessaire aux activités industrielles privées locales existantes.»⁶ Certains services qui auraient dû être fournis, ou du moins réglementés, par le secteur public étaient entre les mains d'entreprises du secteur privé. Ce qui signifie que beaucoup de services essentiels étaient vendus comme biens de consommation sur le marché libre.

⁵ Suite à la guerre civile de 1958, le président Chehab avait mis sur pied un important programme de réforme socio-économique.

⁶ Cette tendance s'est poursuivie même après 1975. Entre 1977 et 1987, les dépenses publiques pour le développement de l'infrastructure étaient de 89 p. 100, alors que celles consacrées aux services sociaux ne représentaient que 11 p. 100.

L'absence de services essentiels fournis par le secteur public était encore plus manifeste en dehors de Beyrouth, dans les zones rurales. Comme M. Hassan Charif l'a expliqué : «Un des plus grands déséquilibres dans le Liban d'avant la guerre, c'était la prédominance et la primauté de la métropole beyrouthine. En 1975, Beyrouth regroupait plus de la moitié de la population du pays, plus de deux tiers de son activité économique, plus des deux tiers de ses emplois, toute son administration publique, toutes ses écoles supérieures et universités et 95 p. 100 de son activité bancaire.»⁷

La centralisation des activités créait d'importants déséquilibres régionaux à l'intérieur du pays.⁸ Les politiques gouvernementales restreignaient les dépenses à la construction d'infrastructures telles que des réseaux de communications, des routes commerciales, des ports, des aéroports et des entrepôts. Comme MM. Atif Kubursi et Charif l'ont tous deux fait observer, en préférant développer le secteur du commerce et des services, concentré à Beyrouth, le gouvernement a automatiquement négligé l'agriculture de subsistance et le métayage traditionnels. Outre sonner la faillite des petits agriculteurs, les cultures commerciales, qui emploient des techniques plus modernes et appartiennent à des citoyens, ont pris de l'expansion et le Liban s'est mis à exporter de plus en plus ses produits agricoles. Dans les années 1960 et 1970, cette transformation de l'économie rurale, combinée au manque d'emplois de remplacement et au sous-développement de l'infrastructure socio-physique dans les provinces, a poussé des milliers de métayers et de familles d'agriculteurs vers les faubourgs pauvres de Beyrouth (la «ceinture de la misère»). «En 1975, plus de 40 p. 100 de la population rurale libanaise

⁷ M. Charif citait un document de travail de 1991 rédigé pour le groupe de travail américain pour le Liban.

⁸ M. Charif a fait remarquer que le désintérêt pour les provinces libanaises remonte à la création du pays en 1920, époque où les puissances mandataires ont «ajouté» au Mont-Liban les provinces rurales : «Les cercles dirigeants au Mont-Liban n'ont pas créé de structures sociales et économiques qui intégreraient ces 'provinces annexées' à la vie du pays. Même la version officielle de 'l'histoire nationale du Liban' reflète cette négligence. Les 'provinces annexées' n'ont jamais existé, si ce n'est par leurs relations intermittentes et passagères avec l'histoire du Mont-Liban.»

avait quitté les campagnes.»⁹ M. Sbaiti a souligné que le mécontentement s'est mis à couvrir dans la périphérie de la capitale et que les habitants de ces quartiers pauvres sont devenus les principales recrues des milices après que les hostilités ont éclaté.

M. Charif considérait la concentration démographique dans Beyrouth comme l'un des grands facteurs qui ont conduit au déclenchement de la guerre en 1975 : «Certains analystes attribuent la destruction dévastatrice de Beyrouth, du moins en partie, à la révolte de la périphérie contre le centre et à la revanche des populations rurales déplacées contre leur profonde misère dans la capitale et contre l'angoisse et l'abandon qu'ils avaient connus auparavant dans leurs villes et villages d'origine.» M. Kubursi a insisté sur le fait qu'en favorisant commerce et services, le Liban a contribué à la fois à une répartition inéquitable du revenu et à une augmentation du chômage. D'autres ont également fait remarquer que l'économie n'a su offrir de possibilités d'emplois au nombre croissant de jeunes instruits.

Par ailleurs, les participants ont discuté de la perception répandue selon laquelle les déséquilibres économiques du Liban se traduisaient par un développement inégal entre les communautés du pays (les maronites, par exemple, étaient considérés comme les plus riches et les chiites, comme les plus pauvres). M. Corm s'est inscrit en faux contre cette perception en soulignant, par exemple, la richesse des propriétaires fonciers chiites féodaux dans le Sud. Les participants convenaient que chaque communauté avait ses classes supérieure, moyenne et inférieure, mais que, dans l'ensemble, les indicateurs socio-économiques montraient des injustices. M. Samir Khalaf a attribué, en partie, ce développement inégal au fait que les communautés étaient plus ou moins exposées à des forces modernisatrices (les maronites ont commencé de l'être au XVII^e siècle, alors que, pour les chiites, le phénomène est beaucoup plus récent). Néanmoins, ces écarts entre communautés se resserraient avant que la guerre éclate. Faisant remarquer l'effet de nivellement de la guerre, M. Richard Norton a recommandé de réévaluer les idées

⁹ Ce phénomène de migration intérieure vers le centre s'est accéléré dans les années 1970, les bombardements israéliens dans le Sud incitant les villageois à aller se réfugier à Beyrouth, jugée «sûre».

passées au sujet des déséquilibres confessionnels et régionaux à la lumière des nouvelles réalités.

Le régime confessionnel : le préserver, le réformer ou laïciser ?

L'«équité» et la représentativité du régime de type confessionnel constituaient un grand point de désaccord entre Libanais. À la veille de la guerre, les dirigeants du pays étaient divisés. Certains, les chrétiens conservateurs tout particulièrement,¹⁰ tenaient à préserver le système et ses quotas confessionnels dans le partage du pouvoir; d'autres, les dirigeants musulmans traditionnels notamment, faisaient pression pour qu'on le réforme de façon que les quotas reflètent mieux les changements démographiques.¹¹ D'autres, cependant, «contre-élite» composée de musulmans et de chrétiens, réclamaient la laïcisation du régime et manifestaient leur mécontentement politique relativement aux quotas confessionnels. Comme Hani Faris l'a fait remarquer : «De larges portions de la population ne se sentaient ni motivées ni représentées par une identité confessionnelle. Le système garantit certes la représentation politique de toutes les confessions, mais pas celle des Libanais qui ne s'identifient pas essentiellement à une religion.» La question de la «sécurité» par opposition à la «participation politique» fait l'objet d'un vif débat. Alors que certains analystes voient dans le régime confessionnel libanais une merveille de représentation démocratique, d'autres estiment qu'il est la cause de tous les maux du Liban - du gouvernement faible, de la perpétuation de l'identification, des politiques et

¹⁰ Ces dirigeants considéraient le statut privilégié des maronites, incarné notamment par le pouvoir considérable du président de la République (obligatoirement maronite) comme la seule garantie de «sécurité» de leur communauté. Pour leurs adversaires, ces privilèges leur donnaient le contrôle de l'État (à l'avantage de leur communauté).

¹¹ Les communautés du Liban s'accroissant à des rythmes différents, la communauté musulmane, composée notamment de chiites, était nettement majoritaire en 1975. Remettant en question le maintien des privilèges politiques des maronites, au vu de la nouvelle démographie, les musulmans ont commencé à demander une réforme constitutionnelle. Les craintes de certains chrétiens, qui considéraient toute «réforme» comme un complot pour asseoir la domination musulmane, s'en sont trouvées renforcées.

des intérêts confessionnels, et qu'il n'encourage pas d'allégeance nationale,¹² ce qui expose le Liban aux ingérences extérieures.

Ces différentes interprétations du système politique libanais sont en rapport avec la question sociologique plus vaste de la «vraie» réalité sociale de la population du Liban. Comme M. el-Solh l'a expliqué, certains voient le Liban comme une «confédération de communautés confessionnelles plutôt que comme une nation» et, partant, le régime confessionnel offre la forme la plus démocratique de participation politique. D'autres considèrent l'obsession politique du Liban pour ses communautés confessionnelles comme une invention historique et une pièce de la manipulation d'identité à laquelle se livrent les dirigeants traditionnels de ces communautés pour s'accrocher à leur pouvoir.¹³ L'ampleur des combats intra-confessionnels pendant toute la guerre étaye ce dernier point de vue. Les rivalités intra-confessionnelles ont fait plus de morts dans la population libanaise que la violence interconfessionnelle. En outre, comme l'a fait valoir M. Corm, l'image confessionnelle du Liban ne tient pas compte des énormes différences à l'intérieur de chaque communauté : «Qu'entendons-nous par *establishment* maronite, car l'expression semble désigner une opinion monolithique au sein d'une communauté confessionnelle sans rien indiquer des désaccords internes de celle-ci ?»

Les participants étaient d'accord pour dire que, quelle que soit la «vraie» réalité de la société libanaise, l'organisation politique rigide du Liban contenait les graines de

¹² Comme l'a souligné M. Hani Faris, à cause des divisions politiques internes du Liban, nombre de factions libanaises ont forgé des alliances avec l'étranger pour servir leurs propres intérêts nationaux. De plus, en raison de la polarisation régionale et internationale, ces factions ont trouvé des commanditaires étrangers bien disposés.

¹³ Les participants convenaient que la manipulation d'identité par les chefs communautaires s'est beaucoup accentuée pendant la guerre : «N'est-il pas vrai que l'*establishment* confessionnel et religieux appuyait les milices au début des années 1970 pour accroître sa propre assise populaire?» La plupart des participants étaient d'avis que nombre des milices jouissaient d'un certain soutien populaire au début de la guerre parce qu'elles apparaissaient comme des facteurs de changement (aux yeux des mécontents du système) ou des défenseurs du statu quo. Cependant, lorsqu'elles se sont mises à exercer un contrôle hégémonique violent sur la vie politique et sociale libanaise, ce soutien s'est dissipé. M. As'ad Abukhail a souligné, toutefois, que dans le Sud, presque tous les chiites s'identifient aux milices Amal ou à celles du Hezbollah. Il a bien précisé qu'il ne fallait pas négliger les raisons internes de l'attrait de ces identifications de groupe.

l'instabilité qui a contribué au déclenchement des hostilités et à l'éternisation du conflit. Il s'agissait, nommément, de ses quotas confessionnels, de son incapacité à permettre un changement pacifique à l'intérieur du système¹⁴ et sa tendance à favoriser l'identification avec la communauté confessionnelle plutôt qu'avec l'État. Ces facteurs, plus les inégalités régionales à l'intérieur du pays et un gouvernement faible, ont complètement exposé le pays à une exploitation des factions par des puissances étrangères et l'ont jeté au coeur de divers conflits régionaux. Le fort mécontentement interne, combiné à des liens historiques entre les groupes communautaires libanais et des puissances extérieures, a entraîné beaucoup de regroupements confessionnels et politiques à trouver des commanditaires étrangers qui les aideraient dans leur lutte contre d'autres groupes intérieurs. Il en a résulté une prolifération de politiques étrangères qui ont mêlé des puissances étrangères à la tourmente libanaise et empêtré le Liban dans de plus vastes conflits régionaux.

Tensions régionales

Les participants reconnaissaient que la faiblesse de ses structures politiques internes rendait le Liban très vulnérable face aux influences extérieures. L'incidence des Palestiniens y est particulièrement importante à cause du grand nombre de réfugiés vivant dans le pays (400 000 à l'heure actuelle, estime-t-on). Quelqu'un a fait l'observation suivante : «C'est le Liban, un des plus petits pays arabes, qui a accueilli le plus de réfugiés palestiniens. Cet énorme afflux aurait causé des difficultés n'importe où, mais il s'est révélé particulièrement problématique pour le Liban, à cause de son système politique de type confessionnel.»¹⁵

M. Ziad Hafez a rappelé que la crise de 1975 avait été précédée en 1974 par une crise régionale au terme de laquelle les pays arabes avaient reconnu l'Organisation de

¹⁴ En 1975, quelques-unes des factions estimaient que la guerre était le seul moyen de modifier un régime politique «injuste» dans lequel il n'y avait pas place pour des changements internes.

¹⁵ La majorité des réfugiés palestiniens du Liban sont sunnites et, comme tels, ils auraient «déséquilibrés» le système politique libanais si on leur avait donné la citoyenneté libanaise.

libération de la Palestine (OLP) comme seul représentant légitime des Palestiniens. À l'époque, l'OLP avait son siège à Beyrouth; or, à l'aube de 1975, la présence nombreuse de Palestiniens de plus en plus militants devenait un problème clé qui divisait les Libanais. La latitude d'action dont jouissait cette population réfugiée dans le pays ranimait directement le débat de 1943 sur l'identité et le rôle du Liban dans la région et sur l'ampleur de ses obligations régionales. Cependant, dans les années 1970, ce débat autrefois idéologique avait des conséquences très réelles, car l'OLP devenait un «État dans l'État» et le territoire libanais, la cible de raids de «représailles» israéliens.

Les éléments chrétiens conservateurs, plus particulièrement les groupes appartenant au Front libanais, estimaient que les opérations palestiniennes menaçaient la sécurité et la souveraineté du Liban. D'autres Libanais, notamment les groupes appartenant au Mouvement national libanais (MNL), s'alignaient sur les positions des organisations palestiniennes. Le débat intérieur se polarisait et, alors que la situation régionale devenait de plus en plus explosive, toute action *fedayin* à partir du territoire libanais et toutes représailles israéliennes contre ce même territoire étaient exploitées à des fins confessionnelles.

Sans nier les problèmes intérieurs qui ont contribué à la guerre, beaucoup de participants ont insisté sur le fait que des acteurs étrangers ont joué un rôle préjudiciable important dès le départ.¹⁶

¹⁶ Par exemple, un participant a expliqué que des États arabes conservateurs ont conseillé à M. Soleiman Frangié de créer et de financer des milices libanaises qui combattraient les Palestiniens. Parce que ces derniers incarnaient le nationalisme arabe, aucun gouvernement arabe ne pouvait soutenir ouvertement des mesures prises contre eux par le **gouvernement** libanais. En revanche, ils pouvaient appuyer l'idée de **groupes** libanais se battant contre les Palestiniens, parce que cela prenait des allures de lutte populaire.

II TENTATIVES DE RÈGLEMENT DU CONFLIT

Depuis 1975, on a tenté maintes fois de mettre fin au conflit. Les propositions de règlement émanaient d'une multitude d'acteurs intérieurs et de «médiateurs» ou «commanditaires» étrangers, dont la Syrie, l'Arabie saoudite, l'Égypte, les États-Unis, la France et le Saint-Siège. La dernière a abouti à la signature d'un accord à Taïf (Arabie saoudite), en octobre 1989, qui, après un premier regain d'hostilités, a plus ou moins permis de stabiliser de grandes portions du territoire libanais.

Les participants ont analysé les raisons de l'échec de quelques-unes des principales tentatives de résolution du conflit avant Taïf, par le Comité de dialogue national (1976), le Document constitutionnel de M. Frangié (1976), les sommets de la Ligue arabe à Riyad et au Caire (1976), les Quatorze points pour la réconciliation nationale du président Élias Sarkis (1980), l'Accord du 17 mai proposé par Israël (1983), les conférences de Genève et de Lausanne (1983 et 1984) et l'Accord tripartite de Damas (1985).

Nombre de ces propositions et de ces «réunions de réconciliation» essayaient de régler les questions sous-jacentes qui avaient mis le feu aux poudres et les complications qui survenaient à cause de la violence continue. Entraient dans ces questions et complications l'identité et les obligations régionales du Liban, la souveraineté et la sécurité, la réforme intérieure politique et socio-économique, la réglementation des relations avec les puissances régionales (notamment avec la Syrie et Israël) et la dissolution des milices. Dans quelques-unes des tentatives de règlement, on essayait de regrouper la plupart de ces problèmes; dans d'autres, on ne se concentrait que sur certaines exclusivement. La question interne de «la sécurité par opposition à la réforme» s'est compliquée de celle des obligations régionales du Liban. De plus, à mesure que le nombre des acteurs intérieurs libanais augmentait, celui des «protecteurs» extérieurs s'accroissait lui aussi. On se battait au Liban non seulement à cause des problèmes locaux, mais aussi de luttes de pouvoir entre puissances régionales, ce qui faisait du pays le théâtre de guerres par procuration. De plus, à mesure que les milices ont consolidé

leur «régime de guerre», les éminences grises du Liban ont trouvé intérêt à prolonger le conflit. La violence perpétrée par les milices soulignait la nécessité de réformes, tout en exacerbant les sentiments confessionnels, ce qui contribuait à la polarisation de la société libanaise, entravant une fois encore les efforts déployés pour résoudre le conflit.

M. Faris a résumé le débat en faisant remarquer que l'on a abordé le règlement du conflit de trois manières pour ce qui est des problèmes internes du Liban. D'une part, on cherchait à préserver le statu quo (soit l'ordre public); d'autre part, on estimait que la laïcisation du système était essentielle au rétablissement de l'ordre public; enfin, on reconnaissait que sécurité et réforme étaient indissociables, on admettait une réforme limitée dans le cadre du régime confessionnel, mais on visait la redéfinition du partage du pouvoir entre chrétiens et musulmans.

Principales tentatives de règlement avant Taïf

1975 - 1976

Il y a eu deux grandes tentatives pendant cette période : celle du Comité de dialogue national et le Document constitutionnel présenté par M. Frangié.

Le Comité de dialogue national, formé à l'initiative de la Syrie après des combats extrêmement destructeurs en 1975 et 1976, était composé de quelques personnalités importantes de l'*establishment* et du monde politique libanais, ainsi que de chefs de milices et d'une poignée d'experts. Le Comité était confronté au problème suivant : on ne lui avait défini aucun ordre du jour précis et ses membres nourrissaient des attentes très différentes. Selon M. Faris, la vieille garde maronite (MM. Camille Chamoun, Pierre Gemayel et Raymond Eddé) exigeait que le Comité restaure l'ordre public et renvoie à plus tard tout réel débat sur des réformes, tout en niant qu'il fallait changer les dispositions constitutionnelles du pays. M. Kamal Joumlatt, qui représentait le Mouvement national libanais (MNL), large coalition de musulmans et de chrétiens

libanais, demandait la complète laïcisation du régime politique et était convaincu que le règlement du conflit passait par une réforme interne préalable.

Le groupe «maronite» pensait que toute négociation avec le MNL en vue de modifier le système politique ne serait pas en sa faveur, à moins qu'il puisse mettre fin à la présence armée de l'OLP au Liban. Les membres du MNL, en revanche, voulaient soutirer aux politiciens maronites des concessions relatives aux demandes de réformes formulées de longue date. Il a été suggéré que le contingent du MNL sous-estimait les craintes du bloc «chrétien» en matière de sécurité. D'après M. Faris, le succès du Comité dépendait de l'aptitude préalable à régler les questions fondamentales de l'identité, de la laïcisation et de la répartition du pouvoir. Qualifié de «dialogue de sourds» par l'un des participants aux ateliers, le Comité a fini par échouer parce que les parties ont été incapables de s'entendre sur une plate-forme minimale de changement.

Les participants ont débattu d'un vieux problème que le Comité a mis en lumière : l'absence de dirigeants représentatifs. Ainsi, un participant a souligné que les personnalités politiques «chrétiennes» représentaient davantage l'élite favorable au statu quo que les «chrétiens libanais». M. Abukhalil a relevé un problème similaire parmi les représentants chiites désignés, complètement déphasés par rapport aux besoins et aux réalités de leur propre électorat. D'énormes rivalités au sein des deux principaux blocs adverses constituaient également un obstacle au dialogue.¹⁷ En outre, on demandait aux membres du Comité de trouver une solution à une crise qu'ils avaient, dans une large mesure, eux-mêmes créée. Nombre de ces personnalités (MM. Kamal Joublatt, Pierre Gemayel et Camille Chamoun, par exemple) étaient à la tête de groupes armés qui avaient choisi de régler leurs différends par la violence plutôt que d'essayer de les résoudre pacifiquement. Enfin, la question du statut de la communauté palestinienne et des groupes armés palestiniens constituait un facteur très décisif, qui reflétait aussi les opinions de la société libanaise.

¹⁷ Selon un ancien membre du MNL, «le Mouvement s'est lui-même condamné parce qu'il n'a jamais résolu ses problèmes internes [...] il n'a jamais décidé s'il était vraiment laïque ou pas. Par exemple, il préconisait une armée «équilibrée», mais si cet équilibre était confessionnel, le mouvement devenait sectaire».

Le Document constitutionnel présenté par M. Frangié proposait une réforme limitée du régime confessionnel. Il faisait suite à des offensives militaires qui, en janvier 1976, avaient opposé les milices maronites et l'armée à une coalition unissant milices du MNL, Palestiniens et irréguliers syriens (Armée de libération de la Palestine [ALP] et Sa'iqa, tous deux pro-syriens). Les dirigeants maronites, terrifiés par cette franche alliance entre le MNL et l'OLP et préoccupés à l'idée de s'aliéner la Syrie, ont décidé de céder à quelques-unes des demandes de réforme du MNL. En contrepartie, ils exigeaient que Damas garantisse que l'OLP respecterait les termes de l'Accord du Caire de 1969. En en prévenant les dirigeants musulmans et chrétiens, le président libanais, M. Soleiman Frangié, et le ministre des Affaires étrangères syrien, M. Abdul Halim Khaddam, élaborèrent un programme en dix-sept points, qui fut présenté au pays le 14 février 1976. Le plan constituait une plate-forme de compromis visant à définir un nouveau partenariat entre musulmans et chrétiens en réajustant le régime de représentation politique confessionnel.

Le document demandait, entre autres choses, la confirmation de l'actuelle répartition confessionnelle des postes politiques, une répartition égale des sièges parlementaires entre musulmans et chrétiens, l'abolition de l'attribution des postes gouvernementaux sur une base confessionnelle et la décentralisation de la fonction publique. Comme l'a déclaré M. Faris : «Il a été rejeté par Kamal Joumblatt, qui souhaitait une laïcisation totale du système politique ... [et plus tard] par Béchir Gemayel, qui voulait garantir à la communauté maronite une hégémonie indiscutable.» Sans jamais avoir force de loi, le document a cependant, selon M. Faris, montré la voie pour un futur accord de compromis. Il est à noter, toutefois, qu'il ne traitait ni des dimensions extérieures du conflit ni du rôle des Palestiniens au Liban.

1976 - 1982

Il y a eu deux principales tentatives de médiation entre 1976 et 1982; à savoir : les sommets de la Ligue arabe (à Riyad et au Caire en 1976) et les Quatorze points du président Sarkis pour la réconciliation nationale (1980).

Bien que la Ligue arabe ait entrepris une médiation assez tôt dans le conflit, celle-ci ne prit d'importance qu'à partir du moment où la Syrie, l'Égypte et l'OLP ont apparemment aplani leurs différends à propos de la latitude de cette dernière au Liban. La présence des Syriens aux sommets de Riyad et du Caire équivalait à une reconnaissance tacite, par l'Égypte et la Ligue arabe, du rôle prédominant de ce pays au Liban. Entre autres décisions approuvées lors de ces rencontres figuraient une garantie arabe de la souveraineté, de l'unité et de l'indépendance du Liban; la constitution d'une Force arabe de dissuasion (FAD), qui aiderait le gouvernement à réaffirmer son autorité nationale; une garantie du respect de l'Accord du Caire et une reconnaissance du droit des Palestiniens à mener une lutte armée; la formation d'un Comité des Quatre chargé d'aider le président Sarkis à obtenir le retrait effectif des forces armées du Liban; et le retour des institutions publiques sous l'autorité gouvernementale.

La mise en oeuvre des propositions a été interrompue en raison d'une grave détérioration de la situation au Liban, à savoir des assassinats et des embuscades ainsi qu'une polarisation des attitudes politiques entre MNL et Forces libanaises. Une prolifération des acteurs tant internes qu'externes n'a fait qu'accroître la confusion. La Ligue arabe n'a pu garantir la souveraineté du Liban, Israël et ses alliés libanais commettant des actes d'agression dans le Sud, tandis que l'OLP se battait avec l'armée libanaise et la FAD. D'après M. Hafez, le regain de violence intérieure en 1977 était directement lié à des événements régionaux, notamment le processus de paix de Camp David entre l'Égypte et Israël. En mettant fin à un rapprochement régional entre la Syrie et l'Égypte, Camp David a considérablement exacerbé les tensions à l'intérieur du Liban. En outre, le conflit régional entre la Syrie et Israël ajoutait aux problèmes libanais.

Après l'invasion de 1978, Israël a entamé une longue occupation du Sud-Liban et le Cabinet du premier ministre Sélim el-Hoss a démissionné. Les propositions formulées lors des sommets se concentraient sur les dimensions externes plutôt qu'internes des problèmes du Liban. Le haut comité de la Ligue arabe s'est de nouveau réuni à plusieurs reprises pour examiner les dimensions internes et régionales de la guerre, mais s'est révélé incapable de faciliter l'application des résolutions adoptées à Riyad et au Caire.

En 1980, le président Sarkis a présenté les Quatorze points pour la réconciliation nationale, programme censé compléter les efforts de la Ligue arabe en favorisant la réconciliation intérieure. Entre autres mesures, le plan demandait le rétablissement de la souveraineté nationale, un système de partage du pouvoir équilibré, une coopération étroite avec la Syrie, le soutien à la cause palestinienne et l'application de la résolution 425 de l'ONU.¹⁸ Pour diverses raisons, et surtout à cause de la polarisation continue des acteurs à gauche et à droite, ce programme n'a pu faire évoluer la situation dans le sens d'un règlement. On ne précisait pas dans les Quatorze points quels mécanismes enclencheraient les réformes préconisées. Selon M. Nafhat Nasr, le soutien conditionnel de la Syrie et de l'OLP, et l'obstruction opposée par Israël dans le Sud-Liban ont accentué le blocage.

Contrairement à bien des participants qui trouvaient des raisons internes comme externes à l'échec des règlements de paix, M. Hafez estimait que l'échec de tous les plans de paix proposés entre 1976 et 1982 tenait uniquement aux événements qui avaient lieu au Moyen-Orient. Pour lui, ces propositions étaient davantage des réactions instinctives à des événements extérieurs que des plans sérieux.

La plupart des participants convenaient que cette période a représenté une consolidation du système de guerre au Liban.

¹⁸ La résolution 425 demandait le retrait complet des troupes israéliennes présentes sur le territoire libanais et le déploiement d'une force de l'ONU dans le Sud.

1976 - 1982

1982 - 1989 (pré-Taïf)

L'invasion israélienne, en juin 1982, et les massacres dans les camps de réfugiés de Sabra et Chatila, en août de la même année, ont marqué un tournant fondamental. Après 1982, la présence sur place d'Israël et la puissance grandissante des milices ont créé d'énormes bouleversements à l'intérieur du Liban. M^{me} Amal Shamma' a décrit ainsi les changements dans le discours de la rue : «Avant 1982, le dialogue était politique et portait sur le régime politique. Il y avait ceux qui voulaient changer ce dernier et ceux qui voulaient préserver le statu quo. Après 1982, en revanche, on ne discutait pas tant de protéger ou de réformer le système que de protéger diverses confessions. Au lieu de représenter des plates-formes politiques, les dirigeants représentaient des communautés confessionnelles. Au ton laïque des débats «réformistes» a fait place la défense des intérêts de factions ou des milices.» Durant cette période, le Liban est de plus en plus devenu le champ de bataille de puissances étrangères, et les intérêts de ces puissances apparaissaient dans les propositions de réforme.

L'Accord du 17 mai a été conclu entre les gouvernements libanais et israélien en 1983, sous les auspices du gouvernement américain. M. Abukhalil a expliqué qu'il visait à isoler le Liban du conflit israélo-arabe, autrement dit du problème palestinien et de la dimension inter-étatique du conflit. Il prévoyait, envers Israël, des engagements qui prendraient le pas sur tout autre engagement pris envers les voisins arabes du Liban et, notamment, envers l'alliance militaire de la Ligue arabe. D'autres articles de l'Accord mettaient les organisations armées palestiniennes hors la loi, annulaient des ententes préalables passées entre le gouvernement libanais et l'OLP, et interdisait toute propagande «hostile».

Cet accord ne mit pas fin aux hostilités au Liban. En septembre 1983 déjà, des combats intenses opposaient le Parti socialiste progressiste druze (PSP) aux Forces libanaises dans le Chouf. Ces combats s'étendirent à Beyrouth, où les positions des Américains et de la Force multinationale furent touchées. La marine américaine répliqua

en bombardant Souq-el-Gharb. En octobre, les casernes des contingents des États-Unis et de la Force multinationale sautèrent.

Les pourparlers de Genève de novembre 1983 qui devaient étudier le processus de réconciliation interne au Liban, ont porté exclusivement sur la nécessité d'annuler l'Accord du 17 mai. M. Gemayel a manifestement essayé de tenir compte de tous les points de vue lors de la rencontre afin de prolonger la présence militaire des États-Unis. Confronté, en février 1984, à une rébellion chiite et druze contre son autorité dans Beyrouth-Ouest, et à l'évidence du départ inéluctable des Américains, le président libanais a fini par céder aux pressions et annuler l'accord en mars 1984.

Pour certains participants, l'abrogation de l'Accord du 17 mai traduisait, en partie, la réaffirmation de l'autorité syrienne avant 1984. En outre, l'accord était tout à fait inacceptable pour beaucoup de Libanais, car il coupait totalement le Liban de son contexte arabe, ce qui concrétisait les vœux d'Israël.

En fait, il a servi à mobiliser les chiites et à cristalliser le soutien au mouvement Hezbollah montant. Certains participants ont fait remarquer qu'il était évident que même Israël avait intérêt à adhérer à l'accord. En effet, dans une lettre datée du même jour que l'accord, l'État hébreu posait des conditions que le Liban jugea impossible d'accepter, comme le retrait des troupes syriennes et la restitution des corps des soldats israéliens tués en Syrie.¹⁹

La deuxième ronde des pourparlers de réconciliation, ceux de Lausanne, portaient essentiellement sur les réformes et, notamment, sur la question de l'identité et de l'«arabité» du Liban, soit la nature de son patrimoine, sa place dans la région, le caractère de son orientation politique en ce qui concernait le conflit israélo-arabe et l'importance de libérer le Sud-Liban de l'occupation israélienne. Ces négociations ont débouché sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale auquel participaient des chefs de milices tels que Nabih Berri et Walid Joumblatt.

¹⁹ Khatchig Babikian, «La crise libanaise de 1982 à 1989», préparé pour un atelier de l'ICPSI.

Cependant, comme dans tout dialogue de ce genre, un fossé séparait la théorie de la pratique. Les dirigeants musulmans et ceux de la gauche, par exemple, prêchaient la laïcisation, mais ce qu'ils voulaient en vérité, c'était tourner le système à leur avantage. Ils commettaient des «assassinats confessionnels» et créaient des enclaves tout aussi confessionnelles. En réalité, ces groupes «laïques» se montraient aussi sectaires que les chrétiens. Les Phalanges ne voyaient aucune contradiction entre le respect de l'arabité du Liban qu'elles professaient et le fait qu'elles entretenaient des relations militaires et politiques avec Israël. Avec le retrait des forces américaines, la conférence de Lausanne traduisait l'ascendant militaire pris par la Syrie et, dans une certaine mesure, par la communauté chiite. Toutefois, le gouvernement Gemayel maintenait des liens avec l'ASL et avec Israël. Malgré l'inquiétude déclarée quant à la situation au Sud-Liban, les druzes et les chiites sont repartis des négociations les mains vides.

En février 1985, les Forces libanaises ont eu des accrochages à Sidon avec le Parti socialiste progressiste (PSP) et avec les milices palestiniennes et chiites. Après 1985, les tensions entre Amal et le PSP se sont transformées en de longs combats intermittents, et les tensions régionales entre Yasser Arafat et la Syrie ont débouché sur la «Guerre des camps». Les combats entre Amal et le PSP se sont finalement terminés par l'intervention de la Syrie et la signature, en décembre 1985, de l'Accord tripartite de Damas par les dirigeants de trois milices libanaises : Walid Joumblatt, pour le PSP; Nabih Berri, pour Amal; et Elias Hobeiqa, pour les Forces libanaises. L'élément régional clé de l'accord faisait allusion à la «complémentarité stratégique de la Syrie et du Liban», ce que les Israéliens jugeaient intolérable et certaines communautés libanaises, menaçant. Les propositions essentielles de réforme intérieure prévoyaient une répartition plus équitable du pouvoir politique et une laïcisation rapide, toutes propositions qui s'avèrent trop radicales pour certaines composantes armées de la communauté chrétienne libanaise. L'accord fut annulé deux semaines plus tard lorsque Samir Geagea chassa Elias Hobeiqa de la tête des Forces libanaises.

On a fait observer que l'Accord tripartite démontrait l'inconséquence des factions belligérantes. D'une part, l'establishment maronite croyait la souveraineté du Liban protégée par l'Accord du 17 mai, mais violée par l'Accord tripartite. D'autre part, les dirigeants musulmans et de gauche, d'habitude opposés à ce qu'une puissance étrangère exerce un contrôle quelconque sur le Liban, s'en remettaient clairement à la Syrie en signant cet Accord. En fait, les deux ententes avantageaient des puissances étrangères. Les puissances régionales pressaient les Libanais de conclure des accords, dont elles formulaient en grande partie la teneur.

Obstacles au règlement du conflit : remarques sommaires

Pour ce qui est l'échec des divers plans, il ressort de l'examen des tentatives de règlement du conflit intervenues entre 1975 et 1989 un certain nombre d'observations générales.

1. La conjoncture internationale n'était pas prometteuse. La Guerre froide battait son plein, surtout après 1982, époque où États-Unis et URSS se disputaient le Moyen-Orient, qu'ils voulaient ajouter à leur zone d'influence. L'invasion israélienne de 1982 a également contribué aux difficultés à résoudre les différends. Des participants ont recommandé, lors des ateliers, que les Nations Unies jouent un rôle plus important dans de futurs accords.
2. Les tensions régionales, tant entre Arabes qu'avec les Israéliens, ont elles aussi empêché de résoudre les problèmes au Liban. Les plans avaient tendance à osciller entre deux extrêmes et à refléter la puissance de l'acteur ascendant hors du Liban. C'était particulièrement évident de 1982 à 1989. L'Accord du 17 mai représentait l'option israélienne et l'Accord tripartite, manifestement l'option syrienne. M. Corm a insisté sur le fait que le médiateur d'une entente devrait être indépendant par rapport aux parties à cette entente. Il a fait observer que, par le passé, les acteurs étaient à la fois juges et parties.

3. M. Issam Naaman a fait remarquer que les différents projets de réforme ont toujours dû jouer un double rôle : changer le système confessionnel et mettre fin à la guerre. «Malheureusement, les conditions de l'arrêt de la guerre ont toujours donné le ton pour les réformes internes.»
4. À mesure que durait le conflit, le nombre des acteurs augmentait. Il devenait donc très difficile de s'entendre sur un dénominateur commun.
5. Tout en rendant les réformes beaucoup plus nécessaires, la violence exacerbait le sentiment d'appartenance confessionnelle, ce qui a entamé la capacité de mettre en oeuvre des réformes et nuï aux plans de paix.
6. Les acteurs qui participaient à l'application des accords étaient généralement favorables aux dispositions relatives à la sécurité ou aux réformes politiques, mais pas aux deux. Cela a contribué à leur échec, puisque les deux éléments sont indissociables. Les participants aux ateliers ont reconnu que les accords mettant l'accent sur les réformes politiques comme la laïcisation, pouvaient réduire au minimum les influences régionales.
7. Les règlements de paix étaient plus souvent partiels que globaux, ce qui a aussi contribué à leur ruine.
8. La question de l'identité du Liban dans la région est restée confuse. La vraie question est de savoir comment définir l'identité du pays en tant qu'État arabe, plus son rôle et ses obligations à ce titre. C'est encore plus important au lendemain de la guerre du Golfe de 1991, à cause du manque d'unité inter-arabe.

Accord de Taïf : la Deuxième République du Liban

Aperçu

L'Accord de Taïf a été adopté le 22 octobre 1989 par les députés libanais, à Taïf (Arabie saoudite), sur l'insistance de la Ligue arabe. Il faut le voir par rapport à deux éléments : le vide constitutionnel au Liban et la « guerre de libération » lancée par le général Michel Aoun.

Lorsque s'est terminé le mandat présidentiel d'Amine Gemayel, le 22 septembre 1988, l'Assemblée n'est pas parvenue à lui choisir un successeur, ce qui montre bien la lutte de pouvoir entre Forces libanaises et Syriens. Le pays s'est enfiévré alors que la population se disputait au sujet de l'élection d'un président (à savoir sur la question suivante : le président a-t-il le droit de désigner son successeur ou doit-il réunir le Parlement pour des élections présidentielles ?). Cette polarisation a mené à l'existence de deux gouvernements : l'un nommé par le président Gemayel et dirigé par le général Aoun, commandant en chef de l'armée, et l'autre, dirigé par M. Sélim el-Hoss, successeur du premier ministre Rachid Karamé.²⁰

Le général Aoun a fait le serment de redonner sa souveraineté à l'État, ce qui a déclenché la colère des milices, ses premières victimes. En février 1989, des combats acharnés ont éclaté entre Michel Aoun et Samir Geagea, des Forces libanaises. En mars 1989, le premier a entamé une « guerre de libération » contre les troupes syriennes présentes au Liban. La violence a atteint des proportions dramatiques, sans doute à cause de l'alliance diplomatique et militaire du général avec l'Irak, ennemi juré de la Syrie. En se concentrant sur la présence de forces étrangères, le général Aoun a également réussi à attirer l'attention sur l'occupation israélienne dans le Sud-Liban. L'internationalisation du problème et la violence croissante ont incité la Ligue arabe à

²⁰ R. Karamé a été assassiné en août 1987.

intervenir.²¹ M. Naaman soutenait que l'inquiétude arabe face au rôle de l'Irak a été déterminante pour ce qui est de donner une impulsion extérieure à l'Accord de Taïf : «On peut voir l'Accord comme un acte de dissuasion de la part des États arabes modérés, avec le concours de la Syrie, pour mettre un frein à l'influence grandissante de l'Irak.» Non sans inquiétude, un participant a fait remarquer que le Comité de la Ligue arabe s'était senti obligé de suspendre temporairement ses activités, en expliquant que la conception syrienne de la souveraineté libanaise était incompatible avec l'indépendance du Liban.

En août 1990, après avoir subi des pressions diverses de l'Arabie saoudite (dont l'assassinat d'un député), le Parlement libanais a officiellement adopté les amendements à la constitution énoncés à Taïf, et le long processus de mise en oeuvre des dispositions de l'Accord a commencé. Des premières mesures ont été prises pour appliquer celle prévoyant la dissolution des milices. En octobre 1990, des unités de l'armée libanaise et syrienne²², aidées par la Syrie, ont battu le général Aoun, qui s'est réfugié dans l'ambassade de France à Beyrouth. En décembre, un nouveau gouvernement de réconciliation nationale (la plupart des chefs de milices ou leurs représentants figuraient parmi ses trente membres) a été formé par le premier ministre Omar Karamé.

L'application de l'Accord de Taïf

Étant donné l'échec des tentatives de règlement passées, qu'est-ce qui a permis d'appliquer à ce point l'Accord de Taïf ? Beaucoup des difficultés qui avaient entravé les efforts précédents étaient réglées quand les députés libanais se sont retrouvés en

²¹ C'est au Sommet de Casablanca, en mai 1989, qu'a été créé le Comité tripartite arabe, composé des chefs d'État saoudien, marocain et algérien, dont la tâche était de trouver une solution globale au conflit libanais. Après avoir instauré un cessez-le-feu, le Comité a fait appel aux députés libanais, qui ont travaillé ensemble en septembre 1989 pour mettre la dernière main au projet d'accord élaboré par le Comité. D'après M. Clovis Maksoud, en nommant des représentants qui n'avaient pas les mains salies par le sang de la guerre, la Ligue arabe a délibérément choisi de refuser un pouvoir politique aux chefs des milices. Dès l'adoption officielle de cet accord, appelé Document d'entente nationale pour le Liban, en octobre 1989, le Conseil de sécurité de l'ONU a manifesté son appui unanime.

²² Les unités de l'armée libanaise fidèles au gouvernement du président Hraoui.

Arabie saoudite. M. Naaman a fait observer que la plus importante avait peu à voir avec le Liban lui-même : «Ce n'est que lorsque les puissances régionales et internationales ont aplani leurs différends que l'Accord de Taïf a pris corps. Son contenu conventionnel aurait aisément pu être approuvé au début de la guerre si aucune intervention extérieure n'était venue gâcher le processus politique.» Cependant, certains participants ont souligné que l'Accord traite de plusieurs sujets que les autres tentatives de règlement avaient négligé d'aborder.

La conjoncture internationale se prêtait bien plus à une solution en 1989 que dans les années 1970 et 1980. La Guerre froide était enfin terminée et, parallèlement, l'URSS s'est effondrée en tant que superpuissance. Elle n'était plus capable de fournir armes et capitaux à la Syrie, pays qui, pendant la guerre du Golfe, avait même été traité en ami par son ennemi de longue date, les États-Unis. M. Maila a affirmé que les Syriens ont commencé à insister après l'invasion du Koweït, en août 1990, pour que soit appliqué l'Accord de Taïf. Les États-Unis, puissance dominante dans tout le Moyen-Orient suite à leur rôle dans la guerre du Golfe, se sont mis à chercher plus énergiquement une solution aux problèmes de la région. Ils ont également décidé qu'il était essentiel de rendre le Liban moins explosif.

La situation régionale à ce moment explique l'assentiment général donné à la Syrie quant à son rôle prédominant au Liban. Il en va de même de la situation intérieure. En effet, les Libanais étaient épuisés par la guerre, et les combats intra-confessionnels acharnés que se sont livrés les milices de Samir Geagea et les unités de l'armée du général Aoun ont fini par leur faire perdre leur statut de force de l'opposition.

L'Accord de Taïf est un compromis. Il est assez vague pour que des personnes de différentes opinions puissent au moins adhérer au même programme. Il établit, de plus, un équilibre entre les dispositions relatives à la sécurité et celles se rapportant aux réformes, ce qui rend une entente plus facile.

Les dispositions de l'Accord de Taïf

L'Accord de Taïf se concentre à la fois sur les dimensions internes et externes de la situation actuelle. Le document, aussi appelé Document d'entente nationale pour le Liban, intègre des propositions de réforme formulées dans plusieurs accords préalables.

- **Réformes intérieures** -- M. Joseph Maïla a fait remarquer que les dispositions politiques de l'Accord de Taïf ne sont, en réalité, qu'un léger prolongement du Pacte national de 1943, agrémenté de quelques nouveaux arrangements institutionnels. Entre autres dispositions intérieures essentielles, citons un rééquilibrage du nombre des membres chrétiens et musulmans de l'Assemblée nationale par le biais d'une nomination unique de députés; une réduction des pouvoirs présidentiels; l'abolition éventuelle du confessionnalisme assortie de la fin immédiate des différenciations communautaires dans la fonction publique (sauf pour les postes de haut niveau); et un développement économique équilibré, y compris au plan régional. Comme M. Maïla l'a souligné, les réformes politiques renforcent le législatif au détriment de l'exécutif. On prévoit aussi une réforme de la législation électorale, de la décentralisation de l'administration, des tribunaux et autres juridictions extraordinaires, de l'éducation et de l'information.
- **Sécurité et souveraineté** -- La deuxième partie de l'Accord de Taïf porte sur la sécurité et la souveraineté, sur la cessation des combats et la dissolution des milices, ainsi que leur désarmement. Un an après l'adoption des réformes constitutionnelles, le gouvernement libanais devait avoir dissout toutes les milices et avoir renforcé l'armée afin d'étendre sa souveraineté sur tout le territoire national. L'Accord prévoit que les Syriens aident ledit gouvernement à réaffirmer son autorité et que les troupes syriennes se replient dans la plaine de la Bekaa en 1992, après quoi leur présence au Liban fera l'objet de nouvelles négociations.

²² Les unités de l'armée libanaise fidèles au gouvernement du président Hraoui.

- Relations extérieures -- Les troisième et quatrième parties de l'Accord concernent les relations du Liban dans la région. Elles rejettent clairement l'occupation par Israël d'une partie du territoire libanais, préconisant à cet effet l'application de la résolution 425 de l'ONU. L'Accord reconnaît aussi que le Liban entretient avec la Syrie des «relations privilégiées» en raison de liens de «parenté, d'histoire et d'intérêts fraternels communs». La Syrie s'engagera à éviter tout acte qui pourrait menacer le Liban, tandis que ce dernier s'engage à ne pas laisser utiliser son territoire à des fins qui menaceraient sa propre sécurité ou celle de la Syrie. Le document conclut que les deux pays devraient signer des ententes bilatérales dans «tous les domaines». Cette disposition a été appliquée en 1991, lorsque le Liban a conclu avec la Syrie un traité bilatéral, le Traité de fraternité, de coopération et de coordination.

Le Traité de fraternité, de coopération et de coordination syro-libanais

La défaite du général Aoun, la formation d'un nouveau gouvernement et la reprise de contrôle du territoire libanais sont autant d'événements qui ont préparé la voie pour le Traité de fraternité.

Ce Traité a été signé à Damas, le 21 mai 1991, par les présidents syrien et libanais. Il a pour objet de concrétiser les «relations privilégiées» qui existent déjà entre les deux pays, comme l'admet l'Accord de Taïf. M. Maïla a laissé entendre que le Traité est un cadre devant servir à structurer les rapports entre le Liban et la Syrie de façon générale, et en même temps, à définir des méthodes de coopération dans des domaines particuliers.

Le préambule insiste sur la fraternité et la communauté d'intérêts qui unissent les deux pays. Selon M. Maïla, le gouvernement syrien assimile les «liens fraternels» à des liens stratégiques. Le Traité appelle en outre à «la plus large coopération et coordination possible» dans tous les domaines, avant de souligner que la coopération libano-syrienne protégera la sécurité nationale des deux parties.

La première partie du document prévoit une coopération générale, tout particulièrement pour ce qui est de la «politique, de l'économie, de la sécurité, de la culture et des sciences». La coopération économique, deuxième partie du document, vise l'industrie, l'agriculture, le commerce, les transports, les communications et les douanes, ainsi que de futurs projets conjoints et la «coordination de plans de développement». La troisième partie reprend les éléments pertinents de l'Accord de Taïf relatifs aux engagements des deux parties concernant leur sécurité mutuelle. La quatrième prévoit le redéploiement de troupes syriennes au Liban, mais ne parle pas d'un retrait quelconque. La politique étrangère de Damas et de Beyrouth, énoncée à la cinquième partie, doit être guidée par trois principes fondamentaux : le caractère arabe des deux pays et leur appartenance aux Nations Unies, à la Ligue arabe et au mouvement des non-alignés; les «intérêts communs et la destinée commune que les deux pays partagent»; et le soutien mutuel en matière de sécurité et d'intérêt nationaux. Le Traité précise que les deux parties coordonneront leurs politiques arabes et internationales dans «toute la mesure du possible». Enfin, il prévoit la création de plusieurs organismes comme le Conseil suprême, un comité de suivi et de coordination, un secrétariat général et trois commissions qui coordonneront la politique étrangère, les affaires économiques et sociales, plus la défense et la sécurité.

Accord de Taïf et Traité de fraternité : évaluation provisoire

On a certes réussi, à Taïf, à prévenir la crise constitutionnelle en permettant l'élection de deux présidents, mais l'Accord a aussi provoqué une intensification de la crise politique libanaise. Le général Aoun n'était pas le seul à formuler des objections. Nabih Berri et Walid Joumblatt ont tous deux exprimé leur insatisfaction, même s'ils l'ont appuyé en tant que mesure intérimaire, comme cadre général pouvant faire l'objet d'améliorations ultérieures. Les participants ont souligné que, bien que conçu pour favoriser la paix intérieure, Taïf a d'abord déclenché de nouveaux combats au Liban. M. Sélim Nasr, qui était d'accord, a ajouté que, de janvier à septembre 1990, les violences ont fait quelque 2 000 morts. Après la chute du général Aoun et la campagne

assez réussie de désarmement des milices, cependant, il semble que l'application de l'Accord de Taïf ait éliminé le risque sérieux de division du pays en cantons dépendant de ces dernières.

Le consensus était que les députés libanais qui ont approuvé l'Accord ne représentaient pas véritablement la population libanaise, étant donné qu'ils occupaient leurs sièges depuis 1972. Beaucoup de participants doutaient de la valeur d'une entente conclue par des personnes qui ne sont pas pleinement à même de représenter le peuple. Toutefois, M. Clovis Maksoud a expliqué que, pour contestable que leur représentativité soit, leur légitimité, qui tient à la continuité du Parlement et au fait que ce dernier est reconnu par la communauté internationale comme étant une institution de l'État, ne l'était pas. L'objectif à Taïf était de restaurer l'État; or, contrairement aux chefs des milices, les députés lui étaient restés fidèles, quand bien même il était totalement marginalisé. On a fait remarquer également que, les chefs des milices ayant nié par les armes tout pouvoir politique aux députés, c'était à eux maintenant de se voir refuser tout pouvoir. M. el-Solh a souligné, cependant, que les députés n'étaient pas à l'abri de la guerre : «Le processus a commencé avec l'assassinat d'un député. Ses collègues ont compris le message, ce qui n'a pas été sans incidence sur l'issue de Taïf.» En fait, la plupart des chefs de milices ont par la suite trouvé place dans le gouvernement de réconciliation nationale, à la consternation de nombre des personnes participant aux ateliers. Pire, tout le processus de «nomination» des députés pour les sièges vacants était considéré comme extrêmement peu démocratique.

Personne ne pensait qu'on résoudrait les problèmes du Liban à Taïf, mais certains espéraient que l'on y réglerait au moins la dernière crise en date et que l'Accord servirait de tremplin pour le règlement du conflit. La majorité des participants considéraient l'Accord comme positif sous un angle économique, mais manifestaient des réserves pour bon nombre d'incidences politiques.

Quelques-uns estimaient qu'il s'agissait d'un document de compromis et qu'il fallait y voir la naissance de la Deuxième République. En effet, pour eux, Taïf n'est pas la

solution finale mais seulement le passage entre la Première et la Troisième République du Liban. Un participant a fait observer que l'application de l'Accord témoigne de ce que les hommes politiques libanais ont de plus en plus conscience qu'une solution idéale était impossible tant que la guerre faisait rage. Son optimisme tenait à ce qu'il croyait que l'Accord pouvait servir de ciment à une nouvelle solidarité entre Libanais et de point de ralliement pour la communauté internationale. Toutefois, d'autres participants rejetaient l'Accord de Taïf, surtout parce que la plupart des problèmes de réformes n'y sont pas traités convenablement et parce qu'il n'y est pas question d'autres aspects importants comme le développement, la santé, l'environnement et le renforcement de la démocratie.

MM. Maila et Corm critiquaient l'Accord de Taïf pour plusieurs raisons. Tous deux condamnaient le fait qu'il ne garantisse pas le retrait des forces israéliennes. Il a certes résolu la crise constitutionnelle, a reconnu M. Maila, mais nullement la crise politique. Beaucoup de dirigeants l'ont accepté mais sans l'approuver. M. Corm déplorait également l'absence de réformes essentielles. En effet, il ne comporte aucune disposition quant à l'élection du président par le peuple, ni aucune directive sur la redistribution des richesses par le biais d'une réforme fiscale.

Certains voyaient dans les dispositions politiques de l'Accord un simple renouvellement du «compromis» du Pacte national de 1943. On a bien failli, à Taïf, le copier même sur la question du confessionnalisme, bien que l'Accord soit plus précis puisqu'il prévoit une laïcisation éventuelle. Il prévoit aussi la création d'un Conseil supérieur qui sera chargé de superviser la dissolution du système confessionnel. Ce Conseil n'a pas encore été créé. Un des participants n'y voyait pas une carence de l'Accord mais de ceux à qui incombe la mise en oeuvre de ses dispositions. Il y avait un pessimisme général quant à l'aptitude à éliminer éventuellement le confessionnalisme.

Quelqu'un a fait remarquer que, malgré les réformes politiques, le pouvoir du président maronite restera immense à cause de la faiblesse du système politique. Cette faiblesse est liée à la loi électorale bancal du Liban. En effet, contrairement aux

Parlements des démocraties modernes, la Chambre des députés libanaise se compose d'un ensemble peu solide et confus de membres rivaux divisés par des questions de clocher.

La plupart des participants se félicitaient des réformes qui ont ramené le nombre des circonscriptions électorales de vingt-six (*Caza*) à cinq (*Mohafazat*). Comme l'a précisé M. Rizk, les *Caza*, créées en vertu de la législation électorale de 1953, étaient généralement uni-confessionnelles, ce qui tendait à renforcer les politiques sectaires. M. Michael Hudson a fait observer, cependant, que les *Mohafazat*, plus étendues, risquaient de renforcer le pouvoir des propriétaires fonciers féodaux. Avec M. Joseph Moghaizel, il a proposé de remplacer le mode électoral actuel par un système de représentation proportionnelle dans lequel il n'y aurait qu'un district.

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, Taïf est une réussite partielle, car il a permis au gouvernement libanais, appuyé par l'armée²³ nouvellement reconstituée et par les troupes syriennes, à rasseoir son autorité sur de larges portions du territoire national. Pour la première fois depuis le début de la guerre, il n'y a plus de milices dans Beyrouth, et quelques-unes d'entre elles ont été désarmées, dans tout le pays. Ainsi, Amal, le PSP, les Forces libanaises et les groupes pro-syriens de l'OLP ont déposé les armes en avril 1991. Les troupes du Fateh fidèles à Yasser Arafat ont d'abord refusé d'accepter ces conditions, mais l'armée libanaise les a écrasées en juillet 1991, près de Sidon, et leurs pertes ont été lourdes. Trois autres groupes refusent de rendre les armes, à savoir : les gardiens de la révolution iranienne, l'ASL et le Hezbollah.

Leur pays libéré du joug des seigneurs de la guerre, bien des Libanais ont exprimé un optimisme prudent quant à l'avenir, mais ils restent pessimistes pour ce qui est de la capacité du Liban à résister aux pressions régionales et intérieures et à développer une cohésion interne suffisante pour préserver la paix. Certains participants, notamment ceux qui ont pris part aux réunions publiques de la conférence, estimaient que l'hégémonie

²³ L'armée a été réorganisée pour y inclure des officiers et des soldats de tout groupe et toute confession.

des milices avait simplement fait place à celle de la Syrie et ils critiquaient vertement Taïf et le Traité, laissant entendre que ce nouveau partenariat compromet la souveraineté du Liban. Ils se demandaient avec inquiétude comment le gouvernement libanais pouvait asseoir son autorité sur tout le territoire et organiser des élections libres. D'autres, qui redoutaient que le pays perde toute souveraineté, ont fait observer qu'aussi longtemps que le système confessionnel existera, le Liban sera incapable de se défendre contre des intrusions étrangères. D'autres encore pensaient que cette alliance était la seule option pour le pays à l'époque et que les Libanais doivent simplement apprendre à évoluer à l'intérieur de ces limites pour le moment. Plusieurs personnes, favorables ou opposées aux accords, reconnaissaient qu'il s'agissait de produits nécessaires de la réalité sur le terrain, qui se contentaient de codifier des relations existant déjà entre la Syrie et le Liban. Comme quelqu'un l'a fait remarquer : «Le Traité peut même servir à délimiter, régler ou normaliser les relations avec la Syrie.» D'autres ont émis la possibilité que la Syrie, qui s'est assurée une position stratégique au Liban, puisse relâcher son étreinte. La plupart, cependant, ont exprimé leur préoccupation quant aux conséquences du Traité pour la souveraineté et l'indépendance libanaises, étant donné notamment la présence de l'armée syrienne. Comme l'a fait observer un participant : «Aussi longtemps que le Liban sera une mosaïque confessionnelle, la Syrie pourra y jouer un rôle dominant.» Un autre participant a rappelé à ses collègues que la Syrie s'était engagée à replier éventuellement ses troupes dans la plaine de la Bekaa, signe qui donne à espérer que le Liban retrouvera un jour une stabilité et une sécurité durables.²⁴

Un participant insistait pour que toutes les dispositions de l'Accord de Taïf soient appliquées à la lettre, car laisser de côté celles jugées moins désirables risquerait d'amener les diverses parties à suspendre d'autres clauses valables. Comme M. el-Hoss l'a fait remarquer : «Que cela plaise ou non, toutes les dispositions doivent être appliquées. Dans le cas contraire, quand les Libanais demanderont aux Syriens de se retirer dans la Bekaa, ceux-ci répondront : 'Pourquoi ? Il reste encore plein de points

²⁴ M. Maila a exprimé des réserves quant à l'application de cette disposition, car le texte précise que les soldats syriens seront redéployés «après l'adoption de réformes constitutionnelles». Étant donné que les réformes ont déjà eu lieu et qu'il n'y a pas eu de redéploiement syrien, il a conclu que ce dernier a été repoussé *sine die*.

de l'Accord à mettre en oeuvre. Pourquoi ne s'en occupe-t-on pas, alors que vous voulez appliquer la disposition prévoyant notre retrait ?» Certains participants ont donc recommandé que tous les éléments de l'Accord soit appliqués et que les changements nécessaires soient apportés par le biais d'amendements à la constitution.

Plusieurs participants ont fait valoir que les conditions énoncées dans ces deux ententes prêtent à interprétation. L'important devient donc la manière dont on les applique, ce qui dépend non seulement des intentions syriennes, mais aussi de la conjoncture régionale et de la cohésion intérieure libanaise. En novembre 1991, M. Corm a relevé avec pessimisme qu'on n'avait pas progressé dans la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord de Taïf au cours des tout derniers mois. Il a mentionné, en particulier, un renforcement du système confessionnel, des querelles mesquines au sein de la «troïka» de direction collective,²⁵ l'absence de démocratisation - par la tenue d'élection «libres et équitables», le manque de participation du Comité tripartite arabe aux affaires libanaises et la relative absence d'aide internationale, malgré la promesse de la communauté internationale de constituer un fonds de 2 milliards de dollars pour la reconstruction du Liban.

Tant l'Accord que le Traité présente un oubli important : le statut des Palestiniens au Liban. En effet, il n'y figure aucune disposition ou orientation politique à leur sujet.

Fondamentalement, les participants convenaient qu'il fallait attendre leur complète application pour porter un jugement final sur l'Accord de Taïf et sur le Traité de fraternité, de coopération et de coordination, mais qu'en attendant, un certain nombre d'éléments doivent être suivis de près.

- **La sincérité de la Syrie dans ses relations avec le Liban, État unifié** -- Comme l'a demandé un participant : «Si, par exemple, ses alliés libanais traditionnels commettent des abus, la Syrie interviendra-t-elle pour les arrêter ?» Répondant à cette question, un autre participant a fait remarquer qu'elle le faisait déjà

²⁵ Composée du président, du premier ministre et du président de l'Assemblée nationale.

dans la métropole beyrouthine. D'autres participants encore ont souligné que les Libanais devaient veiller à la poursuite de ce processus : «Le Traité [...] devrait contribuer à la renaissance de l'État et de tous ses organismes, y compris la police, l'armée et les forces de sécurité libanaises.»

- **L'incidence du Traité sur les libertés d'expression traditionnelles du Liban, telles que les libertés politiques et la liberté de la presse** -- Un participant a fait observer que la liberté d'expression avait été bâillonnée pendant la guerre à cause de la domination exercée par les milices et de la «cantonisation» du pays. Il espérait que la situation s'améliorerait à présent avec la dissolution de ces milices et la réunification du pays. Des participants ont souligné que la liberté d'expression dépendra en partie des Libanais eux-mêmes : «Il incombe aux Libanais d'essayer d'exercer leur liberté d'expression, puis de voir ce qu'il en ressortira.» M. Abukhalil a rejeté ce scénario en faisant remarquer que la Syrie «muselle l'opinion publique au Liban. Jamais au cours des seize dernières années le Liban n'a été sous aussi étroite surveillance qu'aujourd'hui. C'est pourquoi il faut analyser l'opinion publique libanaise actuelle avec beaucoup de circonspection.» M. Youssef Takla a fait observer que, bien que compromises en pratique par les milices, les libertés figuraient et continuent de figurer dans le droit.²⁶ On a fait observer, cependant, que le Pacte de défense et de sécurité conclu le 1^{er} septembre 1991 par la Syrie et le Liban prévoit «l'interdiction de toute activité ou organisation dans tous les domaines touchant à l'armée, à la sécurité, à la politique et à l'information qui pourrait mettre en danger ou menacer l'autre pays». M. Corm a déclaré que les journaux libanais font preuve d'une autocensure considérable.
- **Le Liban sera-t-il capable de se rapprocher davantage d'un véritable processus démocratique ?** -- Les participants se demandaient si le Liban dépasserait le système politique traditionnel qui, reconnaissaient-ils pour la plupart, n'est pas

²⁶ M. Moghaizel a fait observer qu'il existe aussi des lois requérant une autorisation préalable des autorités pour publier tout nouveau journal ou toute autre forme de publication (communiqués, bulletins, etc.), et qu'elles sont appliquées de manière «draconienne».

l'incarnation d'un processus véritablement démocratique, et quelle sera l'incidence du Traité à ce sujet. Comme l'a déclaré M. el-Hoss : «Même si nous jouissions de beaucoup de libertés au Liban, nous n'avions pas de vraie démocratie en pratique [...] Qui dit démocratie dit chances égales, mais il ne saurait y avoir égalité des chances dans un régime politique confessionnel [...] De plus, les dirigeants n'avaient pas de compte à rendre - les mêmes étaient en place d'une crise à l'autre, quoi qu'il arrive [...] On ne peut imaginer qu'une vraie démocratie permette le genre de crise nationale que le Liban supporte. En effet, quelque chose se serait passé à l'intérieur du processus démocratique pour changer les choses. Un référendum aurait été organisé ou le gouvernement aurait été remplacé, ou encore le Parlement aurait été dissout.» Un participant trouvait fort ironique que l'on ait confié au gouvernement syrien non démocratique la tâche de «construire la démocratie au Liban».

- **L'Accord de Taïf et le Traité de fraternité contribueront-ils à mettre le Liban à l'abri des événements et conflits extérieurs et de leurs répercussions ? --**

M. Maïla a soulevé le problème des ramifications régionale du Traité, qui prône d'associer constitutionnellement la politique étrangère du Liban à celle de la Syrie. Il peut en résulter qu'Israël considère le Traité comme une menace, et y trouve prétexte à continuer d'occuper le Sud-Liban, voire comme un *casus belli*. En outre, l'antipathie des Syriens à l'égard d'autres États arabes risque d'entraîner un regain de troubles à l'intérieur du Liban. Toutefois, comme M. el-Hoss l'a souligné : «Il s'est produit une chose étrange au Liban suite à la guerre du Golfe : rien.» D'ordinaire, le pays subit des répercussions négatives des événements régionaux, qu'ils soient eux-mêmes positifs ou négatifs. En l'occurrence, d'aucuns ont crédité Taïf, qui a contribué à isoler le Liban des aléas régionaux. Cependant, la récente recrudescence d'incursions israéliennes est à n'en pas douter alarmante.

- **L'aptitude du Liban à traiter d'égal à égal dans ces ententes --** Un fait troublait les participants. Bien que le Comité tripartite arabe, tierce partie, ait

... joué un rôle clé dans le processus de Taïf, il a plus ou moins disparu de la scène, laissant la Syrie «seul maître à bord». Par exemple, M. Maila a rappelé que la disposition de l'Accord de Taïf prévoyant que le Comité tripartite pouvait aider dans les négociations syro-libanaises, s'agissant du statut des troupes syriennes présentes au Liban, a été escamotée dans le Traité.

III LE LIBAN DANS LE CONTEXTE RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

La conjoncture régionale

La vulnérabilité du Liban face aux influences étrangères a considérablement contribué à rendre la guerre inextricable. Les participants ont analysé les relations passées et présentes du pays avec les trois acteurs les plus importants de la région - les Palestiniens, Israël et la Syrie -, qui à différents moments ont rivalisé pour imposer leur ascendant à l'intérieur de ses frontières.²⁷ L'Accord de Taïf, qui a facilité un retour à une certaine stabilité sur de larges portions du territoire libanais, constitue un assentiment à la prédominance syrienne pour l'heure. Les participants étaient d'accord pour dire que la récente guerre du Golfe, plus vaste opération militaire occidentale de tous les temps au Moyen-Orient, a dangereusement modifié et divisé la région. La plupart convenaient que, par sa seule ampleur, la crise du Golfe continuera d'entraîner des changements substantiels dans la région, changements qui ne seront pas tout à fait manifestes avant plusieurs années.

Les Palestiniens

Aperçu -- L'activisme palestinien au Liban a fluctué avec le temps. Avant 1967, il s'exprimait dans les divers mouvements panarabes libanais. Après la guerre régionale de 1967 et l'Accord du Caire de 1969, les Palestiniens ont commencé à constituer un «État dans l'État», situation qui s'est accentuée lorsque l'OLP a installé son siège à Beyrouth, après avoir été expulsée de Jordanie en 1970, pendant ce qu'on a appelé «septembre noir», et lorsque le gouvernement libanais s'est révélé incapable de protéger les camps de réfugiés palestiniens des raids israéliens.

²⁷ L'Iran a aussi une influence considérable au Liban, mais Téhéran s'est engagé à retirer ses dix à quinze mille gardiens de la révolution stationnés dans la plaine de la Bekaa. Il se peut qu'en raison de sa volonté actuelle d'entretenir de meilleurs rapports avec l'Occident, l'Iran modère sa tendance à s'ingérer dans les affaires libanaises. La libération des otages américains est sans doute un signe de cette nouvelle approche.

Devenir le centre politique du peuple palestinien a rapporté au Liban du point de vue économique, mais lui a aussi valu des troubles politiques et sociaux. Dans le pays, l'activisme palestinien a provoqué des accrochages avec l'armée libanaise; l'OLP est devenue l'alliée politique (puis militaire) de groupes libanais «d'opposition». À l'étranger, la résistance palestinienne dirigée contre Israël a provoqué des raids de «représailles» israéliens qui ont accablé la population palestinienne et libanaise du Sud-Liban. Après l'attaque de 1982, qui s'est traduite par une destruction massive à Beyrouth-Ouest et l'occupation par Israël d'une grande portion de territoire libanais, l'OLP a évacué son siège et ses combattants hors du pays. Cependant, les événements du milieu des années 1980 ont conduit à un regain de présence militaire palestinienne. Les hostilités entre des larges segments du mouvement palestinien et la Syrie ont entraîné un rapprochement avec les anciens ennemis libanais et à des batailles contre les anciens alliés libanais.²⁸

À la fin des années 1980, la plupart des Libanais considéraient les Palestiniens comme assez neutres; ne leur arrivait-il pas même de servir de médiateurs dans les combats qui opposaient des Libanais de même confession ?²⁹ Bien que l'application de l'Accord de Taïf ait eu pour résultat la dissolution des groupes armés palestiniens au Liban, il reste dans ce pays une forte population palestinienne.

Rôles et objectifs -- La présence palestinienne au Liban est marquée par des degrés variables d'activisme politique et militaire, ainsi que par des alliances changeantes avec des factions libanaises. En outre, elle joue un rôle important dans l'implication sanglante du Liban dans le conflit israélo-arabe.

M. Rex Brynen a fait observer qu'il est difficile de donner une position palestinienne pour ce qui est des relations palestino-libanaises et ce, à cause des

²⁸ Les factions palestiniennes dominantes se sont alliées avec diverses milices chrétiennes, y compris les Forces libanaises, en raison de leur hostilité à toutes envers la Syrie. Parallèlement, les Palestiniens ont retrouvé leurs camps brutalement assiégés par les milices chiites Amal pro-syriennes, leurs anciennes alliées, qui livraient ce que l'on a appelé la «Guerre des camps».

²⁹ En 1989, les Palestiniens ont servi de médiateurs pendant les combats qui opposaient les milices de Samir Geagea aux unités armées du général Aoun, ainsi que pendant les combats entre chiïtes qui opposaient les milices Amal à celles du Hezbollah.

multiples factions que compte le mouvement palestinien et de leurs fréquents changements de politique et d'alliances. Néanmoins, il a défini trois soucis essentiels des Palestiniens : la lutte armée contre Israël, la sécurité de leur population au Liban et la préservation ou l'accroissement de leur influence politique.

- La lutte armée contre Israël -- De tous temps, les Palestiniens ont considéré comme essentiel leur droit de mener une lutte armée contre Israël depuis le territoire libanais. Le Liban est devenu une base importante après l'expulsion de l'OLP de Jordanie, en 1970-1971, et la fermeture des hauteurs du Golan syriennes aux activités de guérilla. L'OLP acceptant peu à peu de réduire ses prétentions territoriales (c'est-à-dire, à la Cisjordanie et à la bande de Gaza) et optant, en conséquence, pour des méthodes politico-diplomatiques plutôt que militaires, le droit à la lutte armée a perdu de l'importance dans les groupes dominants de l'OLP.
- La sécurité de la population palestinienne au Liban -- Un deuxième souci est de garantir la sécurité de l'infrastructure et de la population palestiniennes au Liban face aux menaces internes et externes. Pour ce qui est des premières, la population palestinienne a été confrontée aux menaces de certains acteurs libanais qui agissaient souvent de concert avec des puissances étrangères. Quant aux secondes, elle a constamment été mise en péril par les attaques israéliennes (raids aériens, tirs d'artillerie, bombardements navals, raids de commandos et attaques terrestres) et par les opérations de commando de l'ASL. La Syrie a aussi constitué de temps en temps un danger pour l'OLP et la communauté palestinienne, comme pendant l'invasion syrienne de 1976, la «guerre des camps» (1985-1987) et, plus récemment, en 1988, lorsque les Syriens ont appuyé les rebelles du Fateh à Beyrouth. Ces menaces ont conduit l'OLP à croire qu'une présence armée suffisante au Liban était essentielle. Une des grandes questions de «sécurité» non militaire à l'ordre du jour des

Palestiniens concerne leurs droits civiques au Liban (ex. : le problème de la discrimination de l'emploi).³⁰

- La préservation ou l'accroissement de l'influence politique -- Cet objectif a été énoncé afin de protéger la communauté palestinienne des menaces extérieures et intérieures. M. Brynen a admis que, dans certains cas, cet intérêt «était alimenté par un désir de réorganiser le politique libanaise, soit en prônant un changement révolutionnaire, soit en favorisant la politique étrangère d'un commanditaire arabe». L'influence de l'OLP au Liban s'est considérablement accrue dans les années 1970, époque où elle est devenue une alliée très populaire (et utile) du MNL. Cependant, son influence militaire et diplomatique a été sérieusement entamée par l'invasion israélienne de 1982 et la rébellion du Fateh, en 1983, qui se sont soldées par l'expulsion de la plaine de la Bekaa et de Tripoli des forces majoritaires du Fateh.

Perspective -- Selon M. Brynen, les activités palestiniennes au Liban remettaient en question la souveraineté et la sécurité du pays. C'est souvent la «droite maronite» et ensuite les milices Amal chiites qui ont demandé que le Liban réaffirme sa souveraineté face à la communauté palestinienne et à sa présence armée. Dans les années 1950 et 1960, certaines personnalités politiques maronites étaient hostiles à l'orientation panarabe de cette communauté, une hostilité accentuée par l'émergence, à la fin des années 1960, du mouvement nationaliste palestinien, perçu comme une nouvelle menace. La «résistance» anti-israélienne accrue des Palestiniens a déclenché des contre-attaques d'Israël à l'intérieur du Liban, avec les effets les plus dévastateurs en 1978 et 1982.

Pour les groupes d'opposition libanais, l'OLP était un allié utile, mais dans les années 1980, les liens étroits avaient déjà commencé à se distendre. Il y avait deux raisons à cela : le coût humain et économique imposé aux Libanais par les représailles

³⁰ M^{me} Rosemary Sayigh a détaillé quelques-uns des problèmes socio-économiques pressants auxquels sont confrontés les Palestiniens au Liban; à savoir : les déplacements et le manque d'abris, les restrictions à l'emploi, le chômage, la dégradation du niveau de vie, et des services scolaires et sanitaires insuffisants.

israéliennes au Liban après les opérations militaires et politiques palestiniennes; et le ressentiment des Libanais face au pouvoir grandissant des Palestiniens dans leur pays. En 1985 déjà, leurs camps étaient assiégés par leurs anciens alliés libanais - les milices Amal -, appuyées par la Syrie dans la «guerre des camps».

Bien que la plupart des partis soient officiellement favorables à la libération de la Palestine par la lutte armée, ils ne la préconisent pas actuellement. M. Brynen a fait valoir que la majorité des acteurs politiques libanais sont généralement d'accord pour dire qu'il est nécessaire de réduire la participation et l'influence de l'OLP au Liban et de redonner à l'État une certaine autorité sur la communauté palestinienne. Concrètement, l'armée libanaise a été déployée dans différents points du Sud-Liban et, le 4 juillet 1991, après de violents combats, l'OLP a signé un accord de paix avec le gouvernement. Cet accord confirme l'engagement de l'OLP à démanteler sa base de Sidon et à expédier ses armes lourdes à l'étranger.

Malgré la réduction de la présence armée palestinienne, il reste quelque 400 000 Palestiniens au Liban. Or, la plupart n'irait pas ou ne pourrait probablement pas aller s'installer dans un État palestinien, s'en créerait-il un. Les opinions divergeaient quant à la possibilité qu'un tel État absorbe tous les Palestiniens qui ne vivent pas dans les territoires occupés à l'heure actuelle. Comme l'a déclaré M. Don Peretz : «Même les estimations les plus optimistes [qui tablent sur une aide internationale généreuse] évaluent la capacité d'absorption économique d'un État palestinien à un million de personnes supplémentaires..., ce qui signifie que des centaines de milliers d'autres resteraient ailleurs, probablement au Liban.»³¹ M^{me} Sayigh a soulevé un autre problème : «Il n'est guère probable que les Palestiniens du Liban puissent se réinstaller dans un État qui s'établirait en Cisjordanie. Un des principaux obstacles serait que les Israéliens imposeront certainement de strictes limites - dont aucune immigration, sans doute - dans leurs conditions.» Elle a ajouté que la plupart des réfugiés palestiniens qui vivent au Liban ne sont originaires ni de Cisjordanie ni de la bande de Gaza, mais de Galilée et

³¹ Selon M. Kubursi, qui parlait d'après son expérience onusienne, avec 600 millions de dollars par an, la Cisjordanie et la bande de Gaza pourraient faire vivre 2,5 millions de Palestiniens.

des régions côtières.³² Par conséquent, même s'il se crée un État palestinien, un grand nombre de réfugiés resteront au Liban.

M^{me} Sayigh et M. Charif ont tous deux fait remarquer qu'un des problèmes du Sud-Liban tient à la présence de 300 000 Palestiniens, dont une bonne moitié vit dans des camps. Comme M^{me} Sayigh l'a expliqué, on les traite en «étrangers» sans droit au travail. «Ce sont des bombes en puissance. Le gouvernement libanais doit s'occuper de leur sort de toute urgence. Il ne peut plus tergiverser en prétextant que ce n'est pas son problème. C'est un problème qu'affrontent chaque jour les habitants dans le Sud», a déclaré un autre participant.³³

La plupart des participants convenaient que les Palestiniens avaient droit à une vie décente et qu'il fallait élaborer des stratégies socio-économiques à court comme à long terme. Les ramifications de leur présence permanente au Liban sont légion, puisque leur intégration politique influencerait sur l'équilibre du pouvoir à l'intérieur du pays et que leur intégration économique risquerait bien d'être préjudiciable aux Libanais de souche. Néanmoins, ce problème doit être traité avant qu'il devienne une source de nouvelles tensions. En outre, la direction de l'OLP devrait commencer à voir au-delà de la création d'un État palestinien et formuler un plan d'action visant tous les Palestiniens. Cela va peut-être à l'encontre de leur position actuelle dans les négociations, mais c'est une nécessité pragmatique.

Sur une note plus optimiste, M. Corm a souligné qu'avant 1982, la présence palestinienne au Liban profitait considérablement à l'économie libanaise³⁴ : «Si la paix

³² Un participant a laissé entendre que ces Palestiniens préféreraient rester au Liban que déménager dans les territoires occupés en 1967.

³³ Plusieurs participants se sont déclarés inquiets de la haine farouche que certains Libanais semblent voués aux Palestiniens. Pour d'autres, il s'agit plus d'une haine politique qui finira par se dissiper une fois la situation politique normalisée. Par exemple, avant 1982, le pourcentage de recrues chiites dans les rangs de la résistance palestinienne était supérieur à celui des Palestiniens : «L'hostilité entre ces deux communautés est très récente et, à l'heure actuelle, leurs relations s'améliorent.»

³⁴ On estime qu'avant 1982, l'économie palestinienne représentait 15 p. 100 du produit intérieur brut libanais (PIB). Certains participants soutenaient que l'effondrement de cette même économie après 1982 a beaucoup contribué à la crise économique libanaise des années 1980.

s'instaure, si un État palestinien est créé, les Palestiniens pourront prospérer dans la région. La densité démographique au Moyen-Orient est encore nettement inférieure à ce qu'elle est dans le Sud-Est asiatique. S'il y avait une meilleure répartition des richesses et moins de dépenses d'armements dans la région, il n'y aurait pas de grand problème économique.»

Quelqu'un a suggéré de partager avec d'autres communautés palestiniennes une partie de l'argent qui sert aujourd'hui à faire vivre les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Faisant valoir que la communauté internationale a une part de responsabilité dans le sort des Palestiniens du Liban, un autre a déclaré qu'on devrait lui demander de les aider.

La situation des Palestiniens au Liban (comme le problème de la paix dans ce pays et dans la région) est intimement liée au règlement global du problème palestinien. On a proposé, pour instaurer la paix, de prendre pour modèle la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Une formule de ce type permettrait de reconnaître que toutes les dimensions du conflit sont imbriquées et qu'il faut les traiter conjointement. De plus, on éviterait d'essayer de régler simultanément tous les aspects du problème; à savoir : économiques, humanitaires et de sécurité, et de procéder par étapes, beaucoup d'Arabes se méfiant de cette méthode.

Israël

Aperçu -- Les interventions israéliennes au Liban ont pris de nombreuses formes, des appuis financiers et militaires accordés à diverses factions libanaises³⁵ aux bombardements et à l'occupation militaire. Les interventions armées d'Israël visent à limiter et empêcher des actions palestiniennes, mais tiennent aussi à son hostilité régionale envers la Syrie et à son désir d'influer sur le cours des événements au Liban.

³⁵ Outre créer l'ASL, Israël a soutenu diverses milices libanaises, dont les Phalanges, les Tigres et, plus récemment, les Forces libanaises de Samir Geagea dans leur confrontation avec le général Aoun (1989-1990).

En 1968, Israël attaquait l'aéroport de Beyrouth en «représailles» contre une attaque palestinienne à Athènes. L'État hébreu démontrait ainsi qu'il entendait répondre par la force, au Liban, aux opérations palestiniennes, où que celles-ci aient lieu dans le monde.

Dans les années 1970, les incursions israéliennes causaient déjà au Sud-Liban nombre de morts et l'exode de la population, tant palestinienne que libanaise. En 1978, la première invasion de grande envergure pour détruire des bases de commandos palestiniens s'est terminée par l'occupation israélienne du Sud jusqu'au fleuve Litani. Cédant aux pressions internationales, Tel-Aviv retira ses troupes, en maintenant cependant une présence active dans une «zone de sécurité» tracée par elle le long de la frontière.³⁶ Suite à cette invasion, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté deux résolutions, les résolutions 425 et 426, qui définissait le rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

En 1982, Israël lançait une invasion dévastatrice, l'opération «Paix en Galilée». Les troupes israéliennes remontèrent jusqu'à Beyrouth avec l'intention de détruire l'infrastructure militaire et politique de l'OLP au Liban.

Malgré l'entrée en lice de la Syrie, suite à cette invasion, l'énorme puissance militaire israélienne a entraîné l'évacuation de Beyrouth des forces de l'OLP et la conclusion d'un traité (de courte durée) entre le gouvernement libanais nouvellement élu d'Amine Gemayel et Israël. Plusieurs facteurs, dont l'intensité de la résistance libanaise à la présence israélienne, ont poussé l'État hébreu à retirer progressivement ses troupes entre 1982 et 1985. En revanche, il a refusé de se retirer de la bande frontalière, l'élargissant même pour consolider sa «zone de sécurité», toujours placée sous le contrôle de l'ASL.

³⁶ Cette zone était placée sous le commandement d'une milice sous contrôle israélien qui, depuis, est devenue l'ASL.

À ce jour, Israël n'a montré aucune volonté de se plier à la résolution 425, bien que cette question doive être au centre des pourparlers bilatéraux israélo-libanais dans le cadre du processus de paix entamé après la guerre du Golfe. Pendant ce temps, les milices du Hezbollah (plus quelques éléments palestiniens) livrent toujours des attaques de résistance dans la zone de sécurité. De son côté, Israël continue ses représailles contre des cibles se trouvant au Liban. Les attaques et les raids dans le Sud du pays ont considérablement augmenté pendant l'hiver 1991-1992, après l'assassinat par les Israéliens du dirigeant du Hezbollah, Sayyid 'Abbas al-Musawi.

Rôles et objectifs -- Les participants ont analysé les quatre principales raisons de l'intervention d'Israël au Liban : les visées territoriales et les ressources, la sécurité des frontières, la stratégie régionale et l'idéologie.

- Les visées territoriales et les ressources -- M. Peretz a cité plusieurs exemples qui donnent à penser qu'Israël convoite les ressources en eau libanaises. En 1919, le dirigeant sioniste Haïm Weizmann en a appelé au Conseil suprême allié de la Conférence de la paix de Paris pour que le Litani, source incluse, revienne à la Palestine. Il faisait valoir pour cela que, sans ce fleuve, la Palestine ne pourrait être indépendante économiquement et que, de toute façon, le Litani «était de peu d'utilité au Liban, pays bien arrosé». ³⁷ En 1956, alors qu'on planifiait l'attaque tripartite ³⁸ contre l'Égypte, un représentant israélien a proposé de repousser la frontière de l'État hébreu jusqu'au Litani. Pendant l'invasion de 1982, une des premières choses que les Israéliens ont faite, c'est de saisir un des deux plans de réseaux hydrographiques du Sud-Liban. Aujourd'hui, certains dirigeants israéliens défendent encore certaines visées sur le fleuve libanais.

³⁷ Don Peretz, «Israeli Foreign Policy Objectives in Lebanon», exposé présenté lors d'un atelier de l'ICPSI en 1991, citant Frederic C. Hof, *Galilée Divided: The Israel-Lebanon Frontier, 1916-1948*, Westview, Boulder (Colorado), 1984, p. 11-13.

³⁸ Les trois alliés étaient Israël, la France et la Grande-Bretagne.

Israël a besoin de ressources en eau supplémentaires, parce que l'eau est essentielle à son économie et parce que sa consommation dépasse nettement sa capacité interne. Ce besoin n'ira qu'en augmentant, surtout avec l'arrivée massive dans le pays de Juifs soviétiques et l'augmentation substantielle de la salinité des ressources en eau israéliennes actuelles. Les participants ont fait remarquer que le Litani est particulièrement intéressant en raison de sa faible salinité. Quelqu'un a attiré l'attention sur un article publié en mai 1991 par le ministère de l'Eau israélien, dans lequel les autorités expliquaient qu'Israël manquait d'eau, et laissaient entendre que les ressources des territoires occupés sont vitales pour son approvisionnement.

Néanmoins, il n'existe apparemment aucune preuve pour l'instant que les Israéliens puisent dans les eaux du Litani en grandes quantités. Des études d'ingénierie ont été entreprises et quelques fossés, creusés, mais aucune canalisation n'a été posée. Il a été confirmé que des camions-citernes israéliens allaient faire le plein d'eau au Liban, mais la quantité ainsi «transvasée» est minime. Toutefois, un participant a fait observer qu'il faudrait relativement peu de temps pour mettre en oeuvre des plans de détournement des eaux à grande échelle. En outre, plus les Israéliens séjourneront au Sud-Liban, plus la tentation d'en exploiter les ressources sera grande. S'agissant du manque de preuves concrètes de ce que les Israéliens pillent les réserves en eau de cette région, quelqu'un a proposé que le gouvernement libanais ordonne une enquête approfondie dont le rapport sera présenté aux Nations Unies : «Les informations transmises à l'ONU à ce jour sont assez décousues, et il est difficile à la communauté internationale de se concentrer sur ce problème sans faits suffisants.»

D'autres participants ont fait remarquer que l'on semble généralement accepter l'idée, surtout aux États-Unis, que le Liban sera contraint de partager ses ressources en eau. L'un d'eux a exhorté les Libanais à dépasser leur paranoïa quant aux visées israéliennes, afin d'exploiter économiquement et politiquement

l'intérêt qu'Israël porte au Litani et de s'en servir comme atout dans d'éventuels pourparlers. La plupart des participants, cependant, faisaient valoir que le Litani, qui a tout son cours au Liban, n'a pas d'excédent en eau à céder à Israël, d'autant moins si l'on veut développer le Sud-Liban et l'Ouest de la Bekaa. De plus, «les Libanais redoutent qu'Israël, pour les besoins de son propre développement, veuille s'appropriier l'eau du Litani, sans se soucier des besoins du Liban».

Ressources mises à part, plusieurs participants ont fait observer que l'occupation du Liban semblait s'inscrire dans le dessein du «Grand Israël» défendu par certains acteurs de la scène politique israélienne. M. Peretz a convenu que c'était une possibilité, mais il a précisé qu'il fallait se méfier des généralisations qui font fi de la grande diversité d'opinion en Israël. M. Norton a ajouté qu'on avait probablement tort de penser que la politique israélienne au Sud-Liban repose sur des plans à long terme bien arrêtés : «C'est au coup par coup qu'Israël définit en grande partie sa politique dans la région, ce qui se révèle souvent une erreur.» Il est peu probable que l'État hébreu essaiera d'annexer le Sud-Liban : «Il y a des éléments dissuasifs de taille à cela, l'un deux étant l'expérience de la guerre de 1982, qui a démontré combien de telles entreprises sont coûteuses, en hommes et en points dans l'opinion publique israélienne, sans parler de l'image internationale d'Israël, qui en sort ternie.» En outre, l'État hébreu sait que les États-Unis ne soutiendront pas une autre opération israélienne au Liban. Cette dernière remarque a laissé certains participants très sceptiques, en raison du nombre croissant de raids israéliens sur le Liban.

- La sécurité des frontières -- Une des priorités de la sécurité israélienne est d'empêcher des infiltrations par la frontière Nord de nationalistes arabes et de commandos palestiniens basés au Sud-Liban. Après la guerre de 1967, le problème est devenu particulièrement pressant. Les Israéliens ont alors opté

pour la stratégie des attaques de «représailles» ou «préventives» sur des cibles palestiniennes et libanaises, au Liban.

En 1976, quand les *fedayin* palestiniens sont provisoirement montés vers le Nord pour se battre autour de Beyrouth, le premier ministre israélien Yitzhak Rabin a lancé un programme de «pacification» du Sud-Liban, baptisé politique de «bon voisinage». Ce programme comprenait une aide humanitaire aux habitants libanais des villages méridionaux (dont certains, jugés «sûrs», pouvaient aller travailler en Israël), l'expulsion de la région de toutes les forces armées non libanaises et la mise en place d'une milice libanaise pro-israélienne, placée sous le commandement de Saad Haddad, qui aiderait à empêcher le retour des *fedayin*. Cette milice, armée, habillée, nourrie et entraînée par Israël, devait avertir ce dernier de la présence d'éléments hostiles.

Israël affirme que l'occupation du Sud-Liban est essentielle pour garantir la sécurité de sa propre frontière, d'où son refus de se plier à la résolution 425. Selon M. el-Hoss, cependant, les Israéliens ont repoussé plusieurs tentatives des troupes libanaises pour reprendre le secteur.

- La stratégie régionale -- Entrent aussi dans la politique d'Israël, en ce qui concerne le Liban, ses rapports stratégiques avec la Syrie. Les deux rivaux régionaux se sont taillé des zones d'influence au Liban : Israël dans le Sud et la Syrie, dans le Nord et l'Est. L'accord dit de la «Ligne rouge» conclu en 1976 entre Jérusalem et Damas, à l'instigation des États-Unis, à l'époque où l'armée syrienne entrait au Liban, l'a été pour éviter une confrontation directe entre les deux pays au Liban, même s'ils y ont eu des accrochages militaires en 1982.

Au début des années 1980, la politique libanaise d'Israël ne représentait qu'une petite partie du dessein que le premier ministre Menahem Begin nourrissait

d'un rôle militaire et diplomatique dans la région et qui supposait aussi des relations avec l'Égypte, la Syrie, la Jordanie et les Palestiniens. Ce dessein comprenait également l'annexion du Golan en 1981, une plus grande assimilation de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza, l'élimination de l'OLP en tant que force militaire et politique, et la promotion de la solution suivante à la situation palestinienne : «La Jordanie est la Palestine».

Au Liban, Ariel Sharon, ministre de la Défense israélien, entendait avancer sur Beyrouth, détruire complètement les bases de l'OLP, bouter les Syriens hors du pays et mettre Béchir Gemayel, dirigeant du Front libanais, à la tête du gouvernement.³⁹ Bien que l'invasion de 1982 se soit avérée désastreuse pour le gouvernement israélien, Ariel Sharon s'est obstiné à poursuivre une partie de son plan initial en concluant, le 17 mai 1983, un traité israélo-libanais, qui n'a pas tardé à être violé. En gros, l'opération visait à «transformer le Liban en un quasi-satellite placé sous contrôle militaire israélien». À cet égard, la stratégie régionale d'Israël a échoué en grande partie à cause de la résistance conjuguée des acteurs intérieurs libanais et de la Syrie.

- L'idéologie -- Certains participants ont laissé entendre qu'il y avait des raisons idéologiques à l'intervention israélienne au Liban. D'après cet argument, les Israéliens considéraient les différents groupes communautaires du Moyen-Orient comme des «nations» distinctes et cohérentes, dont ils pouvaient se faire des alliées pour certaines, ce qui leur permettrait d'affaiblir l'opposition des nationalistes panarabes à l'État hébreu. Ainsi, Israël a essayé de s'aligner sur des dirigeants au sein de la communauté maronite, donc chrétienne, en qui il

³⁹ Ce plan reposait sur le principe selon lequel «une opération de grande envergure au Sud-Liban était inévitable, Israël ne pouvait se permettre d'agir sur une telle échelle qu'une fois, le problème du Sud ne pouvait être résolu sans régler la crise libanaise dans son ensemble, il était possible d'apporter une solution à cette crise, et ce pouvait être la clé d'un changement important dans les politiques de la région entière». (Peretz, 1991, citant Rabinovitch, Itimar, The War for Lebanon, 1970-1983, Cornell University Press, Ithaca & Londres, 1984, p. 132-133.)

voyait un allié naturel contre le nationalisme arabe.⁴⁰ Les participants convenaient que cette perspective idéologique montrait qu'Israël avait une image stéréotypée de la société libanaise : «Pour une raison ou pour une autre, [les Israéliens pensaient que] aussitôt qu'ils arriveraient au Liban, tous les maronites et les chrétiens se rangeraient de leur côté, ainsi que les chiïtes [...] À leur surprise, après une courte accalmie, les chiïtes sont devenus leurs principaux adversaires et les maronites se sont divisés, nombre d'entre eux étant totalement opposés à une collusion avec Israël.» Ce n'est qu'après l'expérience de 1982 que les Israéliens ont compris que leur connaissance du Liban était insuffisante et dépassée.

Perspective -- Certains participants estimaient improbable qu'Israël fasse autre chose que «faire avec le Liban tel qu'il est» (c'est-à-dire, «profiter des zizanies») et que l'influence incontestée de Damas dans ce pays puisse pousser Jérusalem à tenter de déstabiliser la paix fragile qui émerge dans la majeure partie du pays : «Israël voit désormais le Liban comme une menace syrienne à sa sécurité, ce qui pourrait l'amener à insister pour rester dans le Sud jusqu'au retrait des Syriens.»⁴¹

L'occupation israélienne dans le Sud étant considérée comme l'un des principaux obstacles à la consolidation de la paix au Liban, les participants ont longuement discuté des perspectives de retrait israélien (conformément à la résolution 425). Selon M. Norton, il est fort improbable qu'Israël se retire et ce, pour trois raisons : l'armée libanaise est sous contrôle syrien (voir ci-dessus débat sur la stratégie régionale), la zone de sécurité s'avère efficace et la FINUL, tout à fait inefficace, ne peut assurer la protection de la frontière septentrionale de l'État hébreu.

⁴⁰ La politique de «bon voisinage» d'Israël (voir page 48) visait principalement les enclaves chrétiennes du Sud-Liban.

⁴¹ Israël a réagi à la signature du Traité de fraternité, de coopération et de coordination syro-libanais en accentuant sa pression militaire dans le Sud-Liban; les incursions israéliennes ont continué en augmentant et ce, malgré le processus de paix de Madrid.

La zone de sécurité -- M. Norton a expliqué que le succès de la zone de sécurité a convaincu les responsables de la sûreté israélienne qu'il était possible de circonscrire la violence dirigée contre leur pays : «Les attaques de la résistance libanaise contre la zone prouvent sa valeur et leur diminution, son succès. Si la politique israélienne dans la zone est perçue comme une réussite dans les cercles de la sûreté israélienne, ce jugement est probablement partagé par une foule de gens à Washington [...] Le gouvernement des États-Unis adhère en principe à la résolution 425 et demande son application et la restauration de la souveraineté libanaise, mais en pratique, comme la politique israélienne semble marcher, il n'est guère probable que cette situation change dans un proche avenir ou à moyen terme.»

M. Norton a également souligné que le maintien de la zone de sécurité n'est pas très douloureux pour Israël, puisque son «représentant», l'ASL, absorbe la plupart des «dommages» causés par les attaques de la résistance : «Les Israéliens ont tiré la leçon de leur expérience passée au Liban [...] Ils exposent beaucoup moins leurs propres soldats et ils ont considérablement amélioré la qualité de l'ASL [...] On se retrouve dans une situation où les soldats de cette dernière risquent leur vie pour la sécurité israélienne.» En contrepartie, Israël leur accorde divers avantages financiers. Il en résulte que les soldats israéliens sont rarement victimes d'attaques dans la zone de sécurité. En fait, d'après M. Norton, la population israélienne, dans son ensemble, ne pense même plus qu'Israël est présent au Liban : «Dans l'esprit de la population israélienne, Israël a quitté le Liban en 1985. Le reste n'est qu'un détail technique.» Il est donc improbable que l'opinion publique israélienne se mobilise beaucoup pour pousser les dirigeants israéliens à rendre la zone de sécurité.

Sous un angle plus optimiste, M. Norton a précisé que cette zone est assez perméable et que des Libanais y entrent et en sortent. Exception faite des principaux chefs de l'ASL, il ne devrait pas être très difficile de réinsérer les membres des milices dans la vie civile du Sud-Liban, si la zone de sécurité vient à être démantelée. Moins optimiste, M. Charif a fait remarquer que cette zone est intégrée dans l'économie et le

système israéliens.⁴² Selon lui, si Israël se retirait, beaucoup de ces activités seraient remises en question.

La résolution 425 -- Pour M. James Jonah, un des principaux objectifs de la résolution 425 est de séparer l'occupation du Sud par Israël du conflit israélo-arabe en général, car le Sud-Liban ne devrait pas être l'otage d'un règlement du conflit régional. Le gouvernement libanais réclame l'application de la résolution, ce qui est fort pertinent, étant donné les raisons déclarées de la guerre du Golfe et le réveil des Nations Unies. Toutefois, M. Jonah a fait observer que, bien qu'accusées d'appliquer deux poids, deux mesures, les Nations Unies n'étaient pas en mesure de faire céder Israël. En outre, en insistant en ce moment, on risquerait de compromettre le fragile esprit qui anime le processus de Madrid.

Cependant, les participants ont reconnu avec réalisme que l'application de la résolution 425 dépendait du dialogue israélo-syrien. M. Norton a fait remarquer que le Traité syro-libanais ne faisait qu'accentuer l'intransigeance israélienne : «À en croire une source israélienne informée, il est plus probable que le Traité entraînera une présence active accrue d'Israël au Liban que le contraire.»

D'après un participant, les Israéliens ont fixé leurs propres conditions pour garantir la sécurité de leur frontière nord; à savoir : la mise en place d'un gouvernement central libanais fort qui ne soit pas soumis à l'hégémonie syrienne et une garantie que l'armée libanaise soit plus forte que toute milice dans le pays, Palestiniens compris. En outre, ce sont les Israéliens eux-mêmes qui décideront si ces conditions sont remplies.

M. el-Hoss a insisté sur la responsabilité de la communauté internationale pour ce qui est du respect de la résolution 425 : «Son non-respect est une mise en échec de la légitimité internationale et du système des Nations Unies. C'est également un échec

⁴² Cette «intégration» se traduit comme suit : des Libanais vont travailler en Israël; différents services sont raccordés aux réseaux israéliens (ex. : l'électricité, l'eau et le téléphone); des routes sont construites pour relier des points de la région à Israël; et des barrages sont dressés sur celles qui relient la zone de sécurité à d'autres régions du Liban.

diplomatique pour les grandes puissances. Cette résolution a été adoptée par le Conseil de sécurité il y a treize ans, mais elle n'a jamais été suivie d'effet [...] Son application ne dépend pas du Liban. En fait, le Liban a de sérieux griefs contre les États-Unis et contre l'ONU à cet égard, notamment depuis les récents événements dans le Golfe.»

M. Ghassan Tuéni a recommandé que le Liban se dote d'urgence d'une armée forte et crédible : «Il ne pourra sans doute pas reprendre le contrôle de la région avec suffisamment de crédibilité pour dissuader 'amis' et 'ennemis' d'empiéter sur sa souveraineté», a-t-il admis, non sans ajouter que la résolution 425 prévoit que l'ONU aidera les Libanais dans leur tâche.

La FINUL -- M. Jonah a qualifié la présence ininterrompue de la FINUL de preuve, au moins symbolique, de ce que l'ONU s'efforce de préserver la souveraineté du Liban : «En 1978, les Nations Unies pensaient que la FINUL ne resterait qu'une année au Liban. Depuis, beaucoup de pressions ont été exercées pour obtenir son départ, mais le Secrétaire général fait tout pour qu'elle demeure sur place, non qu'elle puisse résoudre les problèmes du Liban, mais parce que son départ créerait un vide terrible, déstabilisant.»

Israël invoquant la sécurité de sa frontière pour justifier son refus de rendre la zone tampon, les participants ont proposé de renforcer la FINUL et d'élargir son mandat. Certains estimaient que le réveil de l'ONU pouvait favoriser un réexamen du potentiel de la FINUL en tant que moyen parmi d'autres de pacification globale de la région.

Convenant certes que la Force devrait être revigorée et son mandat, rénové, M. Norton s'est cependant montré assez pessimiste : «De tout temps, on a pris des décisions qui, par effet cumulatif, ont rendu la FINUL beaucoup moins efficace qu'elle aurait pu l'être. Ainsi, certains de ses contingents suivent des instructions nationales en vertu desquelles ils ne doivent, en aucun cas, faire feu. Voilà qui entrave

l'accomplissement d'une mission de sécurité [...] Au fond, on ne peut apporter à la FINUL que des améliorations marginales.»

Une de ces améliorations «marginales» mais très pertinentes serait, selon M. Norton, de déplacer toutes ses activités au Liban : «Le gouvernement libanais devrait l'exiger. À l'heure actuelle, la plupart des activités administratives et logistiques sont effectuées dans le Nord d'Israël et non au Sud-Liban, ce qui expose la FINUL à toutes sortes de pressions, y compris à l'espionnage.» On pourrait aussi reformuler la demande figurant dans une proposition antérieure, soit demander un retrait partiel des Israéliens en contrepartie d'un arrêt des attaques contre la zone de sécurité et contre Israël. Cette proposition viserait les secteurs les moins problématiques et où la résistance active est la moindre (par exemple, le secteur occidental du Sud-Liban).

Après avoir fait remarquer que Washington ne cherchera probablement pas activement à obtenir le renforcement de la FINUL, quelqu'un a proposé que les pays qui fournissent des contingents à la Force prennent les choses en main : «Une action des pays qui contribuent à la FINUL serait peut-être efficace. On a déjà proposé qu'ils se réunissent pour voir comment leur mandat pourrait être élargi ou mieux rempli. Les membres du Conseil de sécurité, États-Unis mis à part, pourraient être persuadés de s'intéresser de plus près à l'application de la résolution 425, ce qui créerait sans doute un élan bien accueilli à Washington.» Cependant, pour susciter l'intérêt de la communauté internationale, le gouvernement libanais doit être capable de prouver qu'il s'attaque sérieusement à quelques-uns des problèmes du Sud-Liban, comme la participation des Palestiniens à la société, à l'économie et au système judiciaire du Liban.

Après Madrid ? -- À propos de l'initiative de paix actuelle, M. Tuéni a conseillé aux Libanais et aux États arabes d'être attentifs au changement qui se dessine dans la stratégie régionale d'Israël. Ce dernier envisage sa sécurité future en termes de territoire plus que de développement économique : «Israël se prépare à la paix dans la région, mais une paix marquée par une domination économique et technologique. Lorsque les

Israéliens pensent au XXI^e siècle, ce sont des savants qu'ils voient. Les gouvernements arabes ne sont pas préparés à la paix, car leurs sociétés sont des sociétés de temps de guerre. Quand la paix arrivera, ces régimes seront confrontés à des coups d'État.» En outre, M. Salem a posé le problème de la menace que la domination économique d'Israël fera peser sur la région : «Si tous les obstacles tombent, le Liban risque de perdre l'avantage dont il jouit actuellement en matière de produits et de services dans le Golfe et ailleurs dans le monde arabe.»

La Syrie

Aperçu -- Depuis l'indépendance du Liban, les relations syro-libanaises oscillent entre l'amitié étroite, voire étouffante, et une franche hostilité. Comme l'a précisé M. Mahmoud Faksh, l'intervention syrienne au Liban est à la fois directe (intervention militaire) et indirecte (influence diplomatique).

En 1976, les milices chrétiennes libanaises ont demandé à Damas d'intervenir pour les aider dans leur lutte contre le MNL et l'OLP. Les Syriens sont restés présents dans toute la métropole beyrouthine de 1976 à 1978, année où des affrontements avec leurs anciens alliés libanais ont entraîné leur repli. Ils se sont cependant maintenus dans Beyrouth-Ouest jusqu'à l'invasion israélienne, en 1982, puis sont revenus en 1987 et ont repris position dans Beyrouth-Est en 1990, après la défaite du général Aoun. Pendant tout le conflit, la Syrie a noué différentes alliances stratégiques avec de nombreuses factions libanaises.⁴³

La Syrie a également exercé une influence considérable au cours des diverses tentatives de règlement du conflit libanais. Par exemple, elle a exhorté les Libanais à approuver un document de réforme constitutionnelle (1976); elle a soutenu la

⁴³ Ainsi, à la fin des années 1970 et dans les années 1980, la Syrie appuyait le front du rejet palestinien; en 1983-1984, elle soutenait le PSP et les milices Amal contre Amine Gemayel; en 1985-1987, c'est toujours Amal qu'elle épaulait dans le siège des camps palestiniens; en 1988-1989, c'était encore le PSP, contre les forces du général Aoun; et en 1989-1990, elle a prêté renfort au gouvernement libanais pour chasser le général Aoun de Beyrouth-Est.

Conférence de Lausanne (1984); elle a été l'instigatrice de l'Accord tripartite (1985); elle a appuyé l'Accord de Taïf (1989); et elle s'efforce actuellement de soutenir le gouvernement libanais dans la mise en oeuvre des dispositions dudit Accord. Le Traité de fraternité, de coopération et de coordination syro-libanais, signé en mai 1991, et l'alliance militaire, conclue en septembre 1991, marquent les derniers développements des relations bilatérales officielles entre les deux pays.

Rôle et objectifs -- Les participants ont analysé trois grandes «explications» du rôle de la Syrie au Liban : les visées «expansionnistes», la stratégie géopolitique et la stabilité régionale, et la «raison du régime».

- Les visées expansionnistes -- Certains estiment qu'en raison des liens historiques qui unissent les deux pays, la Syrie souhaite vivement annexer le Liban. Cet argument est souvent invoqué par la droite chrétienne, notamment parce qu'il concorde avec l'opinion de toujours de l'*establishment* maronite. Selon M. Abukhalil : «[Il] refuse l'idée qu'il existait un véritable mouvement d'opposition interne au Liban et préfère affirmer que le conflit s'inscrit entièrement dans un complot étranger.» Les participants convenaient que ces groupes anti-syriens semblaient oublier qu'ils avaient les premiers invité la Syrie à intervenir chez eux. Comme M. Najib Saliba l'a fait observer :

«La Syrie ne s'est pas précipitée au Liban. En fait, elle a d'abord essayé de réconcilier les Libanais en rédigeant le projet du document du 15 février 1976. Malheureusement, la droite comme la gauche libanaise ont rejeté cette proposition de paix. Ensuite, elle a envoyé sur le terrain l'Armée de libération de la Palestine (ALP), qui est sous commandement syrien mais n'est pas l'armée syrienne. Lorsque l'ALP s'est révélée incapable d'arrêter les combats, les forces syriennes ont fini par entrer en scène, le 1^{er} juin 1976. En outre, nous devons nous rappeler que la Syrie a été appelée plus d'une fois au Liban. Ces invitations répondaient-elles aux desseins syriens ou traduisaient-elles le souhait de diverses factions libanaises de voir une puissance étrangère les aider à mettre fin à des luttes intestines pour le pouvoir ? De plus, si ce n'étaient les Syriens, les Libanais s'entretueraient encore aujourd'hui.»

Les Libanais ont certes invité les troupes syriennes chez eux, reconnaissent les participants, mais cela ne dégage pas le gouvernement syrien de sa part de responsabilité dans la destruction du Liban, du bombardement des camps et des zones résidentielles à l'assassinat de personnalités politiques libanaises «hostiles».

- Stratégie géopolitique et stabilité régionale -- D'aucuns pensent que la politique de la Syrie au Liban est dictée par ses intérêts régionaux et stratégiques, notamment par le conflit israélo-arabe et par les ambitions politiques de Damas à l'intérieur du monde arabe.

M. Salem a fait remarquer que la Syrie prend sa sécurité très au sérieux, qu'elle investit des sommes énormes pour se protéger contre des agressions étrangères et des sabotages intérieurs. Le Liban, qui est son «talon d'Achille», est une menace potentielle pour cette sécurité : «Un vide politique au Liban est dangereux pour Damas, tout comme l'alignement de groupes internes sur Israël, l'Irak ou tout autre ennemi des Syriens.» Damas ne tolérera jamais un gouvernement neutre ou, pire, hostile à la tête du Liban.

Les participants reconnaissent que la Syrie est souvent intervenue chez son voisin pour maintenir le statu quo, c'est-à-dire pour faire office de «balancier» dans les diverses luttes pour le pouvoir entre forces de droite et de gauche (*la-ghalib wa la-maghloub* : pas de vainqueur, pas de vaincu). Certains rattachaient ce motif à la peur d'une intervention israélienne au Liban. Ainsi, la Syrie est intervenue en 1976 au nom des forces «maronites» parce qu'elle craignait qu'Israël ne supporte pas une victoire de la gauche (MNL et OLP) au Liban. Cette stratégie explique en partie que, tout au long du conflit, les Syriens aient changé d'alliés parmi les nombreux acteurs libanais en présence.

Parlant des rivalités entre Arabes, M. Corm a rappelé que la Syrie n'a pas beaucoup de pétrole. Lorsque d'autres pays arabes sont devenus puissants grâce à l'or noir, il lui a fallu trouver des moyens de rétablir l'équilibre. L'un consistait à essayer de prendre en main l'OLP : «En 1975-1976 notamment, les Syriens ne cherchaient pas à dominer le Liban, mais à contrôler le mouvement de résistance palestinien afin d'accroître leur poids régional.» D'après M. Corm, depuis le début des années 1970, c'est principalement par son intervention au Liban que la Syrie a réussi à accentuer son pouvoir et son influence dans la région.

- La «raison du régime» -- Certains pensent que la politique syrienne est dictée par les intérêts du gouvernement minoritaire non démocratique en place à Damas (le régime à majorité alaouite du président Hafez el-Assad). Le gouvernement syrien s'opposera donc à tout changement au Liban qui mettrait en danger l'élite au pouvoir en Syrie.⁴⁴

Les participants étaient d'accord pour dire que le comportement des Syriens au Liban était souvent motivé par une combinaison des raisons susmentionnées, dont certaines ont évolué avec le temps : «La politique syrienne au Liban est très fluctuante. En plus, Hafez el-Assad n'est pas un idéologue mais un tacticien. Il a démontré qu'il est capable de changer de méthode et de politique suivant son interprétation de l'équilibre du pouvoir international et régional.»

Quels que soient ses objectifs ultimes, les Syriens ont tiré plein avantage du confessionnalisme libanais et posé patiemment des jalons dans toutes les communautés. La plupart des participants convenaient que, dans l'ensemble, les Libanais n'ont pas adopté d'attitude constante envers la Syrie. Il n'est pas rare qu'un groupe libanais ait coopéré d'un point de vue stratégique avec la Syrie à un moment donné, pour se battre ensuite contre elle (ex. : les Phalanges).

⁴⁴ Pour étayer cette explication, un participant a cité un discours prononcé par le président Assad le 23 juillet 1976, dans lequel il attaquait le programme du MNL parce qu'il prônait la laïcité.

Perspective -- La plupart des participants s'entendaient sur ce point : la réussite historique de la Syrie au Liban, c'est qu'après seize ans de guerre, un consensus s'est dessiné, à contrecœur, parmi les Libanais, qui croient aujourd'hui que la paix et la stabilité à long terme ne sont possibles dans leur pays qu'avec les Syriens. Ce constat est fait même dans les groupes qui critiquent sévèrement la Syrie et son ingérence au Liban. Comme l'a souligné M. Abukhalil, même les Phalanges et les Forces libanaises ont dû accepter la suprématie syrienne à cause d'une combinaison de facteurs; à savoir : la «victoire» des Syriens dans le Golfe, la défaite de l'allié potentiel (l'Irak), le désir mutuel de vaincre le général Aoun et la réticence d'Israël à se mêler de nouveau des affaires intérieures libanaises.

À l'heure actuelle, la Syrie bénéficie du soutien plus ou moins marqué de presque toutes les communautés du Liban. Les maronites sont divisés. En effet, le camp du président Hraoui et de Soleiman Frangié dépend stratégiquement de Damas mais est confronté à une forte opposition pro-Aoun.⁴⁵ Cette dernière rejette l'influence syrienne mais n'a pas d'allié stratégique viable pour épauler cette position. À l'intérieur de la communauté sunnite, il existe une aile farouchement pro-syrienne dirigée par le premier ministre Omar Karamé, mais il y a aussi un courant pro-saoudien (symbolisé par l'influence considérable qu'exerce l'homme d'affaires libano-saoudien Rafiq Hariri), ainsi qu'une faction pro-OLP. L'aile pro-syrienne de la communauté chiite est dirigée par Nabih Berri, chef des milices Amal, et par le président du Parlement Husayn al-Husayni, mais le Hezbollah pro-iranien compte encore une multitude de partisans chiites.⁴⁶ Les druzes s'alignent essentiellement sur la Syrie, encore qu'ils entretiennent des liens importants avec la communauté druze d'Israël. Il existe une aile pro-syrienne chez les Grecs orthodoxes, le Parti nationaliste social syrien, ainsi que des tendances pro-américaines et pro-françaises.

⁴⁵ Bien qu'exilé en France à présent, le général Aoun entretient toujours des liens avec ses partisans.

⁴⁶ Le Hezbollah n'est pas nécessairement anti-syrien, notamment parce que la Syrie a soutenu l'Iran pendant la guerre Iran-Irak. Cependant, il s'oppose catégoriquement à la participation des Syriens (et des Libanais) à la conférence de paix internationale.

Les participants étaient d'accord que de «bonnes relations avec la Syrie s'imposent», mais précisait que ces relations étroites et responsables doivent se fonder sur la force et la souveraineté du Liban. On s'est beaucoup demandé si les accords bilatéraux actuels incarnaient la force du Liban ou pouvait l'accroître. En ce moment, les relations officielles entre le Liban et la Syrie «reposent sur des facteurs intérieurs et extérieurs qui pourraient changer et, en conséquence, rendre les rapports instables.»

Le facteur interne le plus important pour l'ascendant syrien au Liban, c'était les luttes sanglantes que se livraient ses ennemis chrétiens traditionnels (notamment, le général Aoun et Samir Geagea), qui permettaient à la Syrie de jouer les éminences grises et d'augmenter son influence en conséquence. Cependant, M. Salem a émis cette mise en garde : «Beaucoup dans la communauté chrétienne ont ressenti l'arrivée des Syriens comme une invasion et ils pourraient bien essayer de se dégager de l'alliance avec Damas quand l'occasion s'en présentera.» D'autres participants ont confirmé que, malgré l'euphorie initiale relativement au cessez-le-feu, la présence syrienne massive fait de plus en plus de mécontents. Comme M. Khalaf l'a fait observer : «On commence à voir des réactions de peuple occupé : grogne au sujet des barrages syriens, du flot de véhicules qui roulent dans un sens [vers Damas], de la dépendance des dirigeants libanais envers la Syrie.»

Pour les participants, les Libanais finiront par se rebeller si le gouvernement syrien devient répressif. En revanche, si les relations sont utilisées de manière constructive, ils voudront maintenir l'alliance.

Le facteur extérieur qui a facilité l'ascendant syrien, c'est le revirement politique de Damas vis-à-vis de l'Occident. Comme M. Hisham Melhem l'a fait remarquer, la Syrie s'est jointe pour plusieurs raisons à la coalition dirigée par les Américains contre l'Irak : l'évolution des rapports Est-Ouest, le net recul de l'Union soviétique sur la scène moyen-orientale (l'URSS était naguère premier appui et fournisseur de Damas), la chute des dictateurs en Europe de l'Est, la gravité de la situation économique intérieure de la

Syrie, et la fin de la guerre entre l'Iran et l'Irak (dans laquelle la Syrie avait pris le parti de l'Iran).⁴⁷ Nombre de participants s'interrogeaient sur la durabilité du partenariat américano-syrien. En effet, bien que la Syrie semble suivre les règles du jeu occidentales à présent, tous n'étaient pas convaincus que la transformation soit permanente.

D'aucuns admettaient que le nouveau rapprochement libano-syrien peut être remis en question, violemment même, soit par la résistance interne libanaise, soit par des changements au niveau régional et international.

Enfin, on s'entendait à reconnaître qu'il incombe en partie aux Libanais de modeler leurs relations futures avec la Syrie. M. Salem a affirmé que, dans un premier temps, ils doivent comprendre les craintes des Syriens pour leur sécurité et essayer d'y trouver réponse : «Cela ne se fait pas [...] simplement en jurant fidélité à la Syrie, mais en constituant une armée libanaise forte, maîtresse de son territoire, et en jouant un rôle qui contribue à la fois à la sécurité du Liban et à celle de la Syrie, pas un rôle qui soit hostile à cette dernière [...] La force et la souveraineté libanaises nous aideront à jeter les bases d'une amitié solide et durable.» Parallèlement, il faut mettre en place un gouvernement fort : «La Syrie ne veut pas d'un gouvernement libanais faible. Jusqu'à ce jour, nous avons rampé. Les Libanais doivent se montrer davantage libanais pour entretenir avec la Syrie une alliance stable.» Les participants convenaient de ce que la cohésion interne libanaise (et un gouvernement cohérent) est indispensable à l'épanouissement d'une démocratie participative telle que les acteurs intérieurs seront moins tentés de chercher des protecteurs étrangers.

⁴⁷ M. Melhem a ajouté : «Hafez el-Assad savait que Saddam Hussein chasserait sur ses plates-bandes - au Liban. C'est pourquoi il a essayé de se préparer en renouant l'axe dit triangulaire entre Damas, Le Caire et Riyad et en cherchant à améliorer ses relations avec les États-Unis.

Conjoncture internationale après la guerre du Golfe : la politique américaine

La Guerre froide entre l'URSS et les États-Unis a souvent eu pour effet d'exacerber les conflits au Liban, car c'est sur son sol que se livraient des guerres régionales par procuration. Les participants estimaient que la fin de la compétition mondiale entre les superpuissances a considérablement contribué à la conclusion de l'Accord de Taïf. La guerre du Golfe a fermement assis les États-Unis dans leur rôle de puissance prééminente non seulement dans le Golfe, mais aussi dans tout le Moyen-Orient.

M. Michael Varga a exposé à grands traits les trois principes qui étayent la politique américaine par rapport au Liban. Ils défendent sa souveraineté et son intégrité territoriale, préconisent le retrait de toutes les forces non libanaises et prônent la dissolution des milices armées. Les États-Unis considèrent que l'Accord de Taïf constitue une bonne structure pour atteindre ces objectifs et mettre en place des institutions légitimes et crédibles. Bien qu'ils jugent que ce ne soit pas un schéma directeur définitif pour le Liban, ils insistent pour que toutes ses dispositions soient appliquées à la lettre avant d'apporter des modifications quelconques. Washington s'attend aussi que Damas respecte l'esprit de l'Accord, et surveillera de près son adhésion aux principes de l'indépendance et de la souveraineté libanaises. M. Varga a signalé que la mise en oeuvre de la résolution 425 supposera qu'il soit répondu aux préoccupations du Liban et d'Israël en matière de sécurité. Les États-Unis estiment que les milices pro-iraniennes du Hezbollah constituent un obstacle important à cet égard.

Au moment où s'est déroulé l'atelier, il restait des otages américains au Liban. M. Varga a insisté sur la gravité de cette situation du point de vue américain et déclaré que, tant que les otages n'auraient pas été libérés, l'aide américaine serait comptée, il n'y aurait pas de «train-train des affaires» et l'interdiction pesant sur les voyages serait

maintenue. Le 4 décembre 1991, le dernier otage américain était libéré. Il reste à voir dans quelle mesure la politique américaine va changer.⁴⁸

En réponse à l'exposé de M. Varga, M. Hudson a fait remarquer que la position actuelle de Washington à propos de la résolution 425 est assez curieuse. En effet, les Américains considèrent que, par leurs incursions au Liban, les Israéliens rendent la pareille à ceux qui attaquent Israël sur son territoire et dans la zone de sécurité : «C'est oublier toute la raison d'être de cette résolution, à savoir qu'Israël occupe une partie du Liban.» D'autres participants ont souligné que les actes de résistance contre une armée d'occupation sont permis par le droit international.

D'aucuns ont soutenu que, si l'on pense à la guerre du Golfe, le non-respect de la résolution 425 montre que la communauté internationale pratique deux poids, deux mesures. Après que l'Irak a envahi le Koweït, les Nations Unies ont appliqué le droit international «avec la plus grande sévérité et sans attendre» en déployant des troupes dans le Golfe pour faire respecter la résolution 678. En revanche, Israël n'a jamais été «contraint» à obéir au droit international pour ce qui est de l'occupation du Sud-Liban, de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et des hauteurs du Golan. On a aussi accusé la communauté internationale d'accepter tacitement qu'Israël exerce au Liban un «droit de représailles» sur les populations civiles libanaises et palestiniennes.⁴⁹

La communauté internationale a soutenu l'action entreprise contre l'Irak en partie au nom du «nouvel ordre international». Bien que ce concept reste flou, les optimistes pensaient qu'il signifiait un rôle revigoré pour les Nations Unies et un nouveau mode de gestion et de règlement des conflits internationaux reposant sur les principes de l'ordre

⁴⁸ Un obstacle demeure pour le gouvernement américain : la production libanaise de stupéfiants, estimée aujourd'hui à 32 tonnes métriques d'opium par an (1 p. 100 de la production mondiale) et 100 tonnes métriques de hachisch (15 p. 100 de la production mondiale). Les participants soutenaient que la part du Liban dans le trafic de drogues fait partie d'un cartel international et est protégée par des acteurs non libanais actuellement alliés des États-Unis. Ce trafic échappe donc au contrôle du gouvernement libanais. En outre, les agriculteurs libanais qui produisent des cultures de contrebande auront besoin des cultures de remplacement pour cesser cette production.

⁴⁹ On estime que les incursions israéliennes au Liban ont fait plus de 25 000 morts, alors que les attaques palestiniennes depuis 1968 ont tué moins de 200 Israéliens.

public international.⁵⁰ En théorie, les États-Unis ont le pouvoir de faire appliquer la résolution 425 par la force, mais cela n'arrivera jamais en pratique parce qu'il y a trop de contraintes. La diplomatie est donc l'autre moyen de régler le conflit.

M. Hudson a laissé entendre qu'avec une hégémonie fermement assise aujourd'hui dans la région, les États-Unis devraient être en mesure de trouver une solution régionale pour le Liban, conjointement avec Israël et la Syrie. Les participants doutaient, toutefois, que Washington soit capable de transformer l'acquis de l'après-guerre en une diplomatie de règlement des conflits efficace, car il lui manque la vision globale nécessaire pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Au risque de paraître pessimiste à l'excès, quelqu'un a fait le commentaire suivant : «Après la guerre du Golfe, le gouvernement américain avait une occasion d'élaborer un grand dessein de paix au Moyen-Orient, un dessein de dimension égale à l'action déployée dans le Golfe. Or, il a échoué. Il s'est empêtré dans le même genre d'approche progressive qui, depuis plus de dix ans, voue sa politique à l'échec dans la région.»⁵¹ L'ambivalence américaine au Moyen-Orient est manifeste. Ainsi, ces derniers temps, alors que le secrétaire d'État organisait une conférence de paix, le secrétaire à la Défense négociait de nouvelles ventes d'armes.

Les participants reconnaissaient les efforts vigoureux déployés par le gouvernement américain pour réunir une conférence de paix internationale sur le Moyen-Orient. Même si la plupart étaient sceptiques quant à son issue, un participant au moins pensait que seule une conférence de ce type permettra de régler les dimensions régionales du conflit libanais. Les pourparlers entre Israël et le Liban qui se déroulent dans le cadre du

⁵⁰ Selon M. Hani Faris, l'enchaînement des événements dans le Golfe démontre que le «programme occidental» pour le Moyen-Orient n'était pas inspiré par le souci de l'intégrité territoriale du Koweït mais par des intérêts plus vitaux; à savoir : «le contrôle des ressources pétrolières, la destruction d'une puissance militaire arabe éventuelle et la sécurité d'Israël».

⁵¹ Le même participant a poursuivi comme suit : «Je ne pense pas qu'il voit à mal. Ce gouvernement pratique une politique «progressive», à l'instar de son prédécesseur. Pour employer une métaphore, il laisse «mûrir» les situations, persuadé qu'il est que la diplomatie n'arrivera pas à ses fins tant qu'une situation n'est pas assez «mûre». Ce qu'il ne comprend pas, c'est qu'il faut aider une situation à mûrir. Lui, au contraire, choisit de la regarder mûrir avant de passer à l'action.»

processus de Madrid doivent se concentrer sur les conditions d'un retrait israélien et de l'entière application de la résolution 425. Cependant, M. Salem a fait observer que le processus de paix engagé dans la capitale espagnole est un processus de négociations et de compromis : «Pourrions-nous obtenir le respect de notre souveraineté de cette manière ? Le processus est-il vicié ?» M. Tuéni a prévenu que l'on risque de sacrifier les intérêts du Liban pour ceux des acteurs régionaux et de la paix dans la région, même si M. Jonah a assuré que les Nations Unies s'insurgeraient si les pourparlers compromettaient la souveraineté du Liban d'une manière quelconque. Les participants ont attiré l'attention sur les dangers de la conférence internationale : si elle ne conduit pas à la paix, elle conduira probablement à une guerre. Le Liban se trouvera sans doute mêlé à un conflit régional pour deux raisons : il ne pourrait manifestement pas rester en dehors d'une guerre entre Israël et la Syrie, et l'échec des négociations de paix encouragerait des éléments extrémistes à défier des régimes dans tout le Moyen-Orient. Or, la situation non résolue au Sud-Liban est la porte ouverte à l'essor d'un tel extrémisme.

Enfin, M. Corm a fait remarquer qu'une question présente un intérêt particulier pour le Liban : les États-Unis insisteront-ils pour l'instauration de la démocratie au Moyen-Orient ? D'aucuns ont relevé avec consternation que, depuis la guerre, rien n'a changé sur ce chapitre au Koweït. M. Varga a déclaré que les États-Unis espéraient que les Libanais pourraient bientôt choisir leurs dirigeants politiques par des élections libres et équitables. Les participants se demandaient quelle mesure les États-Unis prendraient, s'ils en prenaient, car, malgré l'approbation de l'Accord de Taïf par les Nations Unies et par eux-mêmes, aucune présence internationale n'en assure le suivi au Liban et la communauté internationale ne prévoit pas de superviser des élections.

IV GUERRE ET RECONSTRUCTION : SITUATION ACTUELLE ET BESOINS FUTURS

L'économie libanaise avant la guerre

Avant que la guerre civile éclate, en 1975, l'économie libanaise se caractérisait par une stabilité financière, un secteur privé solide et une prédominance des secteurs des services,⁵² dont la banque, les finances, le tourisme et le commerce. Le gouvernement suivait des politiques qui attiraient les capitaux étrangers, encourageaient les investissements intérieurs et faisaient de Beyrouth une place bancaire et commerciale importante. En outre, il favorisait une économie de marché extrêmement libérale et intervenait rarement dans l'économie, sauf pour maintenir une discipline sur le marché. Selon M. Kubursi, le succès de l'économie tenait en partie à une population jeune et dynamique qui avait énormément investi dans l'éducation et l'infrastructure.

La politique non interventionniste du gouvernement, conjuguée à la situation géographique centrale du Liban, ont aidé ce dernier à prendre de l'importance dans la région. La réussite économique du pays a été favorisée par plusieurs facteurs régionaux, dont l'importance accrue du port de Beyrouth après les événements de 1948,⁵³ l'afflux de capitaux arabes et de membres des professions libérales dans les années 1960, en raison de l'ouverture et de la stabilité relatives du Liban; la demande de services

⁵² Pour M. Kubursi, la prépondérance du secteur des services était le fruit d'une «grande convergence d'intérêt» entre les bureaucrates maronites et les familles commerçantes sunnites. Il a parlé, pour décrire ce condominium maronite-sunnite, d'«économie de type confessionnel», idée qui explique le fort engagement du secteur public dans la construction d'infrastructures telles que des réseaux de communication, des routes commerçantes, des ports, des aéroports et des entrepôts. Elle explique aussi l'attitude favorable aux affaires du gouvernement, qui prônait une intervention minimale de l'État, la non-imposition du revenu ou des bénéfices, des lois autorisant le secret bancaire et un marché des devises libre. Sur ce dernier point, M. Kubursi affirmait que le taux de change était surévalué dans l'intérêt des familles commerçantes afin qu'elles puissent continuer d'importer à bon prix.

⁵³ Après la création de l'État d'Israël et l'embargo arabe qui a suivi, les navires qui utilisaient normalement le port de Haifa se sont détournés sur Beyrouth.

libanais dans les pays du Golfe riches en pétrole, mais dépourvus de secteur tertiaire,⁵⁴ et la décision de grandes entreprises multinationales et internationales d'installer leur siège régional à Beyrouth. En outre, le Liban tirait nettement profit de la présence palestinienne, notamment après 1970.

Les années de guerre : 1975-1990

Au début, les problèmes économiques du Liban étaient atténués par l'essor naissant du secteur manufacturier et par des facteurs externes, principalement par l'argent envoyé au pays par les expatriés libanais.⁵⁵ Au départ, le gouvernement était chanceux. Il pouvait encore percevoir des droits de douane et profiter de l'économie palestinienne florissante. Cependant, la guerre s'éternisant, les Libanais de l'étranger ont commencé à envoyer moins d'argent, l'aide d'autres États s'est tarie, l'économie palestinienne a quitté le pays (avec le déménagement de l'OLP à Tunis, après l'invasion israélienne de 1982), les réserves étrangères se sont amenuisées et l'instabilité a entraîné la fuite des capitaux et des ressources humaines.⁵⁶ À mesure que le «système de guerre» s'est consolidé, les milices se sont effectivement approprié la plupart des sources de revenu public, ce qui a contribué à un déficit croissant et à une inflation galopante. Le produit intérieur brut (PIB) a diminué régulièrement. D'après des estimations, les infrastructures détruites représentent plus de 50 p. 100 de la capacité totale de production du pays. Le fort taux d'émigration dans les professions libérales signifiait que

⁵⁴ Les pays du Golfe n'avaient pas encore développé leur infrastructure, leurs services de santé et d'éducation, ni leurs ressources humaines. Le Liban, avec son taux d'alphabétisation élevé, et ses talents dans le monde de l'entreprise et des professions libérales, est devenu le centre des services des États du Golfe pour les transports, l'éducation, la santé, les banques, les travaux donnés à contrat et le tourisme.

⁵⁵ M. Boutros Labaki estimait que ces envois représentaient quelque 12 p. 100 du produit national brut en 1975, et 40 p. 100 en 1980. Les participants convenaient qu'avant 1983, ces injections aidaient à nourrir le Liban, à masquer les dommages subis par son économie. Ils ont aussi fait remarquer qu'elles dépendaient particulièrement de la situation politique intérieure et des influences régionales. Ainsi, M^{me} Khatmeh Osseiran-Hanna a souligné que la guerre du Golfe s'était traduite par une perte d'environ 20 millions de dollars par mois (correspondant aux sommes envoyées par quelque 50 000 Libanais qui travaillaient en Irak et au Koweït).

⁵⁶ On estime que 60 p. 100 des Libanais de profession libérale ont émigré depuis 1975, ce qui a causé de lourdes pertes en productivité et fait plonger le revenu réel des ouvriers non spécialisés.

la main-d'oeuvre restante était moins qualifiée et avait peu de chance de le devenir. La paralysie gouvernementale croissant, les services publics ont pratiquement cessé d'exister, remplacés par des milices avides de profits et par des organismes humanitaires à but non lucratif (locaux et internationaux). En 1985, l'économie du Liban était dévastée.⁵⁷

Domination des milices et économie parallèle

Outre se révéler très lucrative, la domination militaire que les milices exerçaient sur la politique et sur la société libanaise pendant la guerre a entraîné la mise sur pied d'une «économie parallèle».⁵⁸ Au départ, ces milices remplissaient leurs coffres en pillant des propriétés privées, le port de Beyrouth et diverses banques.⁵⁹ Leur emprise sur la capitale augmentant, elles se sont intéressées à d'autres sources de revenu. Elles se sont mises à prélever des loyers sur des propriétés qu'elles «protégeaient»,⁶⁰ à lever des impôts (estimés à quelque 500 millions de dollars par an, soit 7,5 milliards en quinze ans), à spéculer sur la livre libanaise et à détourner des fonds bancaires (en tout, 2 à 3 milliards de dollars), à se livrer au trafic de drogues, à faire de la contrebande, à accepter d'entreposer des déchets toxiques et à commettre des actes de piraterie (le tout rapportant environ 500 millions de dollars par an), à quoi il faut ajouter la confiscation d'armes de l'armée libanaise (évaluées entre 500 et 700 millions de dollars). En plus de contribuer à l'immense richesse personnelle des chefs de milices, ces avoirs servaient à payer les combattants, à mettre en place une énorme infrastructure civile, à

⁵⁷ M. Corm a fait remarquer que le chaos engendré par la guerre a favorisé la croissance d'activités économiques illicites mais, pour certaines, très profitables, comme le trafic de drogues. En 1988, on estimait que les cultures interdites rapportaient quelque 100 millions de dollars en revenus, pour une valeur à l'exportation d'environ un milliard de dollars. Ces chiffres n'entrent généralement pas dans le calcul du produit intérieur libanais.

⁵⁸ Ce terme décrit les activités économiques grâce auxquelles les milices empochaient des sommes qui, normalement, auraient dû aller dans les caisses de l'État.

⁵⁹ M. Corm a ajouté qu'il existait un «accord» entre milices rivales à propos de l'appropriation et de la répartition des ressources. Ainsi, des tirs entre milices servaient de couverture pendant que la ville était pillée; ensuite, elles se partageaient le butin (le MNL et l'OLP d'un côté et les Phalanges et les milices du Parti national libéral, de l'autre).

⁶⁰ Selon M. Corm, entre ces loyers et les biens volés dans les propriétés, on arrive à un total de quelque 5 milliards de dollars.

financer les médias et à investir dans l'économie libanaise (par exemple, dans la banque et l'industrie). En plus, en quinze ans, les milices ont reçu de puissances étrangères des fonds et des armes pour un montant que l'on estime à quelque 15 à 20 milliards de dollars.

D'après les calculs de M. Corm, les revenus des milices (armes et approvisionnement compris), de sources extérieures et intérieures confondues, atteignent 30 à 40 milliards de dollars. Comme elles contrôlent le tiers au moins du revenu national libanais, elles pourraient influencer considérablement sur la politique de l'État.

Du point de vue économique, la domination exercée par les milices s'est traduite par l'appauvrissement de l'État et de la population. De fait, beaucoup de Libanais en sont arrivés à dépendre des milices pour obtenir des services de base comme l'eau, l'électricité et les télécommunications, une aide sociale, voire un salaire. En effet, en collectant la plupart des revenus disponibles, elles privaient le gouvernement d'autant de fonds. Pour compenser, ce dernier devait emprunter et faire marcher la planche à billets, situation qui a entraîné une aggravation des déficits budgétaires et une montée de l'inflation.

Les milices ont aussi contribué considérablement au déplacement interne forcé d'un grand nombre de Libanais de leur région d'origine vers des enclaves uniconfessionnelles. Pour M. Kubursi, ces enclaves ont fragmenté davantage encore un marché déjà morcelé, surtout après l'occupation israélienne. La zone de sécurité méridionale s'est transformée en marché captif pour les produits israéliens et en source de main-d'oeuvre bon marché et d'eau douce, tandis que la plaine de la Bekaa et le Nord ont resserré leurs liens avec la Syrie. De même, l'«enclave chrétienne» s'est encore plus séparée du reste du Liban, alors que les groupes palestiniens se sont dispersés en subdivisions toujours plus petites. Il en est résulté, entre autres, une augmentation des frais de transaction dans les échanges et la production et une mise en péril d'unités de production efficaces.⁶¹

⁶¹ En revanche, quelqu'un a fait valoir que le Liban ne se composait pas de petits marchés-enclaves indépendants, mais qu'en fait, l'activité économique s'était plus décentralisée, ce qui avait eu pour effet positif de créer des emplois dans les régions rurales.

Les indicateurs économiques

Les participants ont utilisé plusieurs indicateurs pour jauger les incidences de la guerre sur le comportement financier de l'économie libanaise, y compris la balance des paiements, les taux de change, l'inflation, les investissements en capitaux, la dette publique et la «dollarisation» de l'économie. M. Nasser Saidi estimait les pertes infligées par la guerre à quelque 45 milliards de dollars (ce qui comprend les pertes réelles plus les possibilités perdues).

M. Samir Makdisi a expliqué qu'entre 1975 et 1982, dans l'ensemble, la balance des paiements avait généralement un solde positif et que le taux de change variait modérément. En revanche, le taux de l'inflation était élevé, puisqu'il était d'environ 18 p. 100. Le gouvernement, incapable de percevoir taxes et impôts et de limiter les dépenses publiques, s'est trouvé confronté à un déficit budgétaire croissant. Selon M. Makdisi, ce déficit est passé de 28 p. 100 des dépenses gouvernementales totales en 1978 à 80 p. 100 de ces mêmes dépenses en 1982. Les déficits étaient surtout financés par des emprunts à la Banque centrale, ce qui avait pour effet d'augmenter la masse monétaire, de faire monter l'inflation, d'accroître le coût de fonctionnement du gouvernement et de creuser encore le déficit.

Après 1982, les résultats financiers de l'économie ont commencé à empirer. M. Makdisi voyait deux grandes raisons à cela : le déficit gouvernemental continuait de croître rapidement sans qu'on parvienne à le maîtriser et la guerre incitait au pessimisme quant à l'avenir politique du Liban. Pour ce qui est de la dette publique, on l'avait en fait ramenée à 65 p. 100 (des dépenses totales du gouvernement), grâce à une augmentation des rentrées fiscales. Cependant, en 1984, le déficit atteignait 82 p. 100 et, en 1988, il était de l'ordre de 89 à 90 p. 100. M. Kubursi a fait remarquer qu'aujourd'hui le Liban a plus à payer en intérêts que le gouvernement ne perçoit de ses sources de revenus normales. La crainte que la situation financière s'aggrave a poussé les gens à transférer des dépôts à l'étranger ou à les convertir de livres libanaises en

devises étrangères, ce qui a entraîné une dépréciation de la monnaie nationale et une augmentation des prix à la consommation. Le taux de l'inflation est passé à 18 p. 100 en 1984, puis a continué de monter en flèche pour atteindre 64 p. 100 en 1985, 104 p. 100 l'année suivante et 403 p. 100 en 1987. Dans le même temps, la livre s'est dépréciée, passant d'un cours moyen de 4,52 LL pour un dollar américain en 1983 à 496,69 LL, toujours pour un dollar américain, en 1989. En novembre 1990, son cours oscillait entre 690 et 730 LL pour un dollar.⁶² Il y a une autre tendance troublante, notamment depuis 1987, à savoir la «dollarisation» graduelle de l'économie, autrement dit le fait que les transactions se règlent en dollars américains ou que la devise américaine sert d'unité de compte lorsque l'on paie en livres libanaises.⁶³

Reconstruction économique : méthodes

Pendant les discussions, les participants ont exprimé diverses opinions sur la forme que prendrait la future économie libanaise. M. Théodore Arcand s'est déclaré favorable à un système de laissez-faire dans lequel le gouvernement interviendrait peu,⁶⁴ même si la plupart des participants n'étaient pas d'avis qu'un système libéral classique «débridé» était le meilleur moyen d'assurer le redressement économique du Liban et sa stabilité à long terme. Rappelant les inégalités régionales et sociales qui ont déstabilisé la situation avant 1975 et les énormes problèmes physiques, sociaux et humains forgés par la guerre, nombre d'entre eux affirmaient que le redressement du Liban demandera une bonne dose de «sociologie» de la part de l'État, notamment dans la phase initiale de la

⁶² En 1974, le revenu par habitant était de 1 800 dollars. En 1989, il avait chuté à 250 dollars (M. Kubursi).

⁶³ M. Kubursi a fait remarquer qu'il y a actuellement l'équivalent de quelque 4 milliards de dollars en dépôts dans les banques libanaises, dont 3 milliards en dollars américains.

⁶⁴ Il a laissé entendre que l'on ne peut juguler l'inflation que par «une politique fiscale dure doublée d'une politique monétaire judicieuse» et a recommandé des stratégies pour attirer de nouveau les investisseurs étrangers. L'absence de vérification a certes facilité la fuite des capitaux pendant les années de guerre, mais cette politique a aussi été un des éléments clés du développement de Beyrouth en tant que place financière dans les années 1960. M. Arcand a donc recommandé de mettre peu d'obstacles à la circulation des capitaux vers l'étranger et en provenance de l'étranger.

reconstruction. Une majorité de participants recommandaient, cependant, que celui-ci vise éventuellement la mise en place d'une économie mixte.

Tout en préférant un système de laissez-faire économique, M. Sbaiti a fait valoir que la faiblesse du gouvernement et l'absence de planification économique avaient donné pour résultat une bureaucratie désorganisée et inefficace qui avait produit des politiques dénuées d'objectifs sociaux et de contrôles. Convenant que la réforme des institutions publiques est une priorité urgente, M. Makdisi a prévenu que cette réforme supposera une volonté et une aptitude politiques à entamer des changements essentiels. En outre, une réforme et une modernisation à long terme du secteur public ne s'opérera que par une «réhabilitation» des ressources humaines, qu'en instituant des programmes de recyclage et en plaçant du personnel hautement qualifié aux postes supérieurs de l'administration.⁶⁵ Pour M. Makdisi, la priorité gouvernementale devrait aller à la création d'établissements scolaires et de formation professionnelle et technique, point de vue que partageaient d'autres participants.

Ceux qui étaient d'accord pour une plus grande intervention de l'État afin d'assurer dans l'ensemble la stabilité du Liban insistaient sur la nécessité de coordonner les politiques et de rationaliser les dépenses publiques : «Les autorités doivent prévoir comment elle mobiliseront des revenus financiers de sources tant étrangères qu'intérieures, plafonneront les dépenses totales et décideront de la répartition de ces dépenses.»

Selon les participants, la politique fiscale doit jouer un rôle plus important pour ce qui est de ponctionner les sources traditionnelles de revenus et d'en trouver de nouvelles, en imposant, par exemples, les plus-values. Deux participants ont évoqué la nécessité d'une imposition directe, notamment sur la fortune, tandis que d'autres

⁶⁵ Un participant a demandé avec vigueur que l'appartenance à une confession ne soit plus déterminante dans le secteur public, c'est-à-dire que les employés soient choisis en fonction de leur loyauté envers l'État et le gouvernement du Liban, et non envers une communauté confessionnelle.

proposaient de fixer l'impôt sur le revenu personnel à 10 à 15 p. 100 pour tous les Libanais, à condition que ce dernier soit perçu d'une façon efficace.

Faisant remarquer qu'il est improbable que le Liban retrouve son ancienne place de «centre régional des services», M. Sbaiti a insisté sur le fait que le pays devra mettre en valeur ses ressources intérieures. Après avoir rappelé aux participants le rôle essentiel joué par le secteur privé, qui a permis d'éviter l'effondrement économique complet pendant la guerre, M. Makdisi a souligné que le gouvernement a besoin du «soutien et des encouragements des entreprises privées pour réaliser les objectifs économiques et sociaux qu'il fixe pour la nation», ce qui sous-entend qu'en cas de conflit entre les intérêts des secteurs public et privé, ceux du secteur public doivent primer. La création d'établissements d'enseignement dans le secteur privé est elle aussi essentielle, car beaucoup d'entreprises ne se sont pas tenues au courant des progrès technologiques et scientifiques.

On a proposé que la dette intérieure libanaise soit restructurée et rééchelonnée; une partie pourrait devenir perpétuelle, l'autre, être rééchelonnée sur quinze à vingt ans. Bien qu'un participant jugeât le poids de la dette trop léger pour qu'on encombre le programme de la question, d'autres se déclaraient inquiets à l'idée qu'elle continuerait d'augmenter. M. Saidi a affirmé que le déficit commercial serait énorme pendant la période de reconstruction et que le rapport dette-PIB dépasserait 80 à 85 p. 100. Il a été suggéré de consolider la plus grande partie de la dette possible.

M. Saidi a préconisé une stratégie de reconstruction à quatre axes, en insistant pour que les quatre soient menés de front. Ce «nouveau plan national» comprend une réforme et une démocratisation politiques, des politiques sociales et régionales, un protocole international reconnaissant l'indépendance du Liban et prévoyant des prêts, et la reconstruction économique. Il a également décrit les politiques monétaire et bancaire qui seraient nécessaires.

Il a insisté sur le besoin d'abaisser le plus vite possible les taux d'intérêt pratiqués au Liban, qui sont de 25 p. 100, afin de réduire le fardeau des paiements d'intérêt de la dette publique et de relâcher la pression qui pèse sur la livre. Par cette stratégie, on s'attaquerait au problème de la «dollarisation» et on empêcherait les investissements spéculatifs à court terme que des taux élevés peuvent susciter. Il a mis en garde contre une appréciation radicale de la monnaie nationale car, d'après ses recherches, cela entraînerait un déclin de la compétitivité libanaise.

Par ailleurs, il a recommandé des réformes bancaires afin d'augmenter les besoins en capitaux, de faire fusionner les petites banques à haut risque et de superviser le secteur bancaire. Il a en outre laissé entendre que la Banque centrale devrait viser une stabilité des prix et du taux de change pour maîtriser l'inflation, et ajouté qu'elle devrait garder son indépendance plutôt que devenir une banque de reconstruction et de développement. À la place, il a proposé de créer séparément une banque de développement qu'on appellerait «Fonds libanais». Il a aussi soutenu que trop dépendre des réserves en or était dangereux et suggéré que l'on confie à un nouvel organisme le soin de convertir graduellement celles-ci en porte-feuille obligataire international.

Infrastructure

L'infrastructure physique et sociale du Liban doit de toute urgence être reconstruite et développée. M. Sbaiti a parlé de quelques-uns des secteurs dont il fallait s'occuper en priorité (énumérés dans l'ordre des fonds à allouer), dont le logement, l'électricité, l'eau et l'irrigation, la santé, la gestion des déchets, les transports, les télécommunications et l'industrie.⁶⁶

⁶⁶ Dans son exposé, il a dressé une évaluation détaillée des besoins de tous ces secteurs et donné les grandes lignes de stratégies de reconstruction et de développement, ainsi qu'une estimation de ce que cela coûterait. Il a proposé que des donateurs aident à la formation, offrent des études, viennent présenter de nouvelles techniques et fournissent du matériel. L'analyse secteur par secteur ci-dessous n'est qu'un résumé de cet exposé.

Logement -- On estime à quelque 100 000 à 150 000 (dont 50 000 environ à Beyrouth) le nombre des unités de logement totalement détruites ou rendues inhabitables entre 1975 et 1987. D'après les chiffres présentés par M. Sbaiti, 20 000 autres ont été détruites durant les combats de 1989 et 1990. Il est urgent de construire des logements non seulement pour la population actuelle, mais aussi pour accueillir les Libanais qui rentreront de l'étranger. Plusieurs organismes ont été créés pendant la guerre pour canaliser vers le public des fonds nécessaires à son logement, mais M. Sbaiti affirmait qu'ils fonctionnent mal, faute, en partie, de financement.

Il a proposé que le gouvernement libanais se donne pour politique d'augmenter le parc immobilier aussi vite que possible, de générer un marché qui offrira une grande variété d'unités de logement à prix abordables et de veiller à ce que les constructions se fassent dans le respect de l'environnement et des traditions culturelles de la population. Dans la mesure du possible, il devrait s'appuyer sur le secteur privé et limiter son intervention à ceci : garantir un financement, des terrains, des services publics et autres convenables.

M. Saidi a également proposé que la politique actuelle de contrôle des loyers soit peu à peu levée, parce qu'elle freine la construction de nouveaux logements. De plus, il a suggéré d'imposer une taxe unique sur les plus-values qui frapperait les gains immobiliers et servirait à subventionner des logements à prix modique et des emprunts hypothécaires.

Transports -- Les routes, les ports, les voies ferrées, les aéroports et autres réseaux de transport ont grand besoin de réfections. Bien qu'elles n'aient pas été endommagées directement par la guerre, les routes existantes n'ont pas été entretenues depuis longtemps. Dans les ports, les entrepôts, le matériel, le réseau téléphonique et les lignes électriques sont endommagés. Depuis l'indépendance, on a construit aucune nouvelle voie ferrée au Liban. À l'aéroport, les équipements détruits, évalués à 12 millions de dollars, doivent être remplacés sans délai. M. Sbaiti a proposé de créer un ministère des Transports (aucun ne s'occupant exclusivement de la question à l'heure actuelle) et il a

recommandé de réorganiser le ministère des Travaux publics et du Transport et de mettre en oeuvre des programmes de formation.

Approvisionnement en eau -- Le Liban dispose de ressources en eau abondantes mais ne les utilise pas pleinement. En outre, le développement et l'expansion des réseaux d'approvisionnement en eau et des projets d'irrigation ont été entravés par seize années de guerre. M. Sbaiti a proposé de créer un Office national de l'eau qui fixerait les tarifs et financerait l'exécution de divers travaux.

Les participants s'entendaient pour dire qu'il était essentiel de préserver les ressources en eau. Quelqu'un a émis l'idée suivante : confier à un ministère des Ressources en eau la coordination des quelque soixante-treize bureaux de l'eau répartis dans tout le Liban. Le Canada pourrait sans doute l'y aider. Quelqu'un d'autre a souligné qu'il est important de reprendre le contrôle des ressources en eau qui se trouvent au Sud-Liban.

Électricité -- Depuis 1989, la distribution d'électricité est sporadique et rare pour un certain nombre de raisons, dont la pénurie de carburant et de pièces de rechange, ainsi que les dommages matériels. En outre, la compagnie d'électricité nationale, Électricité du Liban, a été confrontée à des problèmes de vols et de recouvrement des factures. M. Sbaiti a fait remarquer que, de 1989 jusqu'à récemment, la majeure partie de Beyrouth était sans courant pendant quelque dix-huit heures par jour, et que le Sud survivait avec moins encore. Il a proposé qu'Hydro-Québec ou Ontario-Hydro aident le Liban à produire de l'hydro-électricité.

Gestion des déchets -- Il s'agit là d'un autre domaine que l'on a négligé pendant la guerre. Le réseau d'égouts est mal entretenu et on ne satisfait pas aux besoins sanitaires élémentaires. Les participants ont manifesté leur inquiétude devant le volume d'ordures qui s'entassent dans les rues de Beyrouth et le risque de maladies contagieuses que cela présente.

Industrie -- Le secteur industriel connaît une croissance depuis les années 1950, croissance cependant interrompue par des périodes de déclin ou de stagnation pendant la guerre. D'après les chiffres de M. Sbaiti, les combats de 1975-1976 se sont soldés pour l'industrie par des pertes directes de l'ordre de 165 à 230 millions de dollars, auxquelles s'ajoutent des pertes indirectes d'environ 325 à 725 millions de dollars. L'invasion israélienne de 1982 a détruit en partie ou totalement beaucoup d'usines implantées au Sud-Liban, dans Beyrouth et dans les faubourgs. En 1989 et 1990, les dommages ont été très importants et on estime qu'en 1990, la production industrielle a chuté de 30 à 40 p. 100 par rapport à 1989. Dans les zones de combat, elle a chuté de 80 p. 100.

Le secteur industriel souffre de l'importation de produits bon marché auxquels il ne peut faire concurrence, du manque de facilités de crédit, et de faillites, qui disqualifient pour de nouveaux crédits. Il y a un point positif : la dépréciation de la livre libanaise rend les exportations industries beaucoup plus compétitives. M. Sbaiti a suggéré que l'on trouve un mécanisme qui permette à l'industrie d'utiliser les ressources des banques commerciales. Il a également recommandé la modernisation et la reconstruction des industries, ainsi que la création de nouvelles industries qui pourraient exploiter de nouvelles possibilités, notamment dans l'agriculture.

Agriculture -- M. Malek Basbous a proposé de développer le secteur agricole, domaine présentant un avantage comparatif. Il se fondait pour cela sur son expérience du «Plan vert» du gouvernement libanais, stratégie de mise en valeur de l'agriculture datant de 1964. Il est convaincu qu'un Plan vert revigoré jouerait un rôle spécial dans un Liban pacifique, car il établirait des priorités sociales et économiques utiles et favoriserait la création d'emplois.

M. Basbous a nommé quatre grands objectifs : augmenter la superficie agricole par un système de terrasses; abaisser les coûts de production en mécanisant les exploitations; maximaliser la production (moyennant des techniques d'irrigation modernes, la conservation de l'eau, une étude des nappes phréatiques, la création de nouvelles

pépinières pour produire des fruits de meilleur rapport, des programmes de fertilisation, la protection des plantes, des serres et la culture hydroponique);⁶⁷ et commercialiser avec le plus de bénéfices possibles, ce qui n'est faisable qu'en regroupant les petites exploitations en coopératives.

Les conséquences sociales de la guerre

La violence et les dévastations causées par la guerre ont énormément transformé la société libanaise. Les participants ont discuté de quelques-uns des changements intervenus et de leurs conséquences pour la stabilité future du Liban, ainsi que des effets de la guerre sur les enfants. En effet, elle a bouleversé les années formatrices d'une génération entière. Or, cela risque d'avoir des incidences à long terme pour le pays.

Changement démographique

M. Saidi a présenté en détail la baisse, pendant les années de guerre, de la croissance démographique escomptée. Outre les 150 000 morts mentionnés par ailleurs, ce déclin s'explique par un taux de natalité national moindre⁶⁸ et par une augmentation considérable du taux d'émigration. M. Saidi a fait remarquer que la chute du taux de natalité est peut-être permanente, mais qu'il peut aussi remonter lorsque le Liban se sera stabilisé : «Il faudra tenir compte de cette possibilité quand on planifiera la reconstruction.»

⁶⁷ M. Basbous a invité instamment le Canada à partager avec le Liban son savoir-faire en matière de culture hydroponique.

⁶⁸ M. Saidi a fait observer que la baisse du taux de natalité est plus notable chez les chiites qui, avant la guerre, avaient le plus élevé de toutes les communautés du Liban. Cette baisse, qui signifie un resserrement des taux de natalité des communautés libanaises, peut se révéler positive pour la stabilité future, surtout si le régime confessionnel est maintenu. Comme nous le précisons précédemment, les différences de taux de natalité d'une communauté à l'autre avant la guerre s'étaient traduites par des changements dans la répartition démographique qui, à leur tour, avaient amené à remettre en question «l'égalité» du système.

M. Labaki a souligné que l'émigration libanaise, même si c'est un très vieux phénomène, a considérablement augmenté après 1975.⁶⁹ Entre 1975 et 1989, 35 à 40 p. 100 du bassin de population libanais (soit quelque 900 000 personnes) ont quitté le pays. Le nombre des départs variait suivant la situation politique. Beaucoup de ceux qui étaient partis durant les deux premières années de guerre sont rentrés après que la situation s'est calmée. Après les événements de 1982, cependant, l'émigration a repris de plus belle parce que les Libanais avaient perdu confiance en l'avenir, parce qu'ils étaient plus nombreux à être déplacés de force, et aussi à cause de la crise économique (après 1984) et de la violence de 1989 et 1990.

M. Labaki a expliqué qu'au fil des années, le profil des émigrants libanais a changé. Il y a eu une nette augmentation de l'émigration familiale (auparavant, le chômage était la principale cause de départ); le passage d'une émigration majoritairement chrétienne à une émigration touchant l'ensemble de la population;⁷⁰ et une diversification des statuts économiques et professionnels des émigrants (avant 1975, la plupart étaient étudiants; à présent, il y en a de toutes les professions et de tous les métiers).

Après 1975, l'émigration a eu des incidences économiques et politiques sur le Liban. Du point de vue économique, elle a entraîné une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée (fuite des cerveaux),⁷¹ un exode qui a gravement nui aux services dans les secteurs de l'éducation et de la santé, tant qualitativement que quantitativement. La perte d'ingénieurs, notamment, est importante : en 1982, seulement 42 p. 100 des

⁶⁹ En plus des facteurs politiques et militaires, la migration s'est accélérée à cause du chômage dû à la guerre (qui est passé de 5 p. 100 en 1970 à plus de 30 p. 100 en 1990) et du déclin de l'activité économique et des niveaux de vie (le PNB a chuté de 1 400 dollars par habitant en 1974 à 900 dollars en 1984 et à 800 dollars en 1990).

⁷⁰ Selon des données de 1975, 75 p. 100 des émigrants étaient chrétiens, pourcentage qui est tombé à 60 p. 100 en 1981-1982 et à 40 p. 100 en 1989.

⁷¹ Il peut sembler paradoxal que le Liban compte 30 p. 100 de chômeurs et qu'en même temps, il manque de main-d'oeuvre qualifiée. M. Labaki a expliqué que cette pénurie touche des secteurs particuliers et que beaucoup de sans-emploi ne possèdent pas les qualifications nécessaires pour reprendre les postes abandonnés par les émigrants.

ingénieurs diplômés de l'Université américaine de Beyrouth travaillaient au Liban. Du point de vue politique, l'émigration a fait diminuer en force et en nombre les jeunes qui auraient pu défier l'*establishment* politique. Pour les gens instruits mais sans emploi, l'émigration représentait une chance de promotion sociale. Elle servait donc de «souple de sécurité», mais contribuait aussi à maintenir les mêmes au pouvoir.

M. Labaki a souligné que les communautés libanaises de l'étranger reflètent souvent la structure sociale du Liban, c'est-à-dire que les émigrants ont tendance à se regrouper par village, famille, communauté confessionnelle ou famille politique. Les guerres en cours au Liban ont renforcé la segmentation psychologique de la diaspora. Certains émigrants versaient des sommes considérables et apportaient un soutien politique important aux milices, contribuant par là-même à la division de la société et de l'État libanais.

Déplacement interne et enclaves confessionnelles

Entre autres conséquences particulièrement troublantes, la guerre a eu pour effet de contraindre un grand nombre de Libanais à un «exil intérieur». La migration intérieure existe depuis longtemps au Liban, mais avant 1975, on changeait de lieu de résidence surtout pour des raisons économiques ou sociales. Après 1975, en revanche, nombre de Libanais ont dû fuir leurs foyers pour raison de sécurité et, souvent, une même famille a été obligée de déménager plusieurs fois pour échapper aux combats (qui se déroulaient dans différentes régions, à différents moments).

Parce qu'il est difficile de réunir des données, les statistiques varient quant au nombre de Libanais qui ont été contraints de partir de chez eux. Selon une estimation, il s'agirait du tiers de la population totale (soit environ un million de personnes). Pour sa part, M. Labaki estimait à 100 000 le nombre de ceux et celles contraints de se déplacer plusieurs fois.

M. André Beaudoin a présenté les conclusions provisoires d'une étude sur les personnes déplacées à l'intérieur du Liban.⁷² Il en ressort que 20 p. 100 environ de la population a été déplacée de manière «permanente», ce qui pose le problème de la «normalisation» de leur situation.

Ces résultats provisoires indiquaient que la population déplacée est plus mal lotie du point de vue socio-économique que celle qui n'a jamais eu à partir de chez elle. Ainsi, il y a plus d'analphabétisme chez les personnes déplacées, et les ouvriers y sont plus nombreux que dans la moyenne de la population; beaucoup de ces personnes ont dû changer de métier. En outre, un tiers de ces foyers entraient dans la catégorie «pauvres», en conséquence du déplacement ou parce qu'ils l'étaient déjà auparavant.

Le retour des personnes déplacées et leur dédommagement posent un problème pressant aux autorités nationales, car ils soulèvent des questions quant aux droits de propriété et soulignent le besoin urgent de logements convenables et à prix abordable.

En plus de causer à la population des souffrances indescriptibles, la migration interne a bouleversé le pluralisme géographique du Liban. Avant 1975, de grandes régions jouissaient d'une hétérogénéité communautaire, et le «mélange» intercommunautaire était un phénomène principalement urbain. Toutefois, les participants ont fait remarquer que la violence pendant la guerre visait, en grande partie, à créer par la force des enclaves confessionnelles homogènes (à savoir : les musulmans devaient fuir leurs maisons dans les secteurs dits chrétiens et vice-versa).

M. Khalaf parlait de «géographie de la peur» pour qualifier cette constitution de ghettos qui aiguisaient la loyauté envers une confession et accentuaient la peur de l'autre. Certains participants estimaient que ces barrières intercommunautaires tomberaient rapidement avec la dissolution du système de guerre et l'ouverture du pays. Par exemple, les combats acharnés entre communautés ces dernières années ont incité

⁷² *The Displaced Populations of Lebanon (1975-1987)*, par André Beaudoin (Université Laval, Québec) et Selim Abou (Université St-Joseph, Beyrouth).

des gens à retourner vivre là où ils habitaient à l'origine. Plus tôt dans la guerre, les chrétiens du Sud, fuyant les combats, avaient trouvé refuge dans Beyrouth-Est. En 1989-1990, lorsque les batailles entre chrétiens ont ravagé ce secteur de la capitale, beaucoup de ces réfugiés intérieurs ont décidé de regagner leurs villages d'origine, permettant ainsi à différentes communautés de se mélanger après une longue période de vie dans des enclaves confessionnelles.

Convenant que ces retours constituaient un développement positif, M. Khalaf a fait observer qu'actuellement, les indicateurs socio-économiques sont bien meilleurs dans les zones multiconfessionnelles que dans les autres. Il a ajouté, toutefois, que les suspicions intercommunautaires nées de la guerre ne seront pas faciles à surmonter : «La volonté de vivre ensemble existe, mais elle ne suffira probablement pas à faire naître du jour au lendemain des relations intercommunautaires sereines. Seize ans durant, nous avons vécu non seulement la destruction d'un État, mais le désengagement d'une société et son démembrement. Les liens de confiance et de loyauté les plus élémentaires ont été détruits. Pour créer une culture de tolérance politique, tout Libanais devra changer sa perception de l'autre.»

M. el-Hoss a fait observer que le gouffre politique qui sépare les dirigeants confessionnels a toujours été plus profond que les divisions intercommunautaires au sein de la population, et il a déclaré que ce «nouveau mélange contribuera beaucoup à l'unité future du pays.»

Décentralisation et «exode rural inversé»

Comme nous l'avons déjà signalé, la centralisation croissante de la vie économique et sociale du pays à Beyrouth, aux dépens du développement régional, est un des maux qui ont contribué à l'explosion du Liban. Paradoxalement, les déplacements intérieurs ont eu pour effet bénéfique de réorienter les mouvements de population du centre vers la périphérie, en grande partie à cause de la destruction des centres urbains. Si l'on compare les répartitions démographiques de 1975 et 1985, on s'aperçoit que la

population de la métropole beyrouthine est passée de 46 à 40 p. 100, la région du Mont-Liban, de 15 à 7 p. 100, tandis que le Sud a grimpé de 12 à 17 p. 100 de la population totale.

M. Charif a fait remarquer que cet «exode rural inversé» a forcé à développer des régions et ravivé l'agriculture de subsistance traditionnelle : «L'accès à la capitale étant difficile et l'augmentation soudaine de leur population accroissant les besoins locaux, les centres urbains provinciaux ont mis en valeur des ressources locales... L'explosion de Beyrouth et de ses environs s'est traduite de facto par une décentralisation des activités sociales et économiques ainsi que de l'administration et des services publics. Cette tendance a provoqué une croissance perceptible et une prospérité relative pour des centres urbains provinciaux qui stagnaient, voire dépérissaient avant la guerre.»

Ce repeuplement de la périphérie n'est pas forcément néfaste et l'on pourrait l'exploiter pour un meilleur développement des régions : «Cette expérience montre que la concentration des activités avant-guerre ne se justifiait pas et qu'elle n'est pas inévitable à l'avenir... Le réveil régional pendant la guerre est riche en leçons dont on peut se servir pour tisser la nouvelle trame sociale du Liban.»

La génération de demain : incidences de la guerre sur les enfants

M. Saidi a fait remarquer que 60 p. 100 de la population libanaise actuelle est âgée de moins de vingt et un ans. Si le Liban veut recouvrer sa stabilité, il doit pourvoir aux besoins de cette génération de la guerre.

Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données fiables, M^{me} Amal Shamma' estimait qu'entre 20 000 et 40 000 enfants de moins de quinze ans ont péri pendant la guerre et que trois à quatre fois plus au moins ont été blessés. Selon des sondages, 15 à 26 p. 100 des enfants ont perdu au moins un membre de leur famille, tué, enlevé ou victime d'une disparition forcée. En plus, ces enfants ont immensément souffert du déplacement forcé des familles. On estime que 50 à 55 p. 100 d'entre elles ont connu la pauvreté à cause

de la guerre, ce qui, pour les enfants, a entraîné des carences alimentaires, médicales et éducatives.⁷³

À en croire certaines études, presque 50 p. 100 des enfants libanais souffrent de troubles affectifs, psychologiques et éthiques. Parce qu'ils étaient directement exposés à la violence, qu'ils ont craint pour la sécurité et l'intégrité de leur famille, et à cause de l'exemple donné par les combattants des milices, les enfants éprouvent des peurs intenses, des sentiments d'insécurité, d'angoisse et de dépression; ils ont adopté un comportement régressif, ils manifestent une agressivité accrue, ils sont devenus trop dépendants, ils obtiennent de mauvais résultats scolaires et ont développé une fascination pour la mort et une attitude immorale quant au fait d'ôter la vie.

Pour régler efficacement les problèmes de la génération de la guerre, plusieurs mesures sont nécessaires. Le soutien politique et économique doit aller à la reconstitution de l'unité familiale (les familles déplacées doivent être autorisées à rentrer chez elles, d'autres doivent recevoir une aide immédiate pour reconstruire leurs logements endommagés); il faut combattre la pauvreté par des programmes visant à amener les familles et les régions à l'autosuffisance; il faut également adapter sans attendre les programmes des services de santé et d'éducation, et satisfaire aux besoins particuliers des orphelins, des enfants qui travaillent, ainsi que des enfants infirmes ou handicapés.

Se faisant l'écho de M. Khalaf, M^{me} Shamma' a prôné la mise en oeuvre de programmes d'enseignements publics et privés pour aider les enfants et les jeunes Libanais à combler les fossés que peur et déplacements ont creusés entre les communautés. Il importe, a-t-elle souligné, de collecter des données exactes afin de planifier une intervention et une coordination efficace des organismes publics, non gouvernementaux, nationaux et internationaux qui s'occupent des enfants.

⁷³ Beaucoup ne pouvaient aller à l'école parce que c'était trop cher ou parce qu'ils devaient travailler pour contribuer au revenu familial.

À court terme, des programmes existants peuvent être étendus et les informations et ressources disponibles, mises en commun. Le gouvernement peut, par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'agences des Nations Unies, lancer et coordonner des services qui font cruellement défaut.

Services sociaux particuliers

Éducation -- La guerre a gravement détérioré l'éducation, causant des dommages considérables aux établissements scolaires et interrompant les cours pour des raisons de sécurité et pour des raisons économiques. Ainsi, M. Sbaiti a fait remarquer que beaucoup d'élèves des écoles de qualité moyenne ou médiocre ont abandonnés leurs cours pour s'enroler dans les milices pour des raisons économiques. Des participants ont affirmé qu'il incombe au gouvernement d'entreprendre des réformes approfondies du système éducatif et ce, afin de favoriser la cohésion sociale et la stabilité future.⁷⁴

Selon M. Sbaiti, les écoles publiques souffrent d'un «manque alarmant d'enseignants qualifiés», situation exacerbée par l'émigration accélérée de professionnels pendant la guerre. Résultat, «un système éducatif public qui pâtissait déjà fortement de la présence d'enseignants non qualifiés [a dû] faire face à un afflux d'élèves qui quittaient les écoles privées pour raisons financières». La plupart des établissements publics, a ajouté M. Maan Ziadé, souffraient de graves pénuries de services et de matériel, la majeure partie de leurs budgets partant en salaires.

M. Sbaiti a cité une étude de 1978 dans laquelle on définissait les grands problèmes à régler : l'absence de planification et de financement gouvernementaux, la forte proportion d'enseignants non qualifiés, la nécessité de moderniser et de superviser les programmes et l'absence, pour les écoles privées, de supervision gouvernementale.

⁷⁴ M. Tuéni a décrit une mesure sage prise dernièrement par l'actuel ministre de l'Éducation, M. Boutros Harb, qui a décidé de renvoyer les enfants à l'école par décret.

On a beaucoup discuté du rôle de l'enseignement privé. De tous temps, le Liban s'en est largement remis à lui.⁷⁵ On considère généralement que les écoles publiques dispensent un enseignement de moins bonne qualité que les écoles privées, mais en raison des prix pratiqués par ces dernières, les familles moins aisées envoient leurs enfants dans les premières (ou dans des écoles privées moins chères). Cependant, les répercussions économiques de la guerre ont eu un effet nivelant, à tel point qu'en 1985-1986, beaucoup de familles déjà envoyaient leurs enfants dans des écoles publiques pour des raisons financières. Nombre de participants convenaient que les écoles privées offraient certes un enseignement de qualité supérieure, mais qu'elles alimentaient aussi les dissensions sociales. En effet, la plupart sont dirigées par des groupes confessionnels et leurs programmes visent à développer une «mentalité confessionnelle».⁷⁶ Quelqu'un a attiré l'attention sur l'absence de réglementation en matière de programme scolaire, qui se traduit ainsi : différentes écoles enseignent différentes histoires du Liban (certaines, par exemple, insistent sur les liens du Liban avec les Phéniciens, d'autres, avec le monde arabe). M. Ziadé a fait remarquer que le système scolaire a encore plus séparé les groupes confessionnels entre eux pendant la guerre, notamment parce que les milices contrôlaient nombre d'écoles publiques.

Entre autres réformes, M. Ziadé préconisait d'imposer à toutes les écoles du Liban un programme standard, en particulier en histoire et en éducation civique. Certains participants n'étaient pas d'accord, car à leur sens, l'uniformisation nuit à la diversité des idées. Pour M. Corm, l'enseignement n'a pas à être un moyen de construire une identité nationale, mais il devrait favoriser l'adhésion à des règles sociales minimales

⁷⁵ Selon M. Sbaiti : «Malgré une expansion considérable du système scolaire public à partir du milieu des années 1960, environ 64 p. 100 des élèves étaient inscrits dans des écoles privées en 1987-1988, et 36 p. 100 dans des écoles publiques.»

⁷⁶ Les participants s'entendaient pour dire que les missionnaires étrangers, qui ont fondé beaucoup d'écoles privées au Liban, ont joué un rôle important pour ce qui est de séparer les Arabes chrétiens de leur culture orientale, ce en leur apprenant à «s'identifier de nouveau» avec la chrétienté d'Occident. Au Liban, cela a encouragé les dissensions entre «Occidental et Arabe».

dans un État.⁷⁷ Les participants reconnaissent qu'il est urgent de garantir dans tout le pays l'égalité des chances en matière d'éducation et de renforcer la formation professionnelle.

Santé -- Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée fiable sur la situation nationale dans le domaine de la santé depuis 1965, jusqu'à 1975 (voire jusqu'en 1985), on considérait qu'elle était la meilleure du Moyen-Orient. Toutefois, M. Sbaiti a fait remarquer que cette généralisation masque d'importantes disparités régionales concernant la situation sanitaire et l'existence de services de santé. De plus, 50 p. 100 au moins des services de santé sont fournis par un secteur privé payant à but lucratif. Bien que les Libanais se soient dotés d'un ministère de la Santé publique (MSP) en 1950, celui-ci a bien du mal à remplir ses fonctions à cause des pressions politiques, de la prédominance du secteur privé et, plus récemment, des bouleversements causés par la guerre. En conséquence, le MSP ne peut s'acquitter de ses responsabilités en ce qui a trait à la réglementation, aux examens et à la coordination.

Comme dans les autres secteurs, la guerre a incité beaucoup de professionnels qualifiés à émigrer, souvent en abandonnant derrière eux du matériel médical perfectionné qui ne serait pas entretenu et dont personne ne saurait véritablement se servir. En outre, les établissements médicaux ont subi des dégâts matériels considérables.

Redressement socio-économique : quelle approche adopter ?

Résumant le débat, M. Kubursi a souligné que la prospérité économique est un ingrédient important de la stabilité politique. De l'avis des participants, s'agissant de la reconstruction du pays, on devrait en général donner un plus grand rôle au secteur public dans la planification, ainsi que dans la prestation de services sociaux et la fourniture d'activités économiques. La plupart des participants reconnaissent que le

⁷⁷ M. Joe Hak a suggéré le système éducatif de l'Alberta comme modèle pour le Liban : «Il existe des écoles privées et des écoles publiques, mais le programme est uniformisé pour que tout le monde apprenne essentiellement la même chose.»

non-interventionnisme gouvernemental avait contribué aux déséquilibres régionaux d'avant-guerre et que le gouvernement doit intervenir davantage pour ramener la stabilité socio-économique à long terme. Le Liban devrait continuer de s'en remettre aux initiatives et à l'esprit d'entreprise du secteur privé, mais l'effort de reconstruction exige que le gouvernement joue le rôle principal⁷⁸.

Certains participants pensaient que le Liban pouvait redevenir le principal pourvoyeur de services de la région. D'autres, moins optimistes, concédaient cependant qu'il pouvait encore développer un avantage comparé en ce qui concerne ses industries du tourisme et de la banque. Par ailleurs, M. Sbaiti a recommandé qu'il exploite mieux ses richesses internes, comme son capital humain, son potentiel agricole et son secteur industriel grandissant.

M. Tuéni, entre autres, a vivement conseillé que le Liban commence à se préparer maintenant à la paix dans la région. Si le processus de paix au Moyen-Orient est irréversible, lui et d'autres États arabes doivent apprendre à faire concurrence à Israël sur le front économique, en utilisant pleinement des savants, des ingénieurs et autres professionnels hautement qualifiés. Conscient que tout transfert d'argent des États-Unis au Liban se fera probablement dans le cadre d'une entente globale pour la région, M. Saidi a proposé un plan économique régional qui viserait notamment le Liban, la Jordanie et Israël, afin que tous profitent du flot de capitaux occidentaux dont bénéficie l'État hébreu. Les participants convenaient qu'il était important de prévoir une coopération économique régionale, mais la plupart dénonçaient la participation d'Israël pour des raisons tant politiques qu'économiques. Beaucoup estimaient que le Liban n'est pas encore prêt à concurrencer les Israéliens sur le plan économique. M. Salem a fait observer qu'en soutenant le Koweït pendant la guerre, le Liban a amélioré ses relations avec les pays du Golfe, ce qui peut se traduire par des retombées économiques : «C'est dans le Golfe, pas en Occident, que se trouve l'avenir économique du Liban. C'est dans

⁷⁸ Le gouvernement libanais a créé en 1977 le Conseil pour le développement et la reconstruction (CDR). Il a pour mandat de dresser le cadre général de l'effort de reconstruction, de canaliser les fonds étrangers et de coordonner les dépenses.

le Golfe que les Libanais peuvent vendre le plus de produits et de services, et du Golfe qu'un éventuel Plan Marshall sera lancé.»

Enfin, M. Charif a recommandé que le gouvernement prenne des mesures particulières pour faciliter la réunification de la société libanaise; à savoir : produire des programmes de mass média qui fassent mieux connaître tout le Liban à la population, réactiver les associations professionnelles et syndicats qui rapprocheront leurs membres par-delà les frontières confessionnelles et régionales, encourager les sociétés de bienfaisance interrégionales et culturelles, organiser et financer des activités de coopération et des concours (ex. : manifestations sportives et culturelles) dans le pays entier, et organiser des tournées interrégionales dans l'ensemble du système éducatif.

V AIDE À LA RECONSTRUCTION

Selon M. Saidi, il faudrait trouver dans la reconstruction un équilibre entre rentabilité économique et égalité sociale et politique, ainsi qu'une répartition équitable des ressources disponibles. Il a ajouté que l'effort de reconstruction du Liban devrait servir de principal facteur d'unification de la nation. La reconstruction du Liban doit respecter le rôle du pays au Moyen-Orient; à savoir : les planificateurs doivent reconnaître que son sort économique est intimement lié à celui de ses voisins. Le besoin total d'investissements serait, d'après M. Saidi, de l'ordre de 26 à 37 milliards de dollars pour les dix premières années.⁷⁹

Nombre de participants estimaient que la reconstruction ne signifiait pas forcément que l'on remette un secteur donné dans son état d'avant-guerre, d'autant moins s'il n'était pas satisfaisant, mais que l'on cherche à l'améliorer.

M. Sbaiti a proposé un programme de reconstruction et de développement global,⁸⁰ dont il estime le coût total à 17 à 20 milliards de dollars pour le secteur public. Selon lui, 80 p. 100 peuvent être financés par des sources extérieures : institutions financières arabes et régionales, gouvernements arabes, Banque mondiale, Communauté européenne (CE) et Banque européenne d'investissement.⁸¹

⁷⁹ Il a présenté des scénarios de forte et de faible croissances. Dans le premier, on essaierait de revenir aux taux de croissance d'avant-guerre, ce qui demanderait d'énormes investissements, du secteur privé pour la plupart. La part du gouvernement se limiterait à 20 p. 100 afin de permettre des dépenses normales en matière de services. Le taux de croissance du PIB serait en moyenne de 17,6 p. 100 par an, mais de 30 p. 100 la première année. Le second scénario part du principe que le gouvernement n'assumerait que 11 p. 100 de l'investissement total.

⁸⁰ Ce programme repose sur plusieurs éléments, dont le Projet de 1983 du CDR, le programme de 1983 de la Banque mondiale, les dommages récents et sa propre expérience des efforts de reconstruction et une estimation approximative des derniers dégâts causés, notamment en 1989 et 1990. Ses propositions supposent que trois conditions préalables soient réunies : que la guerre cesse pour de bon, que le gouvernement puisse se procurer les fonds nécessaires et qu'il élabore certaines politiques et mesures institutionnelles pour faciliter la mise en oeuvre des travaux.

⁸¹ Trois conditions préalables doivent être réunies pour ce programme : que le CDR puisse dépenser 1,7 milliard de dollars par an, que les Libanais soient doués d'une forte capacité d'absorption et qu'on soit capable de financer le programme de dépenses pendant dix ans. M. Sbaiti (suite...)

Modes de prestation

On a proposé deux principaux systèmes pour canaliser l'aide au Liban. M. Sbaiti a suggéré de revivifier le CDR pour qu'il canalise les fonds venant de l'étranger et coordonne les dépenses. Dans son analyse, il partait du principe que la stabilité politique était rétablie.⁸²

Selon M. Sbaiti, les directives du CDR valent encore pour les projets actuels et futurs :

- Le secteur public assurera l'encadrement des activités économiques, encore que le domaine privé restera à l'origine de la majorité d'entre elles;
- Le gouvernement encouragera les initiatives privées et les appuiera directement et indirectement;
- On cherchera en toute priorité «à répondre aux besoins élémentaires de la population, à établir un équilibre régional dans le processus de reconstruction et à améliorer les conditions de vie et de travail dans les zones rurales»;
- Les activités devront être considérées dans l'optique d'un développement national à long terme; et
- La reconstruction reposera en grande partie sur des prêts et des subventions extérieurs, le gouvernement libanais fournissant, pour sa part, 20 à 25 p. 100 des fonds.

On prévoyait qu'il faudrait huit ans pour appliquer le plan du CDR, qui confie un rôle plus grand que jamais au secteur public. Par le passé, la guerre a gêné cette tentative de reconstruction, et d'autres, car au lieu de penser à reconstruire, on

⁸¹(...suite)

a souligné que la capacité de remboursement de ses dettes est une condition préalable pour que le Liban reçoive des fonds.

⁸² La plupart des participants étaient d'accord, la condition préalable la plus importante était que la paix règne dans le pays. De plus, le financement extérieur dépendra de la confiance que les expatriés libanais feront à l'État, aux personnalités politiques et à l'administration.

entretenait simplement des installations, sous l'égide des ministères de tutelle. Nombre de travaux entamés en 1983 ne sont pas encore achevés.

Quelques participants ont émis des doutes sur les résultats obtenus par le CDR. Un participant, qui avait examiné ses dépenses de 1977 à 1987, regrettait l'absence de planification sociale dans le programme économique de l'organisme. Il a fait remarquer que très peu d'argent avait été consacré à des services sociaux (santé, éducation, aide au logement, etc.). D'autres se demandaient si un CDR reconstitué serait à la hauteur de son potentiel.

M. Saidi a proposé que l'on crée un Fonds libanais dont l'objet serait de séparer le déboursement de capitaux de ceux qui mettent en oeuvre et exécutent des projets. Siégeraient au conseil d'administration de ce Fonds des représentants des pays donateurs, éventuellement des grandes entreprises commerciales qui mettent sur pied des prêts au Liban, et des représentants du gouvernement libanais. Le Fonds comporterait deux divisions : une publique constituée d'un organisme de reconstruction tel que le CDR, qui financerait des projets publics de développement des infrastructures nationales ou régionales, et une privée constituée de la Banque nationale du commerce (dont les capitaux proviendraient du Fonds libanais et de banques privées), qui financerait des projets privés ou semi-publics relatifs, par exemple, à l'agriculture ou aux logements à prix modique.

Aide à la reconstruction : rôle des pays industriels

De l'avis des participants, le Liban devrait se tourner vers les pays industriels comme principale source de financement de la reconstruction, et s'adresser non seulement aux gouvernements mais aussi aux expatriés libanais.⁸³

⁸³ Plusieurs participants ont insisté sur le fait qu'il est nécessaire que les expatriés rentrent au Liban, car le pays a besoin de professionnels qualifiés pour l'aider dans sa reconstruction. Il faudrait donc tenir compte de ces personnes lorsque l'on planifiera les logements, les équipements sociaux et la fiscalité. De plus, le processus de reconstruction serait facilité si les expatriés investissaient au Liban : «Tant que les Libanais eux-mêmes ne prendront pas l'initiative de rebâtir leur société, l'aide extérieure sera maigre.»

M. Corm a proposé que le gouvernement libanais crée un fonds auquel les pays industriels pourraient verser de l'argent en échange d'obligations à coupon zéro, comme on l'a fait au Mexique.⁸⁴ Ce fonds servirait de garantie pour la dette. Parallèlement, l'État libanais pourrait sortir ses réserves d'or du pays afin de garantir des obligations à coupon zéro émises par d'autres gouvernements. Cet or pourrait rapporter 400 millions de dollars en intérêts, si l'on tient compte des taux d'intérêt cumulés. Cette suggestion a reçu le soutien d'autres participants, car un plan de ce type serait facile à financer et il montrerait que la communauté internationale souhaite sincèrement aider le Liban.⁸⁵

Le Canada entretient des relations culturelles, économiques et politiques étroites avec le Liban. L'aide qu'il lui a fourni depuis 1975, par le biais de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) se chiffre à 25 millions de dollars, dont 18 à titre humanitaire. Maintenant que le Liban est plus stable politiquement, l'ACDI aimerait réorienter ses programmes vers une aide à la réinsertion et à la reconstruction, s'appuyer sur des partenariats existants et coopérer avec des Canadiens d'origine libanaise. L'Agence continuera d'oeuvrer par le biais de son Programme de coopération industrielle, qui encourage des liens entre le secteur privé canadien et des partenaires à l'étranger.

M. David Viveash a expliqué que l'enveloppe de l'aide a considérablement diminué et qu'en conséquence l'ACDI ne pourra sans doute pas aider le Liban autant qu'il le

⁸⁴ On a annoncé en décembre 1987 le plan de transformation de la dette extérieure mexicaine en bons du Trésor mexicain. Le Mexique a acheté des bons du Trésor américain à coupon zéro (sans versement d'intérêt annuel jusqu'à leur remboursement à la date d'échéance), émis pour vingt ans. Les obligations américaines serviraient de garantie à des obligations d'État que le Mexique émettrait à son tour, également à vingt ans. Ces obligations ont été offertes aux créanciers à un taux variable d'un point cinq huitièmes au-dessus du taux interbancaire pratiqué à Londres, soit avec une marge supérieure à celle qui existe sur les créances détenues contre le Mexique. En bref, le gouvernement mexicain a invité les créanciers à échanger tout ou partie des créances qu'ils détiennent sur le pays contre ces obligations garanties (Ramsès 1989, *Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies*, Paris, Dunod, 1988, p. 239).

⁸⁵ Il a également été suggéré que le Liban utilise son or en garantie dans la vente de bons de reconstruction à l'étranger. Ce programme viserait notamment les Libanais émigrés qui aimeraient participer à la remise en état de leur patrie. Ces obligations attireraient aussi des non-Libanais, car elles seraient non imposables.

souhaiterait. M^{me} Leyla Raphaël a fait remarquer que, le Liban ne figurant plus sur la liste du financement d'urgence, il lui est beaucoup plus difficile aujourd'hui d'obtenir des capitaux au titre de l'aide.

Il a été proposé que le Canada prenne l'initiative de créer un fonds pour le développement du Liban. Il ne faudrait pas négliger la possibilité de subventions égales des gouvernements provinciaux et fédéral canadiens. M. George Karam a suggéré que le gouvernement canadien présente aux pays du Groupe des Sept un plan d'assistance pour le Liban.

M. Arcand a recommandé qu'en matière commerciale, le Liban use de ses liens avec la France pour poser sa candidature à la CE. D'autres ont laissé entendre que les États-Unis, notamment, pouvaient jouer un rôle important dans le retour à la stabilité du Liban et dans sa reconstruction. Les participants espéraient que, de «secours d'urgence», les fonds américains deviendraient une aide à «la reconstruction et au développement».

Rôles des gouvernements et des organismes de financement régionaux

Des participants ont dit craindre que les États arabes du Golfe rechignent à donner de l'argent, étant donné que tellement de ce qu'ils ont donné par le passé a abouti dans des poches «privées»⁸⁶ ou investi dans des travaux de reconstruction ensuite réduits à néant par la guerre. Plusieurs participants ont évoqué la nécessité d'effectuer des vérifications et de dresser des bilans pour éviter à l'avenir des accusations de «corruption». Deux participants ont affirmé que les pays arabes se servent de la

⁸⁶ Il paraîtrait que des dizaines de millions de dollars donnés pour la reconstruction ont fini sur les comptes privés d'hommes d'affaires et de fonctionnaires, y compris d'anciens ministres importants et un ancien président.

corruption comme excuse pour ne pas aider le Liban, alors qu'ils devraient l'aider volontiers, surtout à résoudre ses problèmes de logement.⁸⁷

Dans son exposé sur les sources de financement arabes et régionales, M. Sbaiti a nommé onze organismes institutionnels qui prennent modèle sur la Banque mondiale pour le traitement des demandes de prêts et qui, réunis, disposent de près de 27 milliards de dollars de fonds. En réponse à des observations formulées plus tôt sur le thème de la corruption, M. Sbaiti a insisté sur le fait que ces organismes recourent à une série de vérifications et de contrôles de soldes pour se prémunir contre l'utilisation à mauvais escient des fonds octroyés. En outre, les activités de ces organismes sont coordonnées par le biais d'un comité central et d'organismes internationaux.

À cause des troubles internes et de son énorme dette publique, le Liban n'est pas un candidat idéal pour les organismes de financement. La concurrence est féroce sur le marché de l'aide financière et l'instabilité est un sérieux désavantage. D'accord sur ce point, M. Makdisi a souligné que la situation intérieure des pays demandeurs joue habituellement un rôle dans l'octroi de fonds par des institutions internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

Il a aussi insisté sur le fait que, le Liban retrouverait-il sa stabilité, l'autorité nationale et les organismes de financement devront trouver un moyen de s'assurer de l'emploi réel des fonds accordés. Selon lui, la reconstruction doit être contrôlée de l'intérieur et elle ne peut être imposée, car elle doit être d'inspiration interne. Cependant, les organismes de financement devraient fournir le cadre du financement et définir les vérifications et les contrôles des soldes pour s'assurer que les fonds sont convenablement utilisés.

⁸⁷ Un participant a vigoureusement insisté pour que le Liban réclame des dommages-intérêts pour les destructions subies pendant la guerre, notamment à Israël, qui a envahi le pays deux fois. Les pays arabes «doivent» aussi aider le Liban pour le rôle que ce dernier joue pour les Palestiniens.

L'Accord de Taïf prévoyait la constitution, en 1990, d'un Fonds international pour la reconstruction du Liban, fonds auquel des pays donateurs, pour la plupart arabes, avaient promis 2 milliards de dollars. Peu de cet argent, toutefois, a été transféré au Liban. Au cours du dernier atelier en novembre 1991, M. Sbaiti a annoncé que le Fonds arabe et le Fonds koweïtien avait conclu depuis peu avec le Liban deux accords de prêts portant sur 110 millions de dollars. Donnant suite à sa contribution de 100 millions en 1990, l'Arabie saoudite a fourni 60 millions au titre d'une aide promise au gouvernement libanais pour des travaux de reconstruction dans Beyrouth et pour l'armée libanaise.

En décembre 1991, après avoir étudié la possibilité de financer des travaux d'urgence au Liban, la Banque mondiale a réuni des organismes de financement en vue de commencer la reconstruction. Enfin, des experts-conseils internationaux ont publié un rapport sur un programme de redressement d'urgence pour la remise en état de six secteurs de la société libanaise; à savoir : l'électricité, l'eau et les égouts, le logement, la santé, les télécommunications et l'éducation.

Rôles des ONG

M^{mes} Raphaël et Osseiran-Hanna ont rappelé que les ONG ont joué un rôle essentiel en offrant des services économiques et sociaux aux Libanais. Avant la guerre, les ONG libanais entretenaient peu de liens avec les organisations internationales, elles étaient alimentées par des dons. Après le déclenchement des hostilités, toutefois, beaucoup d'organismes se sont créés, spontanément, pour faire face aux besoins innombrables et extrêmement variés engendrés par les destructions et la dévastation.

À cause de la guerre, les capacités du gouvernement à fournir des services de bases se sont détériorées. Les ONG ont en partie pris le relais en offrant beaucoup des secours d'urgence et des services médicaux et sociaux qui faisaient cruellement défaut. Même si quelques ONG sont apolitiques et non confessionnels (c.-à-d., s'adressent à tous les Libanais), d'autres sont d'abord nés pour servir des groupes en particulier. D'autres encore fonctionnent en tant que bras «bienveillant» de divers ordres miliciens.

M^{me} Osseiran-Hanna a fait remarquer, cependant, que la majorité des ONG indépendants des milices, même ceux portant des noms à consonance confessionnelle, ne limitent pas leur aide à un groupe confessionnel donné et sont, en principe, ouverts à toute personne dans le besoin. En pratique, toutefois, beaucoup ont fini par servir une communauté confessionnelle en particulier parce qu'ils opéraient dans des zones géographiques délimitées qui, à cause de la guerre, correspondaient généralement à des enclaves confessionnelles. Néanmoins, la plupart des ONG s'efforcent de dépasser les frontières régionales ou confessionnelles imposées par cette guerre et certains travaillent dans tout le Liban.

Le travail des ONG va des secours aux activités de développement à plus long terme, comme la formation, les activités éducatives, la construction d'établissements (écoles, centres de formation professionnelle, hôpitaux, dispensaires, bibliothèques, centre de réadaptation pour les handicapés), la construction d'infrastructures, des projets d'entraide et des projets allant dans le sens du développement économique durable. Les ONG se sont aussi efforcés de favoriser le règlement du conflit en élaborant et en mettant en oeuvre des programmes d'éducation sur la paix et en organisant des activités rassemblant des membres de différentes communautés du Liban à qui la guerre a imposé une ségrégation à la fois psychologique et géographique. M. Moghaizel a déclaré que l'Association libanaise pour les droits de l'Homme (ALDHOM) est en train d'élaborer un programme complet pour s'attaquer à cette ségrégation.

M^{me} Raphaël ayant fait remarquer que les ONG libanais dépendent plus que jamais de fonds étrangers, un participant a mentionné une difficulté : «Le financement international va aux secours, pas au développement. Il en résulte qu'au lieu d'acquérir les compétences et l'expérience qui la rendrait autonome, la population est à la merci d'aumônes.»

Des participants qui travaillent avec des ONG au Liban ont insisté sur le fait qu'ils ont du mal à obtenir le soutien des expatriés libanais.

Il est nécessaire, a souligné un participant, d'adopter une attitude critique mais constructive dans l'évaluation du rôle joué par les ONG. Surtout dans une situation de vide gouvernemental, il arrive à ces organismes de devenir des centres de pouvoir qui entrent en concurrence les uns avec les autres et avec le gouvernement. Ce participant a ajouté que les ONG doivent travailler de concert afin de contribuer au rétablissement de l'autorité de l'État.

M^{me} Osseiran-Hanna en est convenue en soulignant que la coordination entre le gouvernement libanais et les nombreux ONG profiteraient à tous. Les ONG sont déjà bien implantés, avec des contacts étroits dans la population. Le gouvernement pourrait donc les utiliser pour mettre en oeuvre des programmes et des stratégies nationales visant à fournir des services sociaux et à reconstruire et développer le pays : «Par exemple, des dispensaires aujourd'hui dirigés par des ONG pourraient faire l'objet d'une réglementation de manière à offrir des services conformes à la politique gouvernementale et à entrer, par conséquent, dans le plan national pour la santé publique.» Beaucoup d'ONG ont parfaitement conscience du besoin de coordination systématique de leurs activités. Dernièrement, plusieurs conférences ont été consacrées à ce besoin de planification coordonnée et de mise en commun des ressources, des compétences et des activités.⁸⁸

Rôles des agences de l'ONU

M. John Hendra a fait observer que nombre d'agences de l'ONU participent au développement du Liban depuis plus de quarante ans, même si la guerre y a ralenti leurs activités. Le pays se stabilisant, les Nations Unies ont rétrogradé leur cote de sécurité de l'ordre d'«évacuation générale» à «vigilance accompagnée de restrictions limitées». En 1990, l'Assemblée générale a adopté la résolution 45/225 par laquelle elle

⁸⁸ En 1990, par exemple, il y en a eu deux, une dans la vallée de la Bekaa, sur la coordination des ONG et leurs stratégies pour le développement, et l'autre, à Paris, sous les auspices de l'UNESCO, où l'on a analysé les façons dont les ONG pouvaient coopérer à l'établissement de la paix et au développement.

demandait au Secrétaire général d'intensifier ses efforts en vue de mobiliser toute l'aide possible au sein de l'ONU pour aider le Liban dans sa reconstruction.

Jusqu'à mai 1991, les Nations Unies fournissaient uniquement une aide d'urgence. En juillet 1991, cependant, elles ont envoyé sur place une mission inter-agence d'évaluation des besoins, chargée de juger ce qui était nécessaire pour la reconstruction et le développement et de formuler des recommandations pour une action coordonnée efficace des organes de l'ONU. M. Hendra a exposé brièvement quatre grands rôles que les Nations Unies peuvent assumer pour favoriser le redressement et le développement socio-économique du Liban :

- continuer à fournir une aide humanitaire et des secours d'urgence;
- aider le gouvernement à mobiliser des ressources;⁸⁹
- fournir une aide financière par le biais de la Banque mondiale, du FMI et du Fonds international de développement agricole (FIDA);⁹⁰ et
- apporter une coopération et une assistance techniques correspondant aux objectifs du gouvernement en matière de développement.⁹¹

⁸⁹ M. Hendra a signalé qu'en 1984, à la demande du gouvernement libanais, le Secrétaire général avait lancé un appel à l'aide humanitaire internationale. En 1989, il avait réitéré son appel, ce qui avait permis de récolter pour 100 millions de dollars de dons. Le rapport de la mission inter-agence envoyée au Liban en 1991 devrait servir de base à un autre appel de l'ONU. Les dons ainsi réunis seront coordonnés grâce à l'ouverture du Fonds international prévu par l'Accord de Taïf, à la reconstitution du CDR et à des initiatives que des donateurs manifesteront par le biais du groupe de la Banque mondiale. M. Indu Chacravarty a proposé de réactiver le Fonds d'affectation spéciale pour le Liban. Constitué en 1978, il devait servir à canaliser l'aide à la reconstruction consentie par la communauté internationale. Bien qu'il se soit désagrégé en 1982, ses caisses renferment encore quelque 104 000 dollars.

⁹⁰ En agissant en coordination avec des organismes de financement internationaux, les agences de l'ONU s'assurent que l'on tire le meilleur parti de l'aide financière. Ainsi, la Banque mondiale, qui a pris part à la Mission inter-agence, a décidé de reprendre son programme de prêts au Liban.

⁹¹ Bien que l'aide financière onusienne au Liban soit limitée à cause du revenu par habitant relativement élevé du pays et de sa population assez peu nombreuse, les compétences combinées des agences spécialisées de l'ONU mettent l'organisation mondiale en position de prendre une initiative globale dans la reconstruction du Liban et dans son développement. La relance des programmes des Nations Unies donnera aussi une impulsion symbolique propre à attirer des capitaux internationaux dans ce pays.

Le rôle le plus efficace que l'ONU puisse jouer au Liban serait le suivant : utiliser ses ressources limitées comme «mises de fonds initiales» dans des activités de pré-investissement qui attireront ensuite des capitaux, fournir une assistance technique pour des infrastructures essentielles dans lesquelles il faut investir en priorité, et aider à concevoir et mettre en oeuvre des programmes clés nationaux.

M. Hendra a nommé quatre secteurs prioritaires pour l'intervention future d'agences de l'ONU au Liban :

- **aide à la définition d'un cadre de planification à plus long terme du développement** -- Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale sont en train d'élaborer conjointement un cadre de planification macro-économique pour la reconstruction et le développement futurs du Liban. Outre donner des lignes directrices pour la définition de politiques économiques, monétaires et fiscales nationales saines, l'ONU aidera le pays à créer une base de données statistiques nationale.
- **aide au développement social et humain** -- Les agences des Nations Unies coordonneront leurs efforts dans les domaines de la santé et de l'alimentation, pour ce qui est d'établir une capacité technique et dans la lutte contre la pauvreté.
- **aide aux programmes de gestion du développement et à la réforme de l'administration civile** -- Les agences des Nations Unies entendent aider le gouvernement à évaluer les besoins en gestion du secteur public, à formuler des programmes pour y satisfaire et à offrir une formation en gestion.
- **assistance technique directe** -- Outre une aide spécifique au redressement (télécommunications, électricité, approvisionnement en eau et égouts, logement, etc.), les organismes des Nations Unies peuvent concevoir et mettre en oeuvre des programmes qui favoriseraient le redressement du secteur privé.

Soulignant l'extrême importance des ONG libanais locaux dans les domaines de la réinsertion et du développement humain, M. Hendra a proposé que les agences de l'ONU aide ces ONG dans leurs activités par le biais de programmes de gestion et d'un soutien institutionnel et facilite leur plus étroite collaboration mutuelle.

VI LE LIBAN DE DEMAIN : DÉFIS À LA STABILITÉ ET À LA PAIX

La scène intérieure libanaise

Les récents événements sont assez encourageants, encore que, selon les participants, la paix intérieure du Liban dépendra en définitive de l'«équilibre régional» (c'est-à-dire des relations entre la Syrie et Israël, et de la situation des Palestiniens). Cependant, ils s'entendaient sur le fait que le «répit» donné par l'Accord de Taïf devrait être mis à profit pour forger une meilleure solidarité entre Libanais et pour commencer à remédier à quelques-uns des maux du système : «On pense de plus en plus au Liban qu'il n'y aura pas de solution militaire au conflit et qu'il faudrait préserver l'unité du pays [...] Les Libanais doivent saisir cette chance pour participer plus activement à leur propre histoire.»

L'unité nationale

Un participant s'est déclaré heureusement surpris par la capacité de la population libanaise à oublier ses «peurs sectaires» maintenant que les combats ont cessé : «Les Libanais vont et viennent d'une région à l'autre sans crainte.» En plus, il semble que la plupart des chefs de milices sont disposés à renoncer à leurs méthodes guerrières en échange d'une part du «gâteau politique». Comme nous l'avons vu plus haut, les participants pensaient que les Libanais devaient travailler d'arrache-pied à donner un vrai sens à l'unité nationale, parce que l'union nationale sera essentielle pour minimiser les influences étrangères, y compris syriennes, et accroîtra la crédibilité internationale du Liban lorsqu'il sollicitera des aides financières et réclamera l'application de la résolution 425.

M. Daoud Khairallah a attiré l'attention sur le fait que, malgré les apparences, l'unité nationale libanaise n'est pas encore une réalité : «Le semblant de normalité, de stabilité ou de redressement que connaît le Liban aujourd'hui découle directement de la

détermination du gouvernement syrien, dans une conjoncture internationale propice, et ne saurait être attribué à l'esprit de réconciliation que l'Accord de Taïf est censé avoir insufflé aux Libanais.»

Les stratégies visant à favoriser une allégeance nationale peuvent prendre bien des formes. Les participants ont remarqué l'importance des éléments suivants : la prestation de meilleurs services publics dans toutes les régions du Liban, des stratégies de développement économique régional (y compris par la décentralisation), des réformes du système éducatif, la réforme du droit de la famille, des réformes démocratiques (y compris une réforme électorale) qui rendront le gouvernement du Liban plus représentatif, la tenue d'élections, la laïcisation du régime politique et la totale réaffirmation de la souveraineté du Liban.

La réactivation de l'État

Il sera essentiel, pour forger l'unité nationale, de réactiver réellement les institutions et les services publics libanais et de redonner à l'État sa souveraineté territoriale. Le déploiement réussi de l'armée libanaise et le désarmement des milices marquent une étape décisive dans ce processus.

Les participants ont débattu de la manière non démocratique dont l'Accord de Taïf prévoyait la réactivation de l'État. En effet, il y était convenu de nommer des députés aux sièges vacants du Parlement. Les participants reconnaissaient qu'étant donné les circonstances, cette procédure était peut-être justifiée, mais d'aucuns se demandaient si les Libanais n'avaient pas perdu une chance d'améliorer leur représentativité. Un participant a noté que les Libanais ne s'étaient pas tant insurgés contre le *procédé* que contre le choix des personnes chargées de la sélection. D'après M. Norton, les Libanais ont laissé échapper une occasion extraordinaire en n'exigeant pas la supervision internationale d'élections législatives partielles : «Cela aurait suscité un intérêt actif de la communauté internationale à l'égard du Liban, ce qui se serait traduit par une stabilisation du pays.» Il a recommandé que les Libanais recherchent cette attention

internationale en demandant que l'ONU supervise le déroulement d'élections municipales.

Selon M. Rizk, les dispositions de l'Accord de Taïf relatives à la réforme électorale constituent un pas vers la démocratie. Le système des *Mohafazat*, districts confessionnels mixtes plus étendus, pourrait contribuer à réduire les manipulations électorales de l'identité confessionnelle. Cela ne sera vrai, cependant, que si les personnes déplacées retournent vivre dans leurs districts d'origine. La plupart des participants convenaient que, faute de laïcisation, la réforme la plus positive, du point de vue de la démocratie, consisterait à faire du Liban une seule circonscription électorale. Les participants se demandaient s'il serait possible d'organiser des élections libres et équitables sans que la Syrie et Israël, peut-être, s'en mêlent, quand bien même ces deux pays se seraient retirés du Liban.

Des participants ont affirmé que les querelles sectaires fréquentes au sein de la «troïka» actuellement au pouvoir, qui s'en remet à la médiation des Syriens, font sérieusement obstacle à une réelle réactivation de l'État. D'aucuns redoutaient que la Syrie s'immisce davantage dans les affaires intérieures du Liban que les puissances régionales le souhaiteraient. En outre, les problèmes confessionnels distraient le gouvernement et l'empêchent de s'occuper efficacement des besoins économiques urgents du pays.

La reprise et le développement économiques

L'Accord de Taïf insiste tout particulièrement sur la nécessité d'un développement régional et d'une décentralisation de l'infrastructure et des services. M. Charif s'est déclaré consterné par l'absence de politiques pour faciliter tout cela : «La centralisation et la corruption de l'administration rappellent à de nombreux observateurs les pratiques d'avant-guerre qui ont provoqué révoltes et hostilités.» Plusieurs participants estimaient que les efforts de reconstruction se concentraient sur le centre des affaires de Beyrouth,

au lieu de porter sur des formes d'infrastructure plus «publiques».⁹² S'agissant du potentiel de réveil des régions, M. Charif a recommandé un certain nombre de stratégies visant à garantir une intégration régionale équitable, dont la création de réseaux de transport nationaux reliant les centres urbains régionaux entre eux et à Beyrouth, de réseaux nationaux de communication, et de ports à Tripoli et à Sidon. Il a également suggéré d'inciter par certaines mesures les entrepreneurs à travailler hors de la capitale, d'encourager la population à élire résidence dans les centres urbains régionaux et de relancer la production agricole libanaise (par des subventions aux petits agriculteurs, par exemple).

La sécurité nationale

La menace militaire palestinienne semble être plus ou moins maîtrisée, mais il n'en reste pas moins urgent que les dirigeants libanais et palestiniens élaborent un plan à long terme pour les Palestiniens qui vivent au Liban. La Syrie est actuellement le «garant» incontesté de la stabilité au Liban, ce qui met dans une certaine mesure ce dernier à l'abri des ingérences d'autres acteurs régionaux, mais risque aussi de menacer l'indépendance et la souveraineté véritables du pays. M. Corm a souligné lors du premier atelier que le médiateur d'un accord de paix pour le Liban ne devrait pas être partie audit accord. L'Accord de Taïf et le Traité syro-libanais semblent avoir fait de la Syrie l'arbitre des affaires intérieures et extérieures du Liban. Cette situation troublait certains participants plus que d'autres, encore que la plupart se soient accordés à dire qu'il serait rassurant de voir le Comité arabe tripartite intervenir davantage (notamment en ce qui a trait à la renégociation du statut des troupes syriennes au Liban) et la communauté internationale prêter une attention soutenue au pays.

Les participants convenaient que les Libanais peuvent influencer sur les relations syro-libanaises, mais cela suppose de forger une véritable unité nationale et de constituer une

⁹² M. Corm a exprimé de sérieuses réserves à propos des plans de construction actuels du centre de Beyrouth aux termes desquels l'État devrait renoncer à contrôler l'aménagement de ces quartiers au profit de sociétés privées.

armée libanaise forte. Si l'on atteint ces deux objectifs, la demande de retrait des troupes israéliennes du Sud-Liban aura plus de poids.

Les problèmes non résolus du Sud

Tous les participants reconnaissaient que la «cicatrisation» du Liban risquait d'être gravement compromise si l'on ne stabilisait pas la situation dans le Sud et si de véritables efforts n'étaient pas déployés pour intégrer cette région au reste du pays. Le problème du Sud est double. Il y a l'occupation israélienne et les difficultés internes. M. Abukhalil a fait remarquer que, trop souvent, les Libanais ont concentré leur attention sur l'aspect israélien de la question et qu'ils n'ont pas tenu compte de la responsabilité libanaise pour ce qui est de la non-représentation socio-économique de la population du Sud et du fait que cette dernière est négligée. Ce dernier point reste vrai aujourd'hui : «Nous avons un gouvernement qui a toujours un ministère du Tourisme, mais qui a supprimé le symbolique ministère du Sud.»

Les participants convenaient que, bien que le Sud ait été très sous-développé avant la guerre, le nivellement économique considérable opéré depuis 1975 oblige à réévaluer la situation au regard des nouvelles réalités. Néanmoins, les habitants du Sud sont confrontés à d'énormes difficultés socio-économiques et politiques. Outre les contraintes imposées par la présence israélienne et les toujours plus nombreux raids aériens israéliens, ces gens sont pratiquement privés des services essentiels. M. Mahmoud Ayoub a fait observer qu'une seule route, mal entretenue, relie tout le Sud à Beyrouth : «Il faut des heures pour se rendre de la capitale à Sidon, alors qu'à peine quarante kilomètres séparent ces deux villes.»

Tous les participants s'accordaient à dire que le gouvernement libanais doit élaborer un plan global pour le développement de la région,⁹³ plan qui tienne compte des besoins de la région après le départ des Israéliens : «L'État libanais demande le

⁹³ Il faudrait, entre autres, exploiter son potentiel hydro-électrique. L'eau pourrait servir à l'irrigation, ce qui permettrait de faire revivre l'agriculture méridionale, ce qui est essentiel pour les cultures commerciales, les exportations et les emplois.

retrait des troupes israéliennes, mais il ne prévoit rien pour cette région une fois qu'il aura obtenu gain de cause. Il a des plans pour le centre déserté de Beyrouth, mais rien pour le Sud après le retrait israélien.» Dans un tel plan, il faut prévoir une étude des besoins en eau, la réactivation des services publics essentiels et songer au statut et aux droits éventuels des Palestiniens.

La dépolitisation de l'identité : vers la Troisième République

Nombre de participants considéraient l'Accord de Taïf comme une base acceptable pour la «Deuxième République» du Liban, à condition qu'on ne le transforme pas en formule figée et qu'il permette de futurs amendements de la constitution. Cependant, on convenait dans l'ensemble que l'on ne s'oriente pas encore fermement, dans le processus de Taïf, vers la laïcisation et que l'on n'y apportait que des changements superficiels à l'équilibre confessionnel.

Comme l'a déclaré M. el-Hoss : «Restant fondamentalement un régime sectaire, donc discriminatoire, la Deuxième République n'incarne pas les aspirations des Libanais éclairés.» Les participants ont parlé de leur vision du Liban de demain, ainsi que de leurs espoirs de voir s'instaurer une «Troisième République» véritablement démocratique.

Selon M. Daoud Khairallah, la fragilité du système politique libanais est la principale cause de l'explosion du pays en 1975. Selon lui toujours, elle continuera de l'exposer aux influences extérieures. La plupart des participants reconnaissaient que l'obsession confessionnelle du Liban compromet les droits individuels et empêche une égalité des chances. Tout en ne voyant rien de mal socialement à appartenir à une communauté confessionnelle, les participants convenaient que des problèmes surgissent lorsque le confessionnalisme est institutionnalisé et exploité politiquement.

M. Ayoub a fait valoir que la laïcisation du Liban ne doit pas être synonyme d'occidentalisation : «Nous devons tenir compte de la façon dont la religion est comprise au Moyen-Orient. Les droits de l'individu doivent être protégés, mais en tant qu'individu

appartenant à un groupe.» La plupart des participants n'étaient pas d'accord et soutenaient que le confessionnalisme a détruit les communautés et les individus qu'il était supposé protéger. En plus, il prive certains Libanais d'une pleine participation à la société. Les participants convenaient, dans l'ensemble, qu'il ne faudrait pas fondre les gens dans un moule communautaire, mais qu'il faudrait leur laisser un choix : «La communauté ne devrait pas limiter les droits individuels. Si les Libanais doivent vivre égaux dans une société, le droit civil doit l'emporter sur les droits de la communauté.»⁹⁴ S'attardant sur ce point, MM. Takla et Moghaizel ont insisté sur la nécessité de laïciser le droit de la famille (qui régit le statut de la personne). M. Khairallah s'est également exprimé sur ce point : «Le droit commercial, le droit civil et le droit pénal s'appliquent à tous les Libanais sans distinction [...] Pour ce qui est du droit régissant la famille, en revanche, chaque confession est souveraine, a ses propres lois et tribunaux et ne tolère aucune concurrence de la part de l'État.» Les trois participants étaient d'accord pour dire que laisser la compétence aux confessions en la matière a pour résultat d'établir différentes normes s'agissant des droits de la personne et d'accentuer l'identification confessionnelle, tout comme les sentiments d'inégalités entre confessions. Lorsque l'on a tenté par le passé d'aborder ce problème, la résistance a été grande. Néanmoins, nombre de participants prônaient l'adoption d'un droit sur le statut de la personne dont l'application serait facultative (c.-à-d., pourrait être librement choisie par les Libanais de toute confession). M. Moghaizel a fait remarquer que le Parti démocratique avait rédigé un projet dans ce sens, ce à quoi M. Takla a ajouté : «Il n'a besoin que d'une mise à jour.»

La majorité des participants préconisaient une laïcisation du système politique libanais par des réformes pragmatiques et progressives, introduisant d'abord une représentation égale, puis une laïcisation et instaurant, enfin, la laïcité. Certains, cependant, ont demandé une laïcisation immédiate et rapide afin de «guérir le Liban de la principale cause de sa maladie politique traditionnelle.»

⁹⁴ Comme le regrettait un participant : «Je ne pense pas que l'étiquette «maronite» recouvre toute mon identité ni toutes mes opinions sur diverses questions.»

M. el-Solh a fait observer que, pour laïciser le système d'une façon objective, il faut disposer d'un outil politique qui permette de neutraliser la confessionnalisation subjective (en tant qu'identité politisée). Il a souligné que la transformation d'une société de type confessionnel passera forcément par des étapes intermédiaires soigneusement pensées. Comme l'a déclaré M. Rizk : «La question qui se pose à nous est la suivante : comment s'y prendre pour qu'une majorité politique se dessine dans un pays de minorités confessionnelles ?»

Les participants convenaient qu'un système laïque ne peut simplement être imposé au Liban. M. el-Solh a fait observer que cela ne marche pas dans le monde arabe, où les régimes qui épousent des idéologies laïques deviennent despotiques : «Imposer ce changement détruit les associations intermédiaires qui permettent à l'individu de choisir librement sa structure gouvernementale et empêche son émancipation.» La plupart des participants partageaient cette opinion. Comme l'a déclaré M. el-Hoss : «Nous ne voulons pas que la laïcité devienne une nouvelle secte au Liban. La laïcisation doit se faire par des réformes démocratiques et par la persuasion, en encourageant les gens à partager cette conviction.»

Les participants se rappelaient avec optimisme que, dans les années 1970, beaucoup de Libanais commençaient à considérer la politique sous un angle non confessionnel. Comme M. Nawaf Kabbara l'a expliqué : «Des partis se manifestaient, le recrutement syndical avait considérablement augmenté, la classe moyenne essayait de s'exprimer plus librement que les autres classes sociales. Le Parti démocratique du Liban en est d'ailleurs l'illustration. Mais la guerre a renversé cette tendance, et les forces qui représentaient des associations communautaires ont entrepris de donner à tout prix au conflit un aspect purement confessionnel.» Convenant que la guerre avait beaucoup accentué les attitudes et la politique confessionnelles, les participants se déclaraient conscients de l'immense défi à relever et de la nécessité d'un changement démocratique opéré indépendamment des intérêts directs des associations confessionnelles. M. el-Hoss a fait remarquer que l'Accord de Taïf parle du besoin de laïcisation et prévoit la création d'un comité qui sera chargé de définir les étapes de l'abolition du

confessionnalisme. Signalant que le gouvernement actuel ne s'est pas encore occupé de cette disposition, d'autres ont demandé qu'elle soit appliquée.

M. el-Hoss estimait que «le Liban n'est pas encore mûr pour des partis politiques», mais cela ne l'a pas empêché d'exposer quelques processus concrets qui aideraient pendant le passage d'une Deuxième République discriminatoire à une Troisième République plus démocratique. Citons la mise en vigueur d'une loi électorale proclamant que tout le Liban ne forme qu'une seule et unique circonscription électorale,⁹⁵ la proclamation du multipartisme et la séparation de la fonction ministérielle de la députation.⁹⁶ De plus, le président devrait recevoir des pouvoirs généraux bien définis dont il serait comptable; il devrait être élu au suffrage populaire direct, indépendamment de son appartenance confessionnelle; les décisions relatives aux questions importantes devraient être soumises à référendum; et la laïcisation du système politique pourrait être accrue grâce à une loi électorale non confessionnelle et par une politique anti-discriminatoire bien conçue.

La communauté internationale

Les participants ont nommé des domaines dans lesquels la communauté internationale peut jouer un rôle constructif en favorisant la stabilité, la reconstruction et le développement du Liban.

Soutien politique

Il serait bon qu'elle continue d'appuyer le processus de Madrid. Il est incertain, toutefois que cette approche progressive permette d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient et au Liban. Il serait plus fructueux de définir un cadre dans lequel on

⁹⁵ Ce qui encouragerait l'émergence de partis politiques ayant des plates-formes nationales, car les députés devraient représenter le Liban entier.

⁹⁶ «Lorsque ces deux postes sont détenus conjointement, l'exécutif exerce plus d'influence parmi les députés et le gouvernement devient moins comptable de ses actes et décisions devant le Parlement.»

reconnaîtrait que les problèmes du Moyen-Orient sont imbriqués les uns dans les autres et qu'il est nécessaire de les traiter comme tels. La CSCE est sans doute un bon modèle à suivre.

La communauté internationale a une certaine responsabilité quant à la mise en oeuvre de la résolution 425 de l'ONU. Elle pourrait, dans un premier temps, demander le retrait partiel des Israéliens en échange d'une suspension des attaques contre la zone de sécurité. Cette proposition pourrait être étayée par un renforcement de la FINUL, que l'on rendrait plus efficace. Quelqu'un a demandé que les États-Unis fasse du Liban une « mesure propre à accroître la confiance ». « En utilisant leur pouvoir et leur influence pour qu'Israël se retire du Liban, les États-Unis restaureraient grandement leur crédibilité dans tout le Moyen-Orient. »⁹⁷

Les participants réclamaient aussi un soutien moral et politique pour ce qui est de la situation intérieure du pays. Certains demandaient instamment à la communauté internationale d'insister pour qu'aient lieu des élections qu'elle superviserait afin d'en garantir le déroulement libre et équitable.

Aide à la reconstruction et au développement

La communauté internationale devrait participer à la reconstruction du pays. Outre des projets particuliers et la prestation d'une aide en matière technique et dans la formation qui feront redémarrer l'économie du Liban, les donateurs internationaux peuvent contribuer à assurer son développement régional équitable. M. Charif a signalé que l'aide pouvait être canalisée de manière à contribuer à la construction d'une infrastructure et à la mise en place de services dans l'ensemble du Liban; à cibler des aménagements dans des zones rurales et des centres régionaux, notamment dans le Sud;

⁹⁷ D'après les participants, les États-Unis ont éprouvé des difficultés au Liban à cause de leur intervention partielle des années 1980, pendant laquelle ils ont complètement négligé la situation à l'intérieur du pays et se sont attiré un fort ressentiment de la part de beaucoup de Libanais. La plupart des Libanais, cependant, sont disposés à oublier cette période et se réjouiraient d'un soutien international.

et à soutenir des co-entreprises avec le secteur privé, implantées dans les régions. Les participants espéraient également que la communauté internationale assumerait davantage de responsabilités s'agissant de la population palestinienne du Liban.

Les Libanais expatriés

MM. Labaki et Saidi ont lancé aux expatriés libanais un appel à la solidarité afin qu'ils facilitent la réconciliation à l'intérieur du Liban et encouragent la communauté internationale à agir de concert, tant politiquement que financièrement, en faveur du Liban. Cet appel à la solidarité a déclenché un vif débat. Beaucoup de ceux qui ont déployés maints efforts pour stimuler la coopération intercommunautaire au sein de la diaspora ont souligné qu'il y a d'énormes obstacles à surmonter.⁹⁸ Malgré ce scepticisme, quelqu'un a laissé entendre que les Libanais souhaitent contribuer à la reconstruction de leur pays : «Peut-être que ce qu'il faut, c'est un organisme viable..., si le Canada prenait l'initiative de créer un Fonds pour le Liban, je suis certain que nombre de Libanais y verseraient une contribution.» En outre, la solidarité des expatriés est essentielle pour obtenir des réactions positives des gouvernements étrangers : «Il y a beaucoup de demandes pour de l'aide financière dans le monde. L'impression de solidarité est déterminante dans la répartition des dollars disponibles. Un appel unifié aura dix fois plus de poids.»

M. Labaki a formulé plusieurs recommandations pratiques. Dans les pays où il y eu récemment une forte arrivée d'immigrants, les communautés libanaises devraient être encouragées à participer à des activités publiques qui traduisent un attachement à la paix, à l'unité et à la reconstruction; un soutien technique et financier pour la

⁹⁸ M. Labaki a fait remarquer que, pendant la guerre, les Libanais expatriés ont souvent soutenu les diverses milices, ce qui rendait le conflit encore plus insoluble. Un autre participant a tenu les propos suivants : «Il n'est pas aisé de réunir les Libanais qui vivent à l'étranger. Leurs polarisations sont très fortes et encore plus ancrées que lorsqu'ils habitaient au Liban. Beaucoup de groupes procèdent à des collectes de fonds pour le Liban et on a tenté à de nombreuses reprises de les rassembler pour qu'ils coordonnent leurs activités, mais même cet objectif limité s'est révélé très difficile à atteindre. Beaucoup de Libanais envoient de l'argent au pays, mais cela se fait de façon très individuelle [par exemple, aux familles, à des paroisses, à des voisins].»

reconstruction et le développement devrait être sollicité,⁹⁹ et des programmes pour favoriser le retour volontaire des Libanais dans leur patrie.¹⁰⁰

Un certain nombre de participants ont décrit la «responsabilité des intellectuels» pour ce qui est d'encourager des changements positifs au Moyen-Orient et de les orienter. Ainsi, ils doivent convaincre les décideurs politiques que les démarches à court terme ne déboucheront pas sur un règlement à long terme. Quelqu'un a prévenu que les dirigeants d'opinion, surtout libanais, devaient se méfier de l'«élitisme» et faire davantage l'effort de communiquer le programme politique directement à la population. Dans la même veine, Mgr. Grégoire Haddad a rappelé aux participants qu'il est urgent de réfléchir de façon pratique, d'opérer une «restructuration fondamentale des rapports de manière que les différentes couches de population, l'économie et les élites puissent travailler ensemble à la reconstruction du Liban». Il faut dire aux auditoires nationaux importants - notamment aux États-Unis - que les principes de bases du droit et de la justice sont enfreints au Moyen-Orient.

Les participants se rendaient compte que l'ancien Liban ne pourrait jamais renaître. En revanche, le Liban de demain doit tendre vers la prospérité économique et la justice sociale afin de devenir un pays où l'on donne la toute priorité aux institutions et aux valeurs démocratiques.

⁹⁹ L'influence des expatriés sur la politique intérieure et la situation économique du Liban peut être considérable en raison de leur richesse croissante, de leur nombre grandissant, de meilleures communications et des facilités de déplacement. M. Makdisi a laissé entendre que l'épargne des Libanais établis à l'étranger (estimée à 8 milliards de dollars) constitue une source de revenus extérieurs qui pourrait servir à financer certains travaux de reconstruction.

¹⁰⁰ M. Labaki a fait observer que trois éléments accroîtraient beaucoup le désir de rapatriement : la restauration de la souveraineté libanaise sur tout le territoire national; le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans leur foyer d'origine (beaucoup de Libanais ont émigré à cause des déplacements intérieurs); et des efforts systématiques de reconstruction. Un participant s'est dit sceptique quant au désir de retour des expatriés, étant donné les doutes qui planent sur la stabilité future du pays. Par ailleurs, on a soulevé le problème des «migrants potentiels» (c.-à-d., des Libanais prêts à profiter de toute forme d'assistance qui les aiderait à quitter le pays) : «Quelle forme d'assistance la communauté internationale devrait-elle offrir au Liban, si nous ne voulons pas encourager un nouvel exode des ressources humaines ?»

ANNEXES

Annexe A : Glossaire

Accord du Caire

Signé en novembre 1969, il visait à coordonner les relations libano-palestiniennes et à régler la présence armée et les activités des Palestiniens au Liban.

Accords de Camp David

Englobent les deux accords conclus entre l'Égypte et Israël en 1978, signés sous les auspices des États-Unis. Le premier était un traité de paix égypto-israélien. Le second établissait un cadre pour la paix au Moyen-Orient.

Alaouite

Secte de la communauté chiite.

Amal («espoir»)

Milice chiite fondée en 1975 par l'imam Mousa Sadr et bras militaire du mouvement politique *Harakat al-Mahrumin* (Mouvement des Dëshérités). Nabih Berri se trouve actuellement à la tête de cette organisation rivale du Hezbollah.

Armée de libération de la Palestine (ALP)

Armée régulière de l'OLP (pas une organisation de guérilla), en principe sous le commandement de Yasser Arafat. Des unités sont stationnées en Syrie, en Jordanie, en Irak et en Égypte.

Armée du Sud-Liban (ASL)

Milices contrôlées par Israël, implantées dans la «zone de sécurité» auto-proclamée par Israël dans le Sud du Liban.

Aoun, Michel

Nommé commandant des forces armées libanaises (FAL) en 1984, puis premier ministre par intérim, par Amine Gemayel, en septembre 1988. Contrôlait la majorité des unités chrétiennes de l'armée. Rival de Sélim el-Hoss, qui revendiquait lui aussi le poste de premier ministre à ce moment. Appuyé par l'Irak, il a déclaré une guerre de libération aux troupes syriennes présentes au Liban. Après la ratification de l'Accord de Taïf, et l'élection du président Elias Hraoui en 1990, il a été délogé par des troupes syriennes et libanaises et il est allé se réfugier en France.

Arafat, Yasser

Président de l'exécutif de l'OLP et dirigeant du Fateh, mouvement palestinien dominant.

Berri, Nabih

Chef des milices Amal depuis 1980. A été ministre sous plusieurs gouvernements libanais depuis 1984.

Chamoun, Camille

Ancien dirigeant maronite et président du Liban de 1952 à 1958. Fondateur du Parti national libéral et de ses milices, les Tigres. Membre du Front libanais.

Chehab, Fouad

Commandant de l'armée libanaise de 1943 à 1958, puis président de 1958 à 1964. A lancé un grand programme de réforme sociale et économique après la guerre civile de 1958.

Chiites

Numériquement, deuxième secte musulmane, après les sunnites. Au Liban, la plupart des chiites appartiennent à la «douzième» branche du chiisme, prédominante en Iran. Ils sont majoritaires au sud de Sidon et dans le Nord de la Bekaa. Au recensement de 1932, ils représentaient quelque 20 p. 100 de la population libanaise. D'après des estimations plus récentes, avec 33 p. 100 de la population, ils seraient maintenant la communauté la plus nombreuse.

Confessionalisme

Système au sein duquel l'identité d'un citoyen est définie par son appartenance à une secte.

Document d'entente nationale

Voir **Accord de Taïf**.

Druze

Communauté musulmane fermée (émanation du mouvement chiite ismaïlien) vivant dans les régions du Mont-Liban, dans le Sud de la Syrie et dans le Nord d'Israël. Quand la guerre civile a éclaté, Kamal Joumblatt dirigeait la communauté. Après son assassinat, en 1977, son fils Walid lui a succédé. D'après le recensement de 1932, les druzes représentent environ 9,7 p. 100 de la population libanaise.

el-Asad, Hafez

Président de la Syrie depuis 1971. S'est emparé du pouvoir en 1970.

Fateh

Principale constituante de l'OLP, dirigée par Yasser Arafat.

Fedayin

Dans le présent rapport, désigne les guérillas palestiniennes.

FINUL (Force intérimaire des Nations Unies au Liban)

Force des Nations Unies créée en application des résolutions 425 et 426. Elle a commencé ses opérations en mars 1978. Voir également **Résolution 425 des Nations Unies**.

Force arabe de dissuasion

Force interarabe créée en 1976 lors des sommets de Riyad et du Caire afin de faire respecter le cessez-le-feu au Liban. La Syrie en était le principal élément.

Forces libanaises

Groupe de coordination de milices chrétiennes de droite constitué en 1976 pour combattre l'OLP et ses alliés libanais de gauche.

Frangié, Soleiman

Président du Liban (1970-1976) et auteur du document constitutionnel de 1976. Leader des maronites du Nord.

Front libanais

Coalition de personnalités et de groupes conservateurs chrétiens constituée en 1976. Siégeaient au premier Conseil de commandement Soleiman Frangié, Camille Chamoun, Pierre Gemayel et le père Kassis, de l'Ordre des moines libanais.

Geagea, Samir

Président du comité exécutif des Forces libanaises depuis 1986. En 1985, a mené avec Elias Hobeiqa la révolte contre le Parti phalangiste au pouvoir et le président Amine Gemayel qui, selon lui, cédait trop sous l'influence syrienne. A retiré à Elias Hobeiqa le commandement des forces libanaises en 1985, parce que celui-ci avait participé à l'Accord tripartite. Nommé ministre d'État dans le gouvernement d'Omar Karamé.

Gemayel, Amine

Fils cadet de Pierre Gemayel. Président élu de 1982 à 1988.

Gemayel, Béchir

Fils aîné de Pierre Gemayel. Ancien commandant des milices phalangistes et des Forces libanaises (groupe de coordination). Assassiné en 1982 avant son investiture à la présidence.

Gemayel, Pierre

Fondateur, en 1936, des Phalanges libanaises, plus importante organisation politique et paramilitaire à majorité maronite. Les a dirigées jusqu'à sa mort, en 1984. Membre du Front libanais.

Gouvernement de réconciliation nationale

Cabinet de trente membres, composé à égalité de chrétiens et de musulmans, annoncé le 24 décembre 1990 par le premier ministre Omar Karamé. Ce cabinet, le plus nombreux de l'histoire du Liban, comprend des dirigeants de milices nommés ministres d'État.

Grecs orthodoxes

Communauté chrétienne qui, au recensement de 1932, représentait environ 9,6 p. 100 de la population libanaise.

Guerre des camps

Siège des camps de réfugiés palestiniens au Liban de mai 1985 à 1987 par les milices Amal (avec l'appui syrien).

Guerre civile libanaise (la Guerre de Deux ans, 1975-1976)

Les deux principaux blocs étaient le Mouvement national libanais de gauche (allié avec l'OLP), d'une part, et le Front libanais de droite, d'autre part.

Guerre de libération

Bataille lancée en mars 1989 par le général Aoun contre les forces syriennes présentes au Liban. Les combats se concentraient dans Beyrouth-Est. Après l'élection du président Elias Hraoui (par le biais du processus de Taïf), le gouvernement libanais a demandé à la Syrie de l'aider à renverser le général Aoun, qui s'est réfugié à l'ambassade de France avant de partir pour ce dernier pays.

Haddad, Saad

Premier dirigeant de l'Armée du Sud-Liban (ASL) appuyée par Israël.

Hezbollah (Parti de Dieu)

Rassemblement de groupes et milices chiïtes pro-iraniennes. Est apparu en 1982, après l'invasion israélienne. Considère l'ayatollah Khomeiny, ancien dirigeant iranien, comme son chef spirituel.

Hobeiqa, Elias

Ancien commandant des Forces libanaises (1985-1986), renversé par Samir Geagea en 1986. Dirige un groupe dissident de ces mêmes forces fidèle à la Syrie.

el-Hoss, Sélim

Premier ministre de 1976 à 1980. Ministre du Travail et de l'Éducation dans le gouvernement de Rashid Karamé. Après l'assassinat de ce dernier en 1987, a été premier ministre par intérim et président du Conseil des ministres en 1989. A démissionné en 1990. Son successeur est Omar Karamé.

Hraoui, Elias

Élu président en 1989, après l'assassinat du président nouvellement élu René Mouaouad.

Joumlatt, Kamal

Ancien chef héréditaire de la communauté druze du Liban. A fondé en 1949 le Parti socialiste progressiste (PSP), qui entretient aussi une milice armée. A fondé et dirigé le Mouvement national libanais. Assassiné en 1977. Son fils Walid lui a succédé.

Joumlatt, Walid

Chef du Parti socialiste progressiste depuis 1977 et fils de Kamal Joumlatt. Ministre du gouvernement libanais depuis 1984.

Karamé, Rachid

Dirigeant sunnite de Tripoli et plusieurs fois premier ministre, avant la guerre civile, en 1975-1976 et de 1984 à son assassinat en 1987.

Ligue arabe ou Ligue des États arabes

Organisation régionale fondée en 1945, elle compte actuellement vingt et un États membres arabes plus l'OLP. Le Liban est un des membres fondateurs. La Ligue a pour objectif de renforcer et de coordonner les programmes politiques, culturels, économiques et sociaux des membres et de servir de médiateur dans les différends qui les opposent. En 1990, les membres ont conclu une alliance militaire et une entente de coopération économique. La Ligue arabe a actuellement son siège au Caire.

Mandat français (1920-1943)

Désigne la période du mandat français, légalisée en 1920 par la Conférence de San Remo de la Société des Nations. Avant cela, le Liban s'appelait Province ottomane du Mont-Liban. En 1926, les autorités françaises annexèrent au Mont-Liban quatre unités administratives syriennes et proclamèrent la naissance de l'État du Grand-Liban (frontières contemporaines).

Maronites

Communauté catholique orientale et premier groupe chrétien du Liban. Au recensement de 1932, il représentait 29 p. 100 de la population libanaise, soit le groupe communautaire le plus important du pays. Des chiffres plus récents indiquent que cette part est maintenant inférieure à 25 p. 100.

Mouvement national libanais

Vaste coalition de partis politiques réformistes et de gauche, musulmans et chrétiens, créé par Kamal Joumlatt en 1975. À son programme figuraient la suppression du confessionnalisme, la représentation parlementaire proportionnelle et l'élaboration de réformes démocratiques.

OLP (Organisation de libération de la Palestine)

Créée en 1964 par la Ligue arabe, l'OLP regroupe les factions politiques et militaires palestiniennes. Le Fateh, que commande Yasser Arafat, également président de l'OLP, en est le principal courant. De 1970 à 1982, l'OLP, dont le siège se trouvait à Beyrouth, constituait quasiment un État dans l'État libanais. Après l'invasion israélienne de 1982, son siège a été déplacé à Tunis.

Opération «Paix en Galilée»

Nom donné à l'invasion du Liban par Israël en 1982. L'objectif déclaré était de rendre la frontière septentrionale avec le Liban imperméable, pour mettre fin aux raids de l'OLP en Israël. Cependant, l'incursion se poursuivit jusqu'à Beyrouth, que les troupes israéliennes occupèrent, et entraîna l'évacuation de l'OLP de cette ville. Le premier ministre Menahem Begin réussit également à mettre en place un gouvernement libanais pro-israélien.

Pacte national

Accord verbal conclu en 1943 entre le dirigeant sunnite Riadh el-Solh et le dirigeant maronite Becharra al-Khoury. L'entente prévoit la répartition confessionnelle du pouvoir politique, c'est-à-dire au prorata de l'importance démographique de chacune des confessions d'après le recensement de 1932. (Pourcentages approximatifs des principales communautés : maronites - 29 p. 100; sunnites - 23 p. 100; chiites - 19 p. 100; Grecs orthodoxes - 9. p. 100; et druzes - 7 p. 100). En vertu du Pacte, le président est maronite et le premier ministre, sunnite. La répartition des postes de la fonction publique et des sièges de l'Assemblée nationale est également confessionnelle.

Parti national social syrien

Organisation politique et militaire fondée en 1932 par le Grec orthodoxe Antoine Saadah. Les fondateurs demandaient l'unification avec la Grande Syrie (c.-à-d., les pays arabes du Croissant fertile). Secoué par des luttes de factions depuis ces dernières années.

Parti socialiste progressiste (PSP)

Mouvement de réforme sociale fondé en 1949 par Kamal Joumblatt et aujourd'hui dirigé par son fils, Walid. Le PSP, qui a joué un rôle important autrefois dans le Mouvement national libanais de gauche, compte surtout des druzes dans ses rangs à présent et il cherche à protéger les intérêts de cette communauté. Les milices du PSP, à majorité druze, sont des alliées de la Syrie.

Phalanges

Fondées dans les années 1930 par Pierre Gemayel comme mouvement de la jeunesse chrétienne, sur le modèle des organisations paramilitaires existant en Italie à l'époque. À prédominance maronite, les milices phalangistes se sont alliées au Front libanais à la fin des années 1970.

Régime ou système confessionnel

Système de gouvernement reposant sur le principe d'une représentation confessionnelle proportionnelle fixe. Ce principe s'applique à tous les niveaux de gouvernement au Liban, aux plus hautes fonctions politiques, aux membres du parlement, aux services administratifs, aux forces armées et à l'appareil judiciaire. Au Liban, les postes étaient attribués en fonction du poids démographique de chacune des communautés confessionnelles déterminé par le recensement de 1932. L'Accord de Taïf a modifié certains de ces quotas. Voir également **Pacte national**.

Sabra et Chatila

Après l'invasion israélienne du Liban, et avec l'assentiment israélien, des miliciens phalangistes ont massacré plus d'un millier de Palestiniens et de chiites qui vivaient dans les camps de réfugiés de Sabra et Chatila, dans les faubourgs de Beyrouth.

Saïqa (Éclair)

Guérilla palestinienne appuyée par la Syrie. Membre de l'OLP.

Salam, Saeb

Dirigeant sunnite qui a été plusieurs fois premier ministre entre 1953 et 1973.

Sarkis, Elias

Président du Liban de septembre 1976 à 1982. Auteur d'un plan de réconciliation nationale en quatorze points.

el-Solh, Riad

Homme politique sunnite, premier ministre de 1943 à 1945, puis de 1947 à 1951. Ce fut l'un des instigateurs du Pacte national.

Sunnites

Communauté musulmane orthodoxe et la plus nombreuse numériquement. D'après le recensement de 1932, avec 23 p. 100 des habitants, les sunnites constituaient le deuxième groupe de population au Liban. De plus récentes estimations donnent à penser que les chiïtes sont aujourd'hui plus nombreux qu'eux. Les sunnites vivent surtout dans les zones urbaines (Tripoli, Sidon et Beyrouth).

Résolution 425 des Nations Unies

La résolution 425 adoptée par le Conseil de sécurité en 1978 somme Israël de «cesser immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale libanaise et de retirer sur-le-champ ses forces de tout le territoire libanais»; et demande la création d'une force des Nations Unies qui confirmera ledit retrait, restaurera la paix et la sécurité internationales et aidera le gouvernement du Liban à reprendre le contrôle effectif de la région. Israël ne s'est jamais conformé à cette résolution.

Territoires occupés

Régions occupées par Israël pendant la guerre israélo-arabe de 1967 et depuis lors. Comprennent actuellement la Cisjordanie, la bande de Gaza et les hauteurs du Golan, ainsi que la «Zone de sécurité» au Sud-Liban, occupée en 1978.

Annexe B : Repères chronologiques de 1970 à 1991

1970-1971

L'armée jordanienne défait les organisations armées palestiniennes. De nombreux civils et dirigeants palestiniens s'enfuient au Liban.

1973

Combats entre l'OLP et l'armée libanaise.

Quatrième guerre israélo-arabe.

1975-1976

Une série d'incidents - répression gouvernementale lors d'une grève ouvrière, attaques de groupes de droite contre des Palestiniens à Beyrouth - déclenche des accrochages entre le Mouvement national libanais et le Front libanais.

La Syrie envoie des troupes de l'ALP au Liban. Le ministre des Affaires étrangères syrien, Abdul Halim Khaddam, se déplace à Beyrouth pour tenter de ménager un compromis.

M. Frangié annonce un programme de réforme limitée (Document constitutionnel de 1976).

L'armée libanaise se désintègre.

Les troupes syriennes entrent au Liban à la demande du président Frangié afin d'empêcher la victoire du MNL.

L'Arabie saoudite demande la réunion d'un sommet arabe (Conférence de Riyadh) pour parler du Liban. Les résolutions de Riyadh, adoptées au Sommet du Caire, mettent officiellement fin à la guerre civile libanaise (Guerre de deux ans).

1977

Assassinat de Kamal Joumblatt, dirigeant du MNL.

Accord de Chatoura entre le président libanais Sarkis, la Syrie et les Palestiniens qui remet en vigueur l'Accord du Caire de 1969.

1978

Affrontements entre les troupes syriennes et le Front libanais.

Israël envahit le Liban et occupe le sud du pays jusqu'au fleuve Litani. Le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la résolution 425 exigeant le retrait israélien du Liban. L'armée israélienne se retire mais crée une «zone de sécurité» le long de la frontière et place cette zone sous le commandement du commandant Saad Haddad et de ses forces rebelles contrôlées par l'État hébreu. Les soldats de la FINUL prennent position au Sud-Liban.

Bombardements syriens intensifs sur Beyrouth-Est, secteur chrétien.

1979

Recrudescence des combats entre Syriens et phalangistes.

Le commandant Haddad pilonne les forces de la FINUL et empêche une unité de l'armée libanaise de reprendre le contrôle du Sud.

Israël lance plusieurs raids aériens contre des positions palestiniennes au Sud-Liban.

1980

Les Syriens se retirent des quartiers chrétiens de Beyrouth.

Israël continue ses raids au Liban.

Le président Sarkis rédige une proposition de réconciliation nationale en quatorze points (sans effet).

Les Phalanges (Kataeb), milices de droite dirigées par Béchir Gemayel, écrasent leurs anciens alliés, les chamounistes.

1981

Saad Haddad pilonne les soldats de l'UNIFIL.

Combats à Zahlé entre phalangistes et soldats syriens.

Israël abat des hélicoptères syriens. La Syrie installe des missiles SAM dans la Bekaa. Israël demande leur retrait.

Menahem Begin emporte les élections israéliennes.

Israël reprend ses tirs intensifs sur le Liban. Les Palestiniens lancent des attaques de commandos en Israël depuis le Liban. Israël bombarde Beyrouth.

1982

Israël reprend ses raids aériens contre des camps palestiniens au Liban. L'OLP pilonne le Nord d'Israël. L'ambassadeur israélien à Londres est abattu.

Israël envahit le Liban jusqu'à Beyrouth. Après un pilonnage intense de la capitale libanaise, évacuation de l'OLP vers Tunis. Les *marines* américains débarquent à Beyrouth dans le cadre de la Force multinationale (FMN). Les forces syriennes quittent la ville en application de l'accord de cessez-le-feu.

Béchir Gemayel est élu président. Les soldats de la FMN quittent le Liban. Assassinat de Béchir Gemayel. Les Phalanges massacrent des Palestiniens dans les camps de réfugiés de Sabra et Chatila. Les *marines* américains débarquent à nouveau au Liban. Investiture d'Amine Gemayel.

1983

Attentat à la bombe contre l'ambassade américaine à Beyrouth. Les États-Unis instigateurs de l'Accord du 17 mai entre Israël et le Liban. Des navires américains pilonnent Souq-al-Gharb. Attentat à la voiture piégée contre une caserne américaine. La FMN est attaquée.

1984

Les chiïtes prennent le contrôle de Beyrouth-Ouest. Les Américains et la FMN se retirent. Des militants islamiques prennent des otages occidentaux.

Les dirigeants libanais se rencontrent à Lausanne, puis à Genève. Abrogation de l'Accord du 17 mai.

1985

Israël annonce un retrait du Liban en trois étapes.

Début de la «Guerre des camps». Les milices Amal appuyées par la Syrie assiègent des camps de réfugiés palestiniens.

Accord tripartite proposé par la Syrie visant à obtenir un consensus politique entre les dirigeants des principales milices en présence au Liban.

1986

L'Accord tripartite est rejeté. Samir Geagea évince Elie Hobeïqa de la tête des Forces libanaises. Les Israéliens bombardent les camps de réfugiés palestiniens.

Les troupes syriennes reprennent position dans Beyrouth-Ouest pour la première fois depuis 1982.

1987

Combats entre les milices Amal et les factions pro-Arafat de l'OLP dans Beyrouth-Ouest. Les Syriens accroissent leur présence militaire. La Syrie intervient pour mettre fin à la «Guerre des camps».

Assassinat du premier ministre Rachid Karamé.

1988

Combats inter-chiites entre Amal et le Hezbollah pour le contrôle des faubourgs du Sud de Beyrouth. La Syrie déploie davantage de soldats.

Au terme du mandat d'Amine Gemayel, le Liban ne parvient pas à désigner un nouveau président. Des gouvernements rivaux sont créés : le général Aoun (nommé par A. Gemayel) dans Beyrouth-Est, et Sélim el-Hoss, dans Beyrouth-Ouest (successeur de Rachid Karamé).

Raids aériens israéliens à moins de 15 kilomètres de Beyrouth.

1989

Les combats continuent entre les milices chiites rivales du Hezbollah et d'Amal. Affrontements dans Beyrouth-Est entre les Forces libanaises de Samir Geagea et des unités de l'armée du général Aoun. Ce dernier lance une guerre de libération contre la présence armée syrienne au Liban.

Sommet de la Ligue arabe à Casablanca, où un comité arabe tripartite (composé des chefs d'État saoudien, marocain et algérien) est constitué en vue de trouver une solution globale pour mettre fin au conflit libanais. Après un cessez-le-feu, les parlementaires libanais se réunissent à Taïf pour mettre la touche finale à l'Accord.

L'Accord de Taïf est adopté officiellement. Le Conseil de sécurité de l'ONU exprime son soutien unanime.

1990

Impasse entre le général Aoun (gouvernement établi dans Beyrouth-Est) et le gouvernement issu de Taïf de Elias Hraoui au sujet de l'Accord de Taïf.

Les combats se poursuivent entre Amal et le Hezbollah. Dans Beyrouth-Est, recrudescence des affrontements entre les Forces libanaises de Samir Geagea et les unités de l'armée du général Aoun. Au Sud-Liban, les Israéliens pilonnent continuellement certaines cibles.

La crise du Golfe éclate après l'invasion du Koweït par l'Irak.

Le Parlement libanais adopte officiellement les amendements constitutionnels prévus par l'Accord de Taïf. L'application des dispositions de ce dernier commence. Le général Aoun déclare les amendements nuls et nonavenus.

Le gouvernement Hraoui chasse le général Aoun avec l'appui militaire des Syriens. Le désarmement des milices commence.

Amal et le Hezbollah signent un traité de paix, à l'instigation de la Syrie et de l'Iran (les accrochages se sont cependant poursuivis durant 1991).

1991

La mise en oeuvre du plan pour la métropole beyrouthine continue. L'armée libanaise poursuit la reprise de contrôle de vastes portions du pays. Formation d'un nouveau Cabinet (Gouvernement de réconciliation), nomination de députés (parmi lesquels beaucoup de chefs de milices) pour combler les sièges vacants et porter le nombre des parlementaires à 108.

Le Liban et la Syrie signent un «Traité de fraternité, de coopération et de coordination» qui crée une structure officielle pour l'établissement de relations étroites entre les deux pays.

Israël intensifie le bombardement de cibles palestiniennes au Sud-Liban. Les attaques sont les plus importantes depuis l'invasion de 1982.

Le chef de l'OLP, Yasser Arafat, conclut avec le gouvernement libanais un accord sur la présence armée de l'OLP. Les combattants de cette dernière remettent leur matériel militaire aux autorités.

Des troupes de l'armée encerclent les militants pro-Aoun.

Le Parlement libanais vote la Loi d'amnistie générale (pour les crimes de guerre, à l'exception des assassinats politiques et de l'assassinat de diplomates et de religieux). Le général quitte son refuge de l'ambassade de France et part pour ce dernier pays.

Explosion de violence au Sud-Liban, où les forces du Hezbollah attaquent des cibles israéliennes. Israël réplique par des raids intensifs.

I - LES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET LES RÉFORMES

1. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

1) Le parti est une partie spécifique, libre et indépendante, une partie distincte par son rôle et son statut, respect et indépendance, à l'égard de la bourgeoisie, placée dans la bourgeoisie nationale et internationale, socialement.

2) Le parti est une organisation d'opinion et d'identité, il est une organisation au sein de la classe des forces sociales dans le respect des droits, il est aussi un centre fondamental et une des bases de l'organisation sociale dans le respect de la classe, il est membre du mouvement des forces sociales. L'ensemble des principes généraux des principes généraux des principes généraux.

3) Le parti est une organisation indépendante, autonome, libre et indépendante, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

4) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

5) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

6) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

7) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

8) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

fonction de quelque appartenance que ce soit. Pas de division, pas de partition, pas d'implantation.

1) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

2) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

3) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

4) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

5) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

6) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

7) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

8) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

9) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

10) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

Annexe C : L'Accord de Taïf

1) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

2) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

3) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

4) Le parti est une organisation sociale, une organisation sociale et économique, une organisation sociale et économique.

L'ACCORD DE TAEF

DOCUMENT D'ENTENTE POUR LE LIBAN

Le texte que nous présentons est celui du "Document d'Entente nationale" adopté par les députés libanais, réunis à Taëf, le 22 octobre 1989, et voté par eux lors de la séance parlementaire du 5 novembre 1989 qui a vu l'élection du nouveau président de la République libanaise, René Moawad. Ce document élaboré par le Haut Comité tripartite arabe avait été rendu public, une première fois le 31 juillet 1989. Il avait été remanié à la suite de protestations syriennes en septembre et proposé à la discussion des députés à partir du 30 septembre, à Taëf (1).

"Le Document d'Entente nationale pour le Liban" a fait l'objet d'une déclaration du Haut Comité arabe en date du 24 octobre. Il a reçu l'appui des cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui, dans une déclaration du 31 octobre ont affirmé "se réjouir de l'accord sur un processus de paix et de réconciliation nationale réalisé à Taëf", et se sont dits "résolus à soutenir la restauration de la pleine souveraineté du Liban sur l'ensemble de son territoire".

(1) Pour les deux premières versions, cf. *Cahiers de l'Orient* n° 15, 3^e trimestre 1989.

I - LES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET LES RÉFORMES

1. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

A) Le Liban est une patrie souveraine, libre et indépendante ; une patrie définitive pour tous ses fils et une, terre, peuple et institutions, à l'intérieur de ses frontières précisées dans la Constitution libanaise et reconnues internationalement.

B) Le Liban est arabe d'appartenance et d'identité. Il est membre fondateur et actif de la Ligue des Etats Arabes dont il respecte les chartes. Il est aussi membre fondateur et actif de l'Organisation des Nations Unies dont il respecte la charte. Il est membre du Mouvement des non-alignés. L'Etat libanais incarne ces principes dans tous les domaines et sur tous les plans sans exception.

C) Le Liban est une république démocratique parlementaire fondée sur le respect des libertés publiques et en premier lieu sur la liberté d'opinion et de croyance ainsi que sur la justice sociale et l'égalité des droits et des devoirs entre tous les citoyens sans distinctions ni préférence.

D) Le peuple est la source des pouvoirs et le titulaire de la souveraineté qu'il exerce à travers les institutions constitutionnelles.

E) Le régime est fondé sur le principe de la séparation, de l'équilibre et de la collaboration des pouvoirs.

F) Le régime économique est libéral ; il garantit l'initiative individuelle et la propriété privée.

G) Le développement équilibré des régions sur le plan culturel social et économique est un des piliers fondamentaux de l'unité de l'Etat et de la stabilité du régime.

H) Œuvrer en vue de réaliser une justice sociale globale à travers la réforme financière, économique et sociale.

I) Le territoire du Liban est un territoire un pour tous les Libanais. Tout Libanais a le droit de résider dans n'importe quelle partie du territoire et de jouir de ce droit sous la protection de la loi. Pas de répartition du peuple en

fonction de quelque appartenance que ce soit. Pas de division, pas de partition, pas d'implantation.

J) Tout pouvoir qui serait en contradiction avec le pacte de la vie en commun n'aurait pas de légalité.

2. Les Réformes politiques

A. La Chambre des députés

La Chambre des députés est le pouvoir législatif. Elle exerce un contrôle global sur la politique du gouvernement et sur ses actions :

1) Le président de la Chambre des députés, et son vice-président sont élus pour toute la durée du mandat de la Chambre.

2) Deux ans après l'élection de son président et de son vice-président, la Chambre peut, une seule fois au cours de la première séance qu'elle tient, refuser sa confiance à son président et à son vice-président, à la majorité des deux-tiers de tous ses membres sur la base d'une pétition signée par au moins dix députés. Dans ce cas la Chambre doit, tout de suite, tenir une séance pour pourvoir au poste vacant.

3) Tout projet de loi, revêtu du caractère d'urgence, transmis par le Conseil des ministres à la Chambre des députés ne pourra être promulgué qu'après son inscription à l'ordre du jour d'une séance générale au cours de laquelle il sera lu, après l'expiration des délais prévus par la Constitution sans qu'il soit procédé à son examen et après approbation du Conseil des ministres.

4) La circonscription électorale est le *Moháfazat*.

5) En attendant que la Chambre des députés élabore une loi électorale qui ne tienne pas compte de l'attache communautaire, les sièges parlementaires seront répartis sur les bases suivantes :

- a) à égalité entre chrétiens et musulmans
- b) proportionnellement entre les communautés des deux parties
- c) proportionnellement entre les régions

6) Le nombre des membres de la Chambre des députés sera porté à 108, à égalité entre les chrétiens et les musulmans. Les sièges qui seront nouvellement créés sur la base du présent document, ainsi que ceux qui

étaient vacants avant la proclamation de ce document, seront pourvus exceptionnellement et pour une seule fois par désignation de la part du gouvernement d'entente nationale dont la formation est prévue.

7) Avec l'avènement de la première Chambre des députés élue sur une base nationale non communautaire, il sera créé un Sénat où seront représentées toutes les familles spirituelles. Les attributions du Sénat seront limitées aux questions qui engagent le destin du pays.

B - Le président de la République

Le président de la République est le chef de l'Etat et le symbole de l'unité de la patrie. Il veille au respect de la Constitution, à la sauvegarde de l'indépendance du Liban, de son unité et de son intégrité territoriale conformément aux stipulations de la Constitution. Il est le chef suprême des armées qui sont soumises à l'autorité du Conseil des ministres. Il exerce les prérogatives suivantes :

- 1) Il préside le Conseil des ministres quand il le désire sans prendre part au vote.
- 2) Il préside le Conseil supérieur de la Défense.
- 3) Il promulgue les décrets et demande leur publication. Il a le droit de demander au Conseil des ministres de procéder au réexamen de n'importe laquelle de ses décisions et ce, dans un délai de 15 jours à partir de son dépôt à la présidence de la République. Si le Conseil des ministres s'en tient à la décision prise ou que le délai s'est écoulé sans qu'un décret n'ait été promulgué ou renvoyé, le décret ou la décision seront considérés comme exécutoires de droit et devront être publiés.
- 4) Il promulgue les lois dans les délais prévus par la Constitution et demande leur publication après leur adoption par la Chambre des députés. Il peut, après en avoir informé le Conseil des ministres, demander le réexamen des lois dans les délais prévus par la Constitution et conformément à ses dispositions. Une fois les délais écoulés, les lois qui n'auront été ni promulguées ni renvoyées seront considérées comme exécutoires de droit et devront être publiées.
- 5) Il transmet les projets de loi que lui fait parvenir le Conseil des ministres à la Chambre des députés.
- 6) Il nomme en en délibérant avec le président de la Chambre des

députés le chef désigné du gouvernement sur la base de consultations parlementaires par lesquelles il est lié et dont les résultats sont portés officiellement à la connaissance du président de la Chambre des députés.

- 7) Il promulgue seul le décret de nomination du président du Conseil.
- 8) Il promulgue en accord avec le président du Conseil des ministres le décret de formation du gouvernement.
- 9) Il promulgue le décret d'acceptation de la démission du gouvernement ou des ministres, ou de leur révocation.
 - 10) Il accrédite les ambassadeurs ; les ambassadeurs sont accrédités auprès de lui. Il décerne par décret les décorations officielles.
 - 11) Il négocie et ratifie les traités avec le chef du gouvernement. Les traités ne sont exécutoires qu'après leur approbation par le Conseil des ministres. Le Gouvernement en donne connaissance à la Chambre des députés aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'Etat le permettent. Quant aux traités qui engagent les finances de l'Etat, les traités de commerce et en général les traités qui ne peuvent être dénoncés à l'expiration de chaque année ils ne sont définitifs qu'après avoir été votés par la Chambre.
- 12) Il adresse quand la nécessité l'exige des messages à la Chambre des députés.
- 13) Il convoque par décret en accord avec le chef du gouvernement la Chambre des députés en session extraordinaire.
- 14) Le président de la République a le droit de soumettre au Conseil des ministres toute question ne figurant pas à l'ordre du jour.
- 15) Il convoque le Conseil des ministres, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, à des réunions extraordinaires en accord avec le chef du gouvernement.
- 16) Il accorde par décret la grâce individuelle.
- 17) Le président n'est responsable des actes commis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de violation de la Constitution ou de haute trahison.

C - Le Président du Conseil des Ministres

Le président du Conseil des ministres est le chef du gouvernement. Il le

représente et s'exprime en son nom. Il est responsable de l'exécution de la politique générale, arrêtée par le Conseil des ministres. Il exerce les prérogatives suivantes :

- 1) Il préside le Conseil des ministres.
- 2) Il procède aux consultations parlementaires en vue de la formation du gouvernement et signe avec le président de la République le décret de constitution du gouvernement. Dans un délai de trente jours le gouvernement doit présenter sa déclaration ministérielle à la Chambre des députés afin d'obtenir la confiance. Le gouvernement ne pourra exercer ses prérogatives avant d'avoir obtenu la confiance, ni après avoir démissionné ni après qu'il aura été considéré comme démissionnaire, sauf au sens étroit de l'expédition des affaires courantes.
- 3) Il expose la politique générale de l'Etat devant la Chambre des députés.
- 4) Il signe tous les décrets à l'exception du décret de nomination du chef du gouvernement, celui portant acceptation de la démission du gouvernement ou celui qui considère le gouvernement démissionnaire.
- 5) Il signe le décret de convocation pour l'ouverture d'une session extraordinaire et les décrets de promulgation des lois ou de leur réexamen.
- 6) Il convoque le Conseil des ministres et établit l'ordre du jour de ses travaux. Il informe le président de la République à l'avance des points inscrits à l'ordre du jour ainsi que des sujets éventuels qui seront examinés. Il signe le procès verbal original des réunions.
- 7) Il suit l'activité des administrations et des institutions publiques, assume la coordination entre les ministres et donne les directives générales en vue d'assurer le bon déroulement de l'action.
- 8) Il tient des réunions de travail avec les autorités concernées dans l'Etat en présence du ministre concerné.
- 9) Il est de droit vice-président du Conseil supérieur de la Défense.

D - Le Conseil des ministres

Le pouvoir exécutif est confié au Conseil des ministres. Au nombre des prérogatives du Conseil des ministres figurent :

- 1) L'élaboration de la politique générale de l'Etat dans tous les

domaines, l'élaboration des projets de lois et décrets et l'adoption des décisions nécessaires à leur application.

- 2) Veiller à l'application des lois et règlements et contrôler les activités dans tous les services de l'Etat, administrations, institutions civiles, militaires et de sécurité sans exception.
- 3) Le Conseil des ministres est l'autorité à laquelle sont soumises les forces armées.
- 4) La nomination des fonctionnaires de l'Etat, leur révocation et l'acceptation de leur démission conformément à la loi.
- 5) A la demande du président de la République, le Conseil des ministres peut dissoudre la Chambre des députés si cette dernière refusait, pendant au moins un mois, de se réunir en session ordinaire ou extraordinaire nonobstant deux convocations successives, ou si elle rejetait le budget dans sa totalité dans l'intention de paralyser l'action du gouvernement. Une deuxième dissolution ne peut avoir lieu pour le même motif que la première.
- 6) Lorsque le président de la République assiste à ses réunions, le Conseil des ministres se tient sous sa présidence. Le Conseil des ministres se réunit de manière régulière en un siège qui lui est propre. Le quorum légal requis pour la tenue de sa réunion est fixé au deux-tiers de ses membres. Il prend ses décisions par consensus ou si cela se révélait impossible, par votation. Les décisions sont prises à la majorité des présents. Quant aux questions fondamentales, elles nécessitent l'accord des deux-tiers des membres du Conseil des ministres. Sont considérées questions fondamentales : l'état d'urgence et sa suppression, la guerre et la paix, la mobilisation générale, les traités et conventions internationales, les plans de développement globaux et à long terme, la nomination des fonctionnaires de première catégorie ou de son équivalent, la réorganisation de la division administrative, la dissolution de la Chambre des députés, la loi électorale, les lois relatives au statut personnel, la révocation des ministres.

E - Le Ministre

Les prérogatives du ministre seront renforcées en accord avec la politique générale du gouvernement et avec le principe de la responsabilité collective. Un ministre ne peut être révoqué de ses fonctions que sur décision du Conseil des ministres ou si la Chambre des députés retire sa confiance à son égard.

F - Démission du gouvernement ; cas dans lequel il sera considéré démissionnaire ; révocation des ministres

1. Le gouvernement sera considéré comme démissionnaire dans les cas suivants :
 - A) si son chef démissionne ;
 - B) s'il perd plus du tiers des membres figurant dans le décret de sa constitution ;
 - C) si son chef décède ;
 - D) au début du mandat du président de la République ;
 - E) au début du mandat de la Chambre des députés ;
 - F) lorsque la Chambre des députés, soit à son initiative soit à la suite d'un vote sur la question de confiance posée par le gouvernement retire sa confiance à ce dernier.

2. La révocation du ministre a lieu par décret signé par le président de la République et le chef du gouvernement après approbation du Conseil des ministres.

3. Lorsqu'un gouvernement démissionne ou lorsqu'il est considéré démissionnaire, la Chambre des députés sera considérée de droit en session extraordinaire jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement et l'obtention du vote de confiance.

G - L'abolition du communautarisme politique

L'abolition du communautarisme politique est un objectif national essentiel qui nécessite que tout soit mis en œuvre pour le réaliser selon un plan par étapes. Il incombera à la Chambre des députés élue sur la base de la parité entre musulmans et chrétiens de prendre les mesures adéquates en vue de réaliser cet objectif et de former un Comité national présidé par le président de la République et regroupant outre le président de la Chambre des députés et le président du Conseil des ministres, des personnalités du monde politique, intellectuel et social. La tâche de ce Comité sera d'étudier et de proposer des moyens aptes à assurer l'abolition du communautarisme et de les soumettre à la Chambre des députés et au

Conseil des ministres ainsi que de suivre l'exécution du plan par étapes.

Durant la période de transition il sera procédé à ce qui suit :

- a) abolition de la règle de la représentation communautaire et adoption de la compétence et de la spécialisation dans la fonction publique, la justice, les institutions militaires et de sécurité, les établissements publics et mixtes ainsi que dans tous les offices autonomes selon les exigences de l'entente nationale, à l'exception des emplois de première catégorie ou de son équivalent. Ces emplois seront répartis à égalité entre chrétiens et musulmans sans qu'aucun emploi ne soit dévolu à aucune communauté en particulier.
- b) suppression de la mention de la communauté et du rite sur la carte d'identité.

3. LES AUTRES RÉFORMES

A - La décentralisation administrative

La République libanaise est un Etat unitaire et unifié doté d'un pouvoir central fort.

2) Accroître les prérogatives des *Mohâfizin* et des *qâ'immaqâmiyyin* (*). Les services administratifs de l'Etat seront présents, au plus haut niveau possible, dans tous les districts administratifs afin d'aider les citoyens et de répondre à leurs besoins localement.

3) Reconsidérer le découpage administratif de façon à assurer l'intégration nationale dans le cadre de la sauvegarde de la coexistence et de l'unité de la terre, du peuple et des institutions.

4) Adopter la décentralisation administrative élargie au niveau des petites unités administratives (*cazas* et niveaux inférieurs) en procédant à l'élection d'un conseil pour chaque *caza* présidé par le *qâ'immaqâm* afin d'assurer la participation locale.

5) Adopter un plan de développement, unifié et global, pour le pays, capable de favoriser le développement des régions libanaises et d'assurer

(*) Préfets et sous-préfets (N.D.L.R.).

leur développement économique et social. Favoriser les ressources des municipalités, des municipalités unifiées et des fédérations de municipalités par les moyens financiers nécessaires.

B - Les Tribunaux

A) Afin de garantir la soumission des responsables et de tous les citoyens au pouvoir de la loi et d'assurer l'adéquation de l'action des deux pouvoirs législatif et exécutif avec les principes de la vie en commun et des droits fondamentaux des Libanais tels que stipulés dans la Constitution :

1) La Haute Cour prévue dans la Constitution sera formée. Elle élaborera une loi spéciale sur les règles de procédure applicables devant elle.

2) Un Conseil constitutionnel pour l'interprétation de la Constitution, le contrôle de la constitutionnalité des lois et l'examen des recours contentieux en matière de litiges nés des élections présidentielles ou parlementaires sera créé.

3) Les parties énumérées ci-après auront le droit de saisir le Conseil constitutionnel pour ce qui concerne l'interprétation de la Constitution et le contrôle de la constitutionnalité des lois :

- a) le président de la République;
- b) le président de la Chambre des députés;
- c) le président du Conseil des ministres ;
- d) les députés libanais dans une proportion déterminée.

B) En vertu du principe de comptabilité entre la religion et l'Etat, les chefs des communautés libanaises pourront saisir le Conseil constitutionnel dans les domaines relatifs :

1. au statut personnel ;
2. à la liberté de croyance et à la liberté du culte ;
3. à la liberté de l'enseignement religieux ;

C) Afin de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, un nombre déterminé des membres du Conseil Supérieur de la magistrature seront élus par les magistrats eux-mêmes.

D) Loi des élections législatives.

Les élections législatives se dérouleront en fonction d'une nouvelle loi électorale, avec comme base le *Moháfazat*. La nouvelle loi électorale

respectera les règles de la vie en commun entre Libanais, et assurera une représentation politique, saine et effective des différentes catégories et générations du peuple après le redécoupage administratif effectué dans le cadre de l'unité de la terre, du peuple et des institutions.

E) Création du "Conseil Economique et Social pour le Développement".

Un Conseil économique et social pour le développement sera créé aux fins de s'assurer de la participation des différents secteurs à l'élaboration de la politique économique et sociale de l'Etat par la consultation et les propositions.

F) L'Education et l'Enseignement.

1) Assurer l'enseignement à tous et le rendre obligatoire dans le cycle primaire tout au moins.

2) Affirmation de la liberté de l'enseignement en conformité avec la loi et les règlements en vigueur.

3) Protection de l'enseignement privé et renforcement du contrôle de l'Etat sur les écoles privées et sur le livre scolaire.

4) Réforme de l'enseignement public, professionnel et technique ; le soutenir et le développer pour répondre aux besoins de développement et de reconstruction du pays. Remédier à la situation de l'Université libanaise et lui assurer l'aide nécessaire en particulier à ses facultés de sciences appliquées.

5) Révision et développement des programmes de manière à renforcer l'appartenance et l'intégration nationales ainsi que l'ouverture spirituelle et culturelle. Unifier le livre dans les deux matières d'histoire et d'éducation nationale.

G) L'information.

Réorganiser l'ensemble des moyens d'information conformément à la loi et dans le cadre de la liberté responsable de sorte à servir les orientations de l'entente et de la fin de l'état de guerre.

II - L'EXTENSION DE LA SOUVERAINETE DE L'ETAT LIBANAIS SUR LA TOTALITE DU TERRITOIRE LIBANAIS

Du fait que les parties libanaises sont tombées d'accord sur l'édification d'un Etat fort et capable, fondé sur le principe de l'entente nationale, le gouvernement de l'entente nationale mettra sur pied un plan de sécurité d'une durée d'un an dont l'objectif est d'étendre progressivement l'autorité de l'Etat, par le moyen de ses propres forces, sur l'ensemble du territoire libanais.

Les grandes lignes de ce plan sont les suivantes :

1) La proclamation de la dissolution de toutes les milices libanaises et non-libanaises et la remise de leurs armes à l'Etat libanais dans un délai de six mois à partir de l'adoption du "Document de l'Entente nationale", de l'élection du président de la République, de la formation du gouvernement d'entente nationale et de l'adoption constitutionnelle des réformes politiques.

2) Renforcement des Forces de sécurité intérieure par le biais :

a) d'une conscription ouverte à tous les Libanais sans exception à l'échelon central avant de les répartir dans les différentes unités dans les *Moháázát*, en les soumettant à des sessions d'entraînement régulières et suivies.

b) d'un renforcement des services de sécurité, de sorte que soient contrôlées l'entrée et la sortie des personnes à travers les frontières terrestres, aériennes et maritimes.

3) Renforcement des forces armées

a) La mission essentielle des forces armées est de défendre la patrie et, si besoin est, de protéger l'ordre public lorsque le danger est tel qu'il dépasse les capacités des Forces de sécurité intérieure d'y faire face à elles seules.

b) Les forces armées interviendront pour appuyer les Forces de sécurité intérieure dans le maintien de la sécurité dans les circonstances déterminées par le Conseil des ministres.

c) Il sera procédé à l'unification des forces armées, à leur équipement et à leur formation afin qu'elles soient capables d'assumer leurs responsabilités nationales face à l'agression israélienne.

d) Lorsque les Forces de sécurité intérieure seront en mesure d'assurer leur mission sécuritaire, les forces armées regagneront leurs casernes.

e) Il sera procédé à une réorganisation des services de renseignements de l'armée afin qu'ils servent des objectifs uniquement militaires.

4) Régler de manière radicale le problème des déplacés libanais et proclamer le droit de tout réfugié, depuis 1975, à regagner les lieux d'où il a été déplacé ; élaborer une législation garantissant ce droit et assurer les moyens nécessaires à la reconstruction.

Attendu que l'objectif de l'Etat libanais est d'étendre son autorité sur l'ensemble du territoire libanais au moyen de ses propres forces représentées en tout premier lieu par les Forces de sécurité intérieure ; partant de la réalité des relations fraternelles qui lient la Syrie au Liban, les forces syriennes — qu'elles en soient remerciées — aideront les forces légales libanaises à étendre l'autorité de l'Etat libanais au cours d'une période maximale de deux ans commençant après l'approbation du "Document d'entente nationale", l'élection d'un président de la République, la formation du gouvernement d'entente nationale et l'adoption constitutionnelle des réformes politiques. A la fin de cette période, les deux gouvernements, le gouvernement syrien et le gouvernement libanais, décideront le regroupement des forces syriennes dans la Beqaa-Ouest à Dahr al Baydar jusqu'à la ligne Hammana-Mdeirej-Ayn Dâra ainsi que, si le besoin s'en manifestait, dans d'autres points qui seront déterminés par un comité militaire conjoint libano-syrien. Un accord sera signé entre les deux gouvernements aux termes duquel seront précisés le volume des forces syriennes et la durée de leur présence dans les régions sus-mentionnées ainsi que les relations qu'elles entretiendront avec les autorités libanaises dans les zones où elles seront présentes. Le Haut Comité tripartite arabe est prêt à apporter son aide, s'ils le désirent, aux deux Etats pour qu'ils concluent cet accord.

III - LA LIBÉRATION DU LIBAN DE L'OCCUPATION ISRAËLIENNE

Le recouvrement par l'Etat libanais de son autorité jusqu'au frontières reconnues internationalement nécessite :

- a) d'œuvrer en vue de l'exécution de la résolution 425 et des autres résolutions du Conseil de sécurité ordonnant de mettre fin totalement à l'occupation israélienne ;
- b) de s'en tenir à la convention d'armistice signée le 23 mars 1949 ;
- c) de prendre toutes les mesures nécessaires afin de libérer tout le territoire libanais de l'occupation israélienne et d'y étendre la souveraineté de l'Etat, de déployer l'armée libanaise dans la région des frontières reconnues internationalement, d'œuvrer en vue de renforcer la présence des forces intérieures internationales dans le sud libanais afin d'assurer le retrait d'Israël et de permettre le retour de la sécurité et de la stabilité dans la région frontalière.

IV - LES RELATIONS LIBANO-SYRIENNES

Le Liban qui est arabe d'appartenance et d'identité est lié par des relations fraternelles sincères à l'ensemble des Etats arabes. Entre lui et la Syrie existent des relations privilégiées qui tiennent leur force des racines de la parenté, de l'histoire et des intérêts fraternels communs. Sur ce concept reposent la coordination et la coopération entre les deux pays. Ce concept sera concrétisé par des accords conclus, entre eux, dans tous les domaines, de sorte que soit réalisé l'intérêt des deux pays frères dans le cadre de la souveraineté et de l'indépendance de chacun d'eux. De là, et parce que la consolidation des règles de la sécurité favorise le climat requis pour le développement de ces liens privilégiés, il est nécessaire que le Liban ne devienne en aucun cas une source de menace pour la Syrie, ni la Syrie une source de menace pour la sécurité du Liban. C'est pourquoi le Liban ne permettra pas qu'il soit un point de passage, ni un point d'ancrage pour toute force, tout Etat ou toute organisation qui aurait pour but de mettre en danger sa propre sécurité ou celle de la Syrie. La Syrie qui est soucieuse de la sécurité de l'indépendance et de l'unité du Liban, ainsi que de l'entente entre ses fils, n'autorisera aucune action qui menacerait la sécurité, l'indépendance et la souveraineté du Liban.

Annexe D : Programmes des ateliers I-IV

ATELIER I

POURQUOI NE PARVIENT-ON PAS À INSTAURER LA PAIX? LES TENTATIVES DE RÈGLEMENT DU CONFLIT DEPUIS 1975

Vendredi, le 28 septembre 1990

8h30 - 9h00	<i>Inscription</i> (ou le soir précédent)	
9h00 - 9h30	<i>Mots de bienvenue</i>	
9h30 - 12h00	<i>1ère séance : 1975-1976</i> Conférencier Interventions Président de la séance	Hani Faris Charles Rizk Bernard Wood
12h00-13h15	<i>Déjeuner</i> (à l'Institut)	

Présentation par Ron Fisher et Roger Hill

Le projet de l'Institut sur Chypre

13h15-15h45	<i>2ème séance : 1976-1982</i> Conférencier Interventions Président de la séance	Nafhat Nasr Ziad Hafez Ron Fisher
15h45-16h00	<i>Pause</i>	
16h00-18h30	<i>3ème séance : 1982-TAIF</i> Conférencier 1 Conférencier 2 Interventions Présidente de la séance	Khatchig Babikian As'ad Abukhalil Khatchig Babikian Nancy Gordon
19h00-19h30	<i>Cocktails</i>	
19h30-22h00	<i>Dîner</i> (à l'hôtel Minto Place, Salle Earl Grey C)	

Présentation par James Jonah
Les Nations Unies et le Liban: passé, présent et avenir (?)

Samedi, le 29 septembre 1990

8h45- 9h00	Café	
9h00-11h45	4ème séance : TAIF	
	Conférencier	Joseph Maila
	Interventions	Issam Naaman
	Président de la séance	Roger Hill
11h45-12h15	Pause (régler les comptes à l'hôtel)	
12h15-14h00	Déjeuner	(restaurant Casa Calarco, 495, rue Somerset Ouest)
	Présentation par Clovis Maksoud	
	Le Liban et la Ligue arabe	
14h00-16h30	5ème séance : Évaluation	
	Évaluateurs	Georges Corm Raghid El-Solh
	Président de la séance	John Sigler

ATELIER II

GUERRE ET RECONSTRUCTION : SITUATION ACTUELLE ET BESOINS FUTURS

Jeudi 13 décembre 1990

18 h 00 **Dîner** - Restaurant La Ronde, Hôtel Radisson

19 h 45 **Dessert** à l'Institut

Discussion détendue sur l'Atelier I

Vendredi 14 décembre 1990

8 h 30 - 9 h 00 **Café**

9 h 00 - 11 h 00 **Aperçu : le démembrement socio-économique du Liban**

Atif Kubursi : *Économie confessionnelle et économie de guerre au Liban*

Georges Corm : *Domination des milices et restauration de l'État*

11 h 00 - 11 h 15 **Pause**

11 h 15 - 11 h 30 **La reconstruction et le développement des secteurs économiques du Liban : 1991 et après**

Ahmed Sbaiti

13 h 00 - 14 h 30 **Déjeuner** - Salle La Chaudière - Hôtel Skyline

animé par Marc Perron, Sous-ministre adjoint, secteur Afrique et Moyen-Orient, ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur

14 h 30 - 17 h 45 **Économie et reconstruction**

Samir Makdisi : *L'économie libanaise*

Pause

Théodore Arcand : *Reconstruction du Liban - Les principaux problèmes économiques*

19 h 00 - 19 h 30 **Cocktails** - Le Cercle universitaire

453, rue Laurier-Est

19 h 30 - 22 h 00

Dîner

Amal Shamma :

*Liban - la génération de demain : revue analytique des besoins et ressources***Samedi 15 décembre 1990**

8 h 45 - 9 h 00

Café

9 h 00 - 12 h 15

Déplacements et émigration

Boutros Labaki :

*Émigration et main-d'oeuvre**Pause*

André Beaudoin :

Déplacements internes

12 h 15 - 13 h 30

Déjeuner - à l'Institut

Malek Basbous :

Le Plan vert du Liban

13 h 30 - 14 h 30

Rétablissement de la paix et de l'ordre au Liban

Joseph Takla

14 h 30 - 16 h 00

*Des secours à la reconstruction :
Activités actuelles et défis futurs
pour les ONG au Liban*

Khatmeh Osseiran

Leyla Raphaël

16 h 00 - 16 h 15

Pause

16 h 15 - 17 h 30

Financement de la reconstruction : les sources arabes

Ahmed Sbaiti

ATELIER III
LA PAIX AU LIBAN ? OBSTACLES, DÉFIS ET PERSPECTIVES
Les 7 et 8 juin 1991

VENDREDI 7 JUIN 1991

8 h 30 RASSEMBLEMENT (café, petit déjeuner continental), INSCRIPTIONS

9 h 15 ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET PRÉSENTATIONS

9 h 45 1^{RE} SÉANCE : SURVOL DE LA SITUATION ACTUELLE

Remarques d'introduction : **Hani Faris** (Conjoncture libanaise et régionale)
Michael Hudson (Le Liban et le conflit israélo-arabe)
George Corm (participant)

12 h 00 DÉJEUNER (à l'Institut)

13 h 00 2^{ME} SÉANCE : LES PALESTINIENS, LE LIBAN ET LES LIBANAIS

- a. **Le statut des Palestiniens et leur avenir au Liban**
Exposé de Rosemary Sayigh (Liban)
- b. **Le Liban et les Palestiniens : et maintenant ?**
Exposé de Rex Brynen

3^{ME} SÉANCE : ISRAËL, LE LIBAN ET LES LIBANAIS

- a. **Les objectifs de la politique étrangère d'Israël au Liban**
Exposé de Don Peretz

20 h 00

DÎNER

Donné à l'Ambassade du Liban par Son Excellence ASSEM JABER

SAMEDI 8 JUIN 1991

8 h 30 RASSEMBLEMENT (café, petit déjeuner continental)

9 h 00 3^{ME} SÉANCE : ISRAËL, LE LIBAN ET LES LIBANAIS (suite)

- b. **L'État libanais et Israël**
Exposé de A.R. Norton
- c. **Les problèmes non résolus du Sud**
Exposé de Hassan Charif

12 h 00 DÉJEUNER (à l'Institut)

13 h 00 3^{ME} SÉANCE : LA SYRIE, LE LIBAN ET LES LIBANAIS

- a. Les objectifs et le rôle de la Syrie au Liban
Exposé de Mahmoud Faksh
- b. Les relations de l'État libanais avec la Syrie
Remarques écrites de Joseph Maïla
Participant : Hisham Melhem
- c. Les relations «officieuses» du Liban avec la Syrie
Exposé de Asad Abukhalil

19 h 30 DÎNER AU CHÂTEAU LAURIER
Allocution de Son Excellence Sélim el-Hoss

SUIVI PAR UNE PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

ATELIER IV

DE LA GUERRE A LA PAIX: LE LIBAN DE DEMAIN

du 3 au 5 novembre 1991

DIMANCHE, LE 3 NOVEMBRE: SESSION CLOSE A L'INSTITUT**8h30 MOTS DE BIENVENUE (Café, petit déjeuner)****9h00 - 10h00 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES ATELIERS I-III**

- | | | |
|----|-----------------------------------|------------------------|
| A. | <i>La résolution des conflits</i> | : Hani Faris, Canada |
| B. | <i>Paix et reconstruction</i> | : Atif Kubursi, Canada |
| C. | <i>L'environnement régional</i> | : Georges Corm, France |

10h40 - 11h00 PAUSE**11h00 - 12h30 CULTURE, ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ**

- | | |
|--------------|---------------------------------|
| Groupe: | <i>Ma'an Ziadé, Canada</i> |
| | <i>Samir Khalaf, États-Unis</i> |
| Participant: | <i>Ghassan Tuéni, Liban</i> |

12h30 - 14h15 DÉJEUNER (à l'Institut);**Thème du débat: IDENTITÉ RELIGIEUSE ET CITOYENNETÉ**

- | | |
|-------------|------------------------------------|
| Exposés de: | <i>Mahmoud Ayoub, États-Unis</i> |
| | <i>Raghid el-Solh, Royaume-Uni</i> |

14h15 - 14h30 PAUSE**14h30 - 16h15 AUTRES FORMES POSSIBLES D'ORGANISATION POLITIQUE**

- | | |
|-------------|-------------------------------------|
| Exposés de: | <i>David Khairallah, États-Unis</i> |
| | <i>Salim el-Hoss, Liban</i> |

16h15 - 16h30 PAUSE**16h30 - 18h30 STRATÉGIES POUR LA PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE ET POUR UNE PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE À LA VIE POLITIQUE**

- | | |
|---------|---|
| Groupe: | <i>Charles Rizk, France</i> |
| | <i>Joseph Moghaizel, Liban</i> |
| | <i>Jim Joyce, Amnesty International, Canada</i> |

LUNDI, LE 4 NOVEMBRE: RÉUNIONS À HUIS CLOS À L'INSTITUT**9h00 - 10h45 SÉCURITÉ NATIONALE ET POLITIQUE ÉTRANGÈRE***Participant: Paul Salem, Liban***10h45 - 11h00 PAUSE****11h00 - 13h00 LE LIBAN, SES VOISINS ET LE RÔLE DES ÉTATS-UNIS***Participant: Michael Varga, U.S. State Department**Discussant: Michael Hudson, États-Unis***13h00 - 14h00 DÉJEUNER (à l'Institut)****14h00 - 17h30 COMMENT AIDER LE LIBAN À RELANCER SA VIE ÉCONOMIQUE****A. Développement régional et intégration***Participant: Hassan Charif, Jordanie***B. Domaines d'intervention prioritaires pour les acteurs étrangers***Participants: Ahmed Sbaiti, États-Unis**Nasser Saidi, Royaume-Uni***SESSION OUVERTE AU CENTRE DES CONGRÈS D'OTTAWA***55, promenade Colonel By**Salle «Capitale»***18 h 15 Inscription****19 h 00 Mot de bienvenue et introduction***M. Bernard Wood, Directeur général de l'ICPSI***19 h 15 Dîner****Thème:****LE MAINTIEN DE L'ORDRE INTERNATIONAL AU MOYEN-ORIENT :
LE LIBAN ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE****Conférenciers invités:***M. James Jonah, Nations Unies**Son Excellence Ghassan Tuéni, Liban***Commentaires:***M. Richard Norton, États-Unis***SUIVI PAR UNE PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

LE MARDI 5 NOVEMBRE 1991

SESSION OUVERTE AU CENTRE DES CONGRÈS D'OTTAWA

55, promenade Colonel By
Salle des Congrès «A»

8 h 30

RASSEMBLEMENT

9 h 00

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES
ATELIERS I À III**

- | | | |
|----|---------------------------------|-----------------------------|
| A. | <i>Règlement du conflit</i> | <i>Hani Faris, Canada</i> |
| B. | <i>Guerre et reconstruction</i> | <i>Atif Kubursi, Canada</i> |
| C. | <i>Le contexte régional</i> | <i>Georges Corm, France</i> |

10 h 00 - 10 h 45

Questions et réponses

10 h 45 - 11 h 00

Pause

11 h 00 - 12 h 30

L'AIDE INTERNATIONALE AU LIBAN

- | | |
|----|--|
| A. | <i>Les organismes internationaux et arabes, les puissances industrielles</i>
<i>Ahmed Sbaiti, Arab Fund</i> |
| B. | <i>Les organes des Nations Unies</i>
<i>John Hendra, PNUD</i>
<i>Indu Chakravartty, UNARDL</i> |

12 h 30

ALLOCUTION SPÉCIALE

L'honorable Monique Landry

13 h 00 - 14 h 30

DÉJEUNER: AIRE DE RÉCEPTION

ALLOCUTION-THÈME

TROISIÈME RÉPUBLIQUE LIBANAISE

LES CONDITIONS SINE QUA NON DE LA RECONSTRUCTION DE L'ÉTAT

Son Excellence Salim El-Hoss, Liban

14 h 00 - 15 h 45

L'AIDE INTERNATIONALE AU LIBAN (SUITE)

- | | |
|----|---|
| A. | <i>La communauté libanaise mondiale</i>
<i>Nasser Saidi, Royaume-Uni</i> |
| B. | <i>La communauté libano-canadienne</i>
<i>Georges Karam, Canada</i> |

LE MARDI 5 NOVEMBRE 1991 (Suite)**15 h 45 - 18 h 30****LE CANADA ET LE LIBAN: GROUPES****15 h 45 - 17 h 00****GROUPE 1**

- | | | |
|------|--------------------------|---|
| i) | Andrew Robinson | <i>Affaires extérieures</i> |
| ii) | David Viveash | <i>Agence canadienne de développement international</i> |
| iii) | Valerie Melnikoff | <i>Conseil canadien pour la coopération internationale; le Fonds de reconstruction et de réhabilitation</i> |
| iv) | François Farah | <i>Centre de recherche et de développement international</i> |

17 h 00 - 18 h 30**GROUPE 2 Représentants d'organismes canadiens qui travaillent au Liban***Invité spécial***Nawaf Kabbara***Movement of Handicapped and Youth for Peace and Human Rights in Lebanon, Beyrouth*

- | | | |
|------|--------------------------|---|
| i) | Leyla Raphael | <i>Carrefour des Cèdres</i> |
| ii) | Edwin Epp | <i>Comité central mennonite</i> |
| iii) | K. Osseiran-Hanna | <i>Save Lebanon</i> |
| iv) | Joe Hak | <i>Canadians for Education, Development and Reconstruction in Lebanon</i> |

Annexe E : Liste des participant(e)s/List of Workshop Participants

NOM/NAME	ORGANISATION/ORGANIZATION	VILLE/CITY
ABUKHALIL As'ad	Colorado College	Colorado Springs
AOUN Sami	Radio Canada	Saint-Laurent
ARCAND Théodore	Canadian Ambassador to the Holy See	Rome
AYOUB Mahmoud	Temple University	Philadelphia
BABIKIAN Khatchig	Lebanese Parliament	Beirut
BASBOUS Malek	Natra Tech	Montreal
BEAUDOIN André	Université de Laval	Quebec City
BRYNEN Rex	McGill University	Montreal
CHAKRAVARTTY Indu	United Nations Aid for Reconstruction and Development in Lebanon	New York
CHARIF Hassan	ESCWA, United Nations	Amman
CHATILA Imad	American University of Beirut	Beirut
CIOIU Doina	Canadian Institute for International Peace and Security	Ottawa
COLLINGS Deirdre	Canadian Institute for International Peace and Security	Ottawa
CORM Georges	Cabinet Georges Corm	Paris
GRÉGOIRE DE BLOIS Denis	External Affairs and International Trade	Ottawa
EL-HOSS Salim	Former Prime Minister	Beirut
EL-SOLH Raghid	Centre for Lebanese Studies	Oxford
FAKSH A. Mahmud	University of Southern Maine	Cape Elizabeth
FARAH François	International Development Research Centre	Ottawa
FARIS Hani	University of British Columbia	Vancouver
FISHER Ron	Carleton University	Ottawa
GORDON Nancy	Canadian Institute for International Peace and Security	Ottawa
HADDAD Grégoire Mgr.	Mouvement Social	Beirut
HAFEZ Ziad		Washington
HAK Joe	Canadians for Education, Development and Reconstruction in Lebanon	Edmonton
HENDRA David	Regional Bureau for Arab States and Europe, United Nations Development Program	New York
HILL Roger	Canadian Institute for International Peace and Security	Ottawa
HUDSON Michael	Georgetown University	Washington
JONAH James	Office for Research and Collection of Information, United Nations	New York
JOYCE Jim	Amnesty International	Montreal
KABBARA Nawaf	Movement of the Handicapped and Youth for Peace and Human Rights in Lebanon	Beirut
KHAIRALLAH Daoud	Falls Church	Virginia
KHALAF Samir	Princeton University	Princeton
KUBURSI Atif	McMaster University	Hamilton
LABAKI Boutros	Lebanese Institute for Economic and Social Development	Jall El Dib
LICARI Wilfred-Guy	External Affairs and International Trade	Ottawa
MAILA Joseph	<i>Les Cahiers de l'Orient</i>	Paris
MAKDISI Samir	American University of Beirut	Beirut
MAKSOUH Hala Salaam		Washington

NOM/NAME	ORGANISATION/ORGANIZATION	VILLE/CITY
MAKSOU Clovis	Arab League, United Nations	New York
MELHEM Hisham	" <i>al-Safir</i> "	USA
MOGHAIZEL Joseph	Association libanaise des droits de l'homme	Beirut
NAAMAN Issam	Gulf Legal Services	London
NASR Nafhat	Depauw University	Indiana
NASR Salim	Center for Peace and Reconstruction in Lebanon	Washington
NORTON Richard	International Peace Academy and West Point Military Academy	West Point
OSSEIRAN-HANNA Khatmeh	Save Lebanon Inc.	Washington
PERETZ Don	State University of New York at Binghamton	Binghamton
RAPHAEL Leyla	Carrefour des Cèdres	Montreal
RIZK Charles		Beirut
ROBINSON Andrew	External Affairs and International Trade	Ottawa
RODRIGUEZ Marcia	Editor	Ottawa
SAIDI Nasser	The Private Bank & Trust Company	London
SALEM Paul	Lebanese Center for Policy Studies	Beirut
SALIBA Najib	Worcester State College	Worcester
SAYIGH Rosemary	Hull University (U.K.), presently based in Beirut	Beirut
SBAITI Ahmed	Arab Fund for Economic and Social Development	Kuwait
SHAMMA' Amal	Berbir Medical Centre	Beirut
SIGLER John	Carleton University	Ottawa
TAKLA Youssef	Barreau de Beyrouth	Geneva
TANSLEY Jill	Canadian Institute for International Peace and Security	Ottawa
TUÉNI Ghassan	" <i>An-Nahar</i> "	Beirut
VARGA Michael	US State Department	Washington
VIVEASH David	Canadian International Development Agency	Ottawa
WANG Eric	External Affairs and International Trade	Ottawa
WOOD Bernard	Canadian Institute for International Peace and Security	Ottawa
ZIADÉ Ma'an	Institute for Islamic Studies, McGill University	Montreal

LISTE DES CONFÉRENCIERS INVITÉS

NOM/NOME	ORGANISATION/ORGANIZATION	VILLE/CITY
Honorable Mary COLLINS Honorable Monique LANDRY	Associate Minister, National Defence Minister for External Relations and International Development, External Affairs and International Trade	Ottawa Ottawa
Marc PERRON	Assistant Deputy Minister, Africa and Middle East Branch, External Affairs and International Trade	Ottawa
AUTRES PARTICIPANTS (novembre 1991)		
EPP Edwin KARAM Georges MELNIKOFF Valérie	Mennonite Central Committee Union libanaise culturelle mondiale Reconstruction and Rehabilitation Fund, Canadian Council for International Cooperation	Winnipeg Ville St-Laurent Ottawa
GREGOIRE WLODZISLAW Denis	Former Prime Minister's Office	
EL-HOSS Samir	University of Montreal	
EL-SOLH Reginald	University of Montreal	
FAKSH A. Mahman	University of Montreal	
FARAH François	University of Montreal	
FARIS Hassan	University of Montreal	
FISHER Ronald	Canadian Institute for Peace and International Development	
GORDON Nancy	Canadian Institute for Peace and International Development	
HADDAD Mgr. Mgr.	US State Department	
HAFEZ Zuhair	Canadian International Development Agency	
HAK Joe	Canadian International Development Agency	
HENDRA Dawlat	Canadian International Development Agency	
HILL Rogier	Canadian International Development Agency	
HUDSON Michael	Georgetown University	
JONAH James	Office for Research and Collection of Information, United Nations	
JOYCE Jim	Amnesty International	
KABBARA Nawaf	Movement of the Handicapped and Youth for Peace and Human Rights in Lebanon	
KHAIRALLAH David	Pella Church	
KHALAF Samir	Princeton University	
KUBURSI Arif	McMaster University	
LABAKI Boutros	Lebanese Institute for Economic and Social Development	
LICARI Wilfred-Guy	External Affairs and International Trade	
MALLA Joseph	Lebanese Institute for Economic and Social Development	
MAKDESI Samir	Lebanese Institute for Economic and Social Development	
MASSOUD Hala Selma	Lebanese Institute for Economic and Social Development	



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20064555 7

